# REPUBLIQUE DU BURKINA FASO

## PROFIL DU SECTEUR URBAIN REGIONAL (RUSPS)

**Contribution aux politiques de réduction de la pauvreté urbaine en Afrique et dans les Pays Arabes**

# PROFIL DU SECTEUR URBAIN DU BURKINA FASO

***Rapport Pays***

**IAGU** **ONU-HABITAT**

**Février 2005**

**Sommaire**

**Liste des tableaux, carte et graphiques**


**A- Résumé exécutif** **3**
A.1- Contexte 5
A.2- Objectifs 5
A.3- Consistance du rapport 5
A.4- Intérêts du rapport 6
A.5- Limites du rapport 6
A.6- Recommandations générales 6

**B- Introduction** **5**
B.1 - Tâches 5
B.2- Plan de travail 5
B.3- Données 5
B.4- Méthodologie 5
B.5- Leçons 6
B.6- Structure du rapport 6

**C- Tendances d'urbanisation et économie urbaine** **7**
C.1- Population et tendances d'urbanisation 7
C.1.1- Population 7
C.1.2- Urbanisation 8
C.1.3- Facteurs essentiels de l'urbanisation 9

C.2- Economie urbaine 9
C.2.1- Contexte macro économique 9
C.2.2- Les différents secteurs de l'économie urbaine 10
C.2.3- Caractéristiques de l'économie urbaine burkinabé 10
C.2.4- L'économie et la pauvreté urbaine 10

C.3- Politique et programme dans le secteur urbain 11
C.3.1- Situation 11
C.3.2- Cadre institutionnel 12
C.3.3- Cadre légal et réglementaire 12
C.3.4- Analyse des questions relatives à la planification, L'aménagement et la gestion foncière 12

C.4- Les services urbains 13
C.4.1- Situation 13
C.4.2- Politiques de l'Etat 13
C.4.3- Eau potable 13
C.4.4- Energie 13
C.4.5- Assainissement 14
C.4.6- Santé 14
C.4.7- Education 14
C.4.8- Voirie 14
C.4.8- Transport 15
C.4.9- Téléphone 15

**D- Gouvernance urbaine**
D.1- Le contexte politique 16
D.2- Les acteurs institutionnels 16
D.3- Performance des villes 19
D.4- La mobilisation des ressources 19

**E- L'environnement urbain 20**
E.1- Situation 20
E.2- Politiques et réglementations 20
E.3- Diagnostic sectoriel et description des principales questions 21
E.4- Le cadre institutionnel 23

**F- Habitat et amélioration des bidonvilles 24**
F.1- Contexte 24
F.2- Situation de l'habitat 25

**G- Genre 26**
G.1- Analyse de la situation de la femme en milieu urbain 26
G.2- Politique et dimension genre 27

**H- SEPO 37**

**Annexes 28**
**1. Résumé des profils de villes**
**2. Fiches de projets nationaux**
**3. Rapport de l'atelier national de validation**
**4. Liste des personnes rencontrées**
**5. Rapports d'entretien**
**5. Liste des sigles et abréviations**
**6. Bibliographie**
**7. Photographies**

**Liste des tableaux, carte et graphiques**

Carte 1 : Carte du Burkina Faso 5

Tableau 1 : Evolution de la population nationale à partir de 1960 11

Graphique 1 : Densité de population du Burkina Faso (hab/km²) 11

Graphique 2 : Evolution de l'urbanisation au Burkina 12

Tableau 2 : Parts relatives des différents secteurs dans la valeur ajoutée d 1996 à 2003 13

**Carte du Burkina Faso**
**Source : UEMOA**

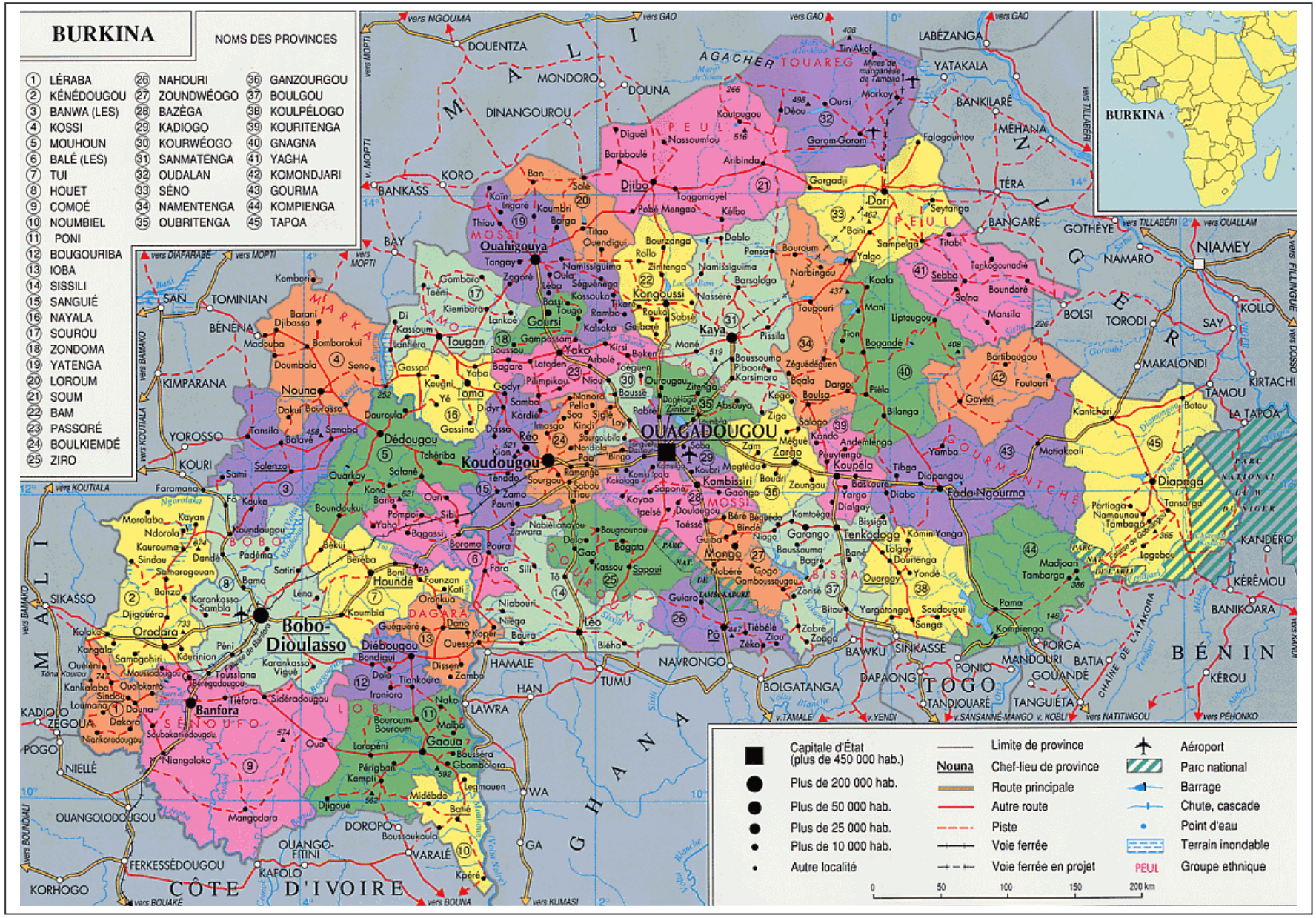

## A- Résumé exécutif

### 1- Contexte Général

Le Burkina Faso, a l'instar des autres pays en voie de développement vit de nos jours un phénomène d'urbanisation irréversible. La croissance urbaine ou l'urbanisation est souvent synonyme d'amélioration du cadre physique de vie des populations mais le paradoxe des pays africains sous développés et partant d'un pays comme le Burkina Faso, est que le processus d'urbanisation est générateur d'énormes difficultés et d'une demande sociale pratiquement insolvable quant on s'en tient aux ressources disponibles pour le développement. Une analyse sommaire de l'état des lieux de la politique urbaine au Burkina renvoie au rappel des différentes périodes historiques liées aux tournants politiques importants : 1960 à 1983, 1983 à 1990, 1990 à nos jours.

Durant la première période (1960 à 1983), le traitement des questions urbaines a été réduit à des actions éparses et non coordonnées d'aménagement de zone, de production de parcelles à usage d'habitation en l'absence d'un fil conducteur qui devrait permettre d'aborder la ville, le milieu urbain comme moteur du développement économique.

De 1983 à 1990, le milieu urbain a connu l'émergence d'une politique volontariste qui a affiché comme ambition, la prise en charge de l'accès au logement pour le plus grand nombre. L'élan révolutionnaire a provoqué de profondes mutations sur les plans législatifs, institutionnels et d'organisation de l'espace.

A partir de 1990, on a assisté à un recentrage de l'Etat dans le domaine de l'aménagement urbain et de la construction, un foisonnement de grands projets et programmes ambitieux, une consolidation du processus de décentralisation.

Dans l'optique générale de soutenir et orienter les politiques et stratégies en cours pour la maîtrise des problèmes urbains, le Burkina Faso à l'instar d'autres pays d'Afrique, a bénéficié du soutien de ONU-Habitat et de l'Institut Africain de gestion Urbaine (IAGU) pour la réalisation du Profil de son secteur urbain.

### 2- Objectifs

L'étude, objet du présent rapport a pour but de contribuer au développement de politique de réduction de la pauvreté urbaine au niveau local, national et régional dans les régions africaines et des états arabes à travers une évaluation des besoins et de mécanismes de réponses en guise de contribution à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les objectifs de l'étude sont de passer en revue les préoccupations communes sur les questions urbaines en vue de donner une image des insuffisances, contraintes et défis qui entravent actuellement les institutions à divers niveaux.

L'étude examine et évalue les besoins existants de développement et de renforcement des capacités au niveau du secteur urbain.

### 3- Consistance du rapport

Le rapport présente le processus de l'étude du Profil du secteur urbain du Burkina Faso qui part de la réalisation des profils de villes et du profil national jusqu'à l'atelier national de validation de l'étude. Le corps du rapport est structuré en sections :

La présente section résume le processus, la section B introduit l'ensemble du rapport.

La section C présente les indicateurs urbains clefs du Burkina (population ; urbanisation ; économie urbaine, pauvreté urbaine et services urbains). Cette présentation donne une appréciation de l'évolution des indicateurs dans le temps et l'espace, leur incidence dans le secteur urbain du pays.

Les parties allant de la section D à G passent en revue respectivement les quatre thèmes spécifiquement abordés dans l'étude et qui constituent des indicateurs stratégiques de la pauvreté urbaine (habitat et conditions de vie dans les bidonvilles, gouvernance urbaine, environnement urbain et genre). Le rapport essaie de faire ressortir autant que possible les similitudes et les divergences observés tant au niveau des villes (entre elles) qu'au niveau ville- national).

En annexe, il est joint les résumés des profils réalisés (villes), les projets retenus, et tous les autres documents utiles à la compréhension du présent rapport (bibliographie, etc. …)

**4- Intérêts de l'étude**

- Les villes concernées (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Banfora) ainsi que le secteur urbain national disposent d'un carnet de bord actualisé. En effet, le profil du secteur urbain présente des indicateurs clefs pouvant orienter les décideurs locaux et nationaux de même que tout opérateur du développement urbain.
- Le rapport national se veut un document de référence et un outil d'aide à la décision pour l'Etat et les PTF du développement urbain dans les domaines stratégiques de lutte contre la pauvreté urbaine (indicateurs de base, habitat, environnement urbain, genre, gouvernance urbaine)
- Les projets d'investissement et de renforcement des capacités dans le secteur urbain sont répertoriés et formulées aussi bien pour les villes étudiées que pour le niveau national. Ces projets sont d'autant plus légitimes qu'ils ont été identifiés par les acteurs eux-mêmes avec l'encadrement des Services techniques avertis.

**5- Limites de l'étude**

En parcourant aussi bien le présent rapport national que les profils réalisés, il est aisé de constater la rareté des données chiffrées ou la figuration de données dépassées. Cette situation qui donne souvent à certaines analyses un aspect superficiel n'est pas ignorée des consultants. Ces derniers, conscients de cette donne, ont beaucoup fait peser leurs expériences personnelles et accordé une place de choix à la contribution des acteurs impliqués dans le processus.

Aussi, la pertinence et l'originalité du processus a convaincu les consultants de poursuivre l'amélioration du document bien après la présente étape afin de donner le maximum de chance au processus pour sa réussite.

**6- Recommandations générales**

Au-delà des projets de renforcement de capacité, de formation et d'investissement proposés dans la présente étude, des recommandations générales sont proposées aussi bien aux Autorités nationales et locales qu'au Commanditaire de l'étude.

- Consolider et renforcer les capacités des services chargés des statistiques urbaines : il s'agit de pallier conséquemment à l'absence criarde et inquiétante de données cependant indispensables au développement du secteur urbain ;

- Une suite concrète à accorder au processus : l'engagement des acteurs dans la conduite du présent processus témoigne de leur foi à une possibilité de transformation profonde et positive de leur milieu de vie. Les initiateurs de la présente étude doivent en être convaincu et en retour donner une suite concrète au processus.

## B- Introduction

### 1- Les tâches

Ce rapport présente l'étude du Profil du secteur urbain du Burkina Faso. L'étude a été financée par ONU-Habitat qui a délégué ses compétences à l'IAGU pour ce faire. Un groupe de consultants burkinabé ont eu la charge de réaliser l'étude. Initialement prévue pour deux mois soit de septembre inclus à octobre inclus, l'étude aura finalement duré 3 mois soit de décembre 2004 à février 2005 inclus pour des raisons diverses.

Afin de mener à bien la présente étude, un modèle de termes de références élaborés par ONU-Habitat détaillant le contexte, les objectifs, la méthodologie et des modèles de questionnaires ont été remis aux consultants. Les principales tâches assignées aux consultants étaient :

- la réalisation des profils des villes de Ouagadougou, Bobo Dioulasso et Banfora
- la validation de ces profils à travers l'organisation de mini-consultations pour chaque ville ;
- la réalisation du profil national ;
- l'organisation d'un atelier national de validation du profil national ;
- la rédaction du présent rapport national

### 2- Plan de travail

Le plan de travail adopté pour la réalisation de la présente étude a consisté à :

1- Travaux préliminaires : Mobilisation des personnes ressources nécessaires, analyse des termes de références, revue documentaire
2- Préparation des profils de villes et du profil national: prise de contact avec le MITH et les responsables des villes concernées, adaptation des questionnaires et sensibilisation des acteurs impliqués sur l'approche et l'intérêt de l'étude (bailleurs de fonds, Communes concernées, institutions nationales)
3- Collecte des données dans les villes et au niveau national à travers entretiens et recherches documentaires
4- Synthèse des données et rédaction des profils de villes et du profil national
5- Organisation des mini- consultations pour chaque ville concernée et d'un atelier national pour le profil national
6- Rédaction des profils définitifs
7- Analyses des données et rédaction du présent rapport

### 3- Les Données

Au cours de l'élaboration de la présente étude, les Consultants ont dû faire face à la rareté des données fiables, officielles et actualisées sur le secteur urbain tant au niveau local que national. Le dernier recensement de la population remonte à décembre 1996 tandis que le dernier « profil de pauvreté urbaine et accès aux services sociaux de base » date de 1998. Les données récentes provenant des différentes enquêtes de l'INSD (genre et pauvreté, Pauvreté au Burkina en 2003, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages) sont très générales. Elles abordent le rural et l'urbain dans leur globalité. On n'y retrouve donc pas de données spécifiques permettant une analyse fine des problèmes urbains.

**4- Méthodologie**

Afin de faire de l'étude une référence nationale pour les futures actions à l'endroit du milieu urbain, les consultants ont adopté la méthodologie suivante :

- Dégager d'abord les profils des villes à étudier : Cette phase a été la plus longue et la plus complexe au regard du contexte difficile dans lequel les enquêtes et interviews ont été menées (voir introduction des profils). Cependant l'étape a permis de rassembler et/ actualiser les indicateurs urbains clefs des villes concernées, de recueillir les avis des différents acteurs sur les questions urbaines afin d'obtenir pour chaque ville une description plus ou moins réelle et actuelle de son profil.
- Faire valider les profils par les acteurs eux-mêmes : cette étape a été celle de l'appropriation de l'étude par les acteurs eux-mêmes. L'étape a été d'autant plus intéressante que les acteurs ont remis en cause plusieurs informations rapportées sur leur ville et se sont mobilisés pour faire la leur le profil de leur ville.
- L'évaluation des acteurs et la formulation des projets prioritaires
- Cette étape a succédé la validation des différents profils et a permis de donner un intérêt à l'étude : Les acteurs se sont auto-évalués à travers les SEPO réalisés et partant de cela ont triés parmi la multitude de projets, des projets prioritaires pertinents et d'actualité.

**5- Leçons**

Tout au long du processus, des leçons ont pu être tirées dont les plus essentielles peuvent être formulées ainsi :

Leçon 1 : Tous les acteurs locaux (les élus particulièrement) sont très attachés à l'image de leur ville et la défende par tous les moyens. Au cours des mini consultations, ces derniers ont tous systématiquement énergiquement décrié l'approche classique des études qui dépeignent toujours une image stéréotypée de la ville où « rien ne marche ».

Leçon 2 : En suivant le rythme des acteurs, les consultants n'ont pas pu être maître de leur temps, obligés souvent d'avancer au rythme des acteurs. Cependant, ce sacrifice eu pour mérite de garantir un travail reflétant les préoccupations réellement exprimées par les acteurs des divers niveaux (locaux et nationaux)

**6- Structure du rapport**

Le rapport est élaboré ainsi qu'il suit :

A : Résumé exécutif
B : Introduction
C : Les tendances de l'urbanisation et l'économie urbaine
D : La Gouvernance urbaine
E : L'environnement urbain
F : L'Habitat et l'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles
G : La dimension genre

En annexe,

- Résumé des profils de villes avec SEPO et projets
- Fiches de projets nationaux
- Rapport de l'atelier national de validation
- Liste des personnes rencontrées
- Rapports d'entretien
- Liste des sigles et abréviations
- Bibliographie
- Photographies

# C- Les tendances de l'urbanisation et l'économie urbaine

## C.1- Population et tendances d'urbanisation

### C.1.1- Population

De 7.964.705 habitants selon le recensement général de la population en 1985, la population du Burkina Faso est passée 10.312 609 habitants selon le recensement général de la population mené en 1996.

Avec un taux d'accroissement annuel estimé à 2,4%, la population était estimée en 2000 à 11. 300 000 habitants et les prévisions pour 2015 donnent au Burkina Faso, une population d'environ 18.100.000 habitants.

Cette population est composée majoritairement de femmes (51,3%) et de jeunes (46% de la population a moins de 15 ans). La taille moyenne des ménages est de 6,7 personnes.

**Tableau n°1 : Evolution de la population nationale à partir de 1960**

| **Années** | **1960** | **1975** | **1985** | **1991** | **1996** | **2000**[1] |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Effectif de la population | 4 453 000 | 5 638 000 | 7 965 000 | 9 191 000 | 10 312 609 | 11 500 000 |
| Taux de croissance | 1,7 | 2 | 2,7 | 2,6 | 2,4 | 2,4 |
| Taux brut de natalité (%o) | 49,6 | 46 | 49,6 | 45,2 | 46,1 | 46,1 |
| Taux brut de mortalité (%o) | 32 | 24 | 17,5 | 16,4 | 15,2 | 15,2 |
| Espérance de vie (naissance) | 32 ans | 42 ans | 48,5 ans | 52,2 ans | 53,8 ans | 53 ,8 ans |

***Source** : Gouvernement du Burkina Faso, Bilan commun de pays*

**Graphique n°1 :**

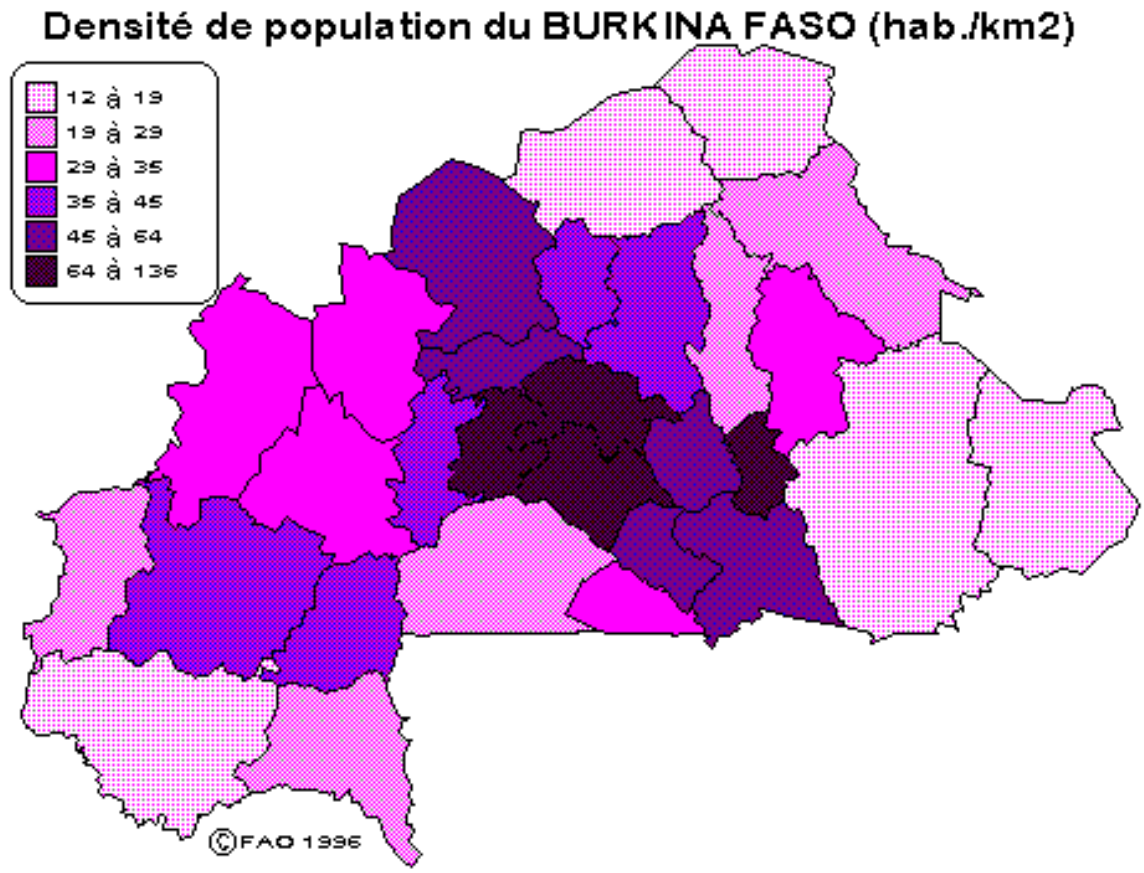


[1] I

Les régions de concentration de la population sont par ordre d'importance la région du Centre organisée autour de la capitale Ouagadougou suivie de celle du Nord et du Centre- est tandis que les zones les moins peuplées se retrouvent dans les régions de l'est, et du Sahel. Et des Cascades.

### C.1.2- Urbanisation

Bien que le Burkina Faso soit classé parmi les pays les moins urbanisés de l'Afrique de l'Ouest du fait de son caractère essentiellement rural, l'urbanisation progresse très rapidement de tel sorte que le nombre de centres urbains définis comme des centres habités de plus de 10 000 habitants est passé de vingt neuf (29) en 1994 à 64 en 2000. Le taux d'urbanisation est passé de 10,8% en 1975 à 14,7% en 1985, 18,5% en 1990, et passera à 24% en 2010. Si cette évolution se maintient, ce taux sera porté à 37% voire 44% en 2030, comme le prévoit l'ILTA (Image à long terme de l'Afrique au Sud du Sahara) qui estime que 53% des populations d'Afrique vivront en ville en 2030.

**Graphique n°2 : Evolution de l'urbanisation au Burkina**

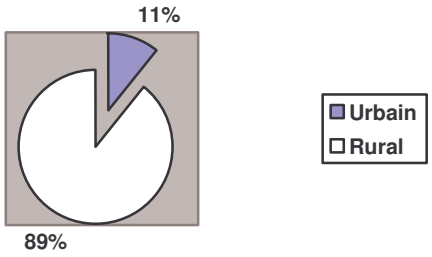


1975

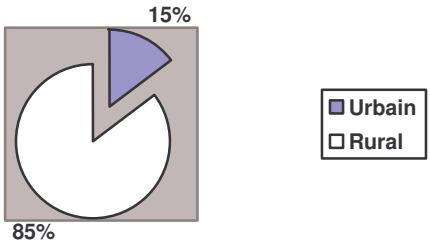


1985

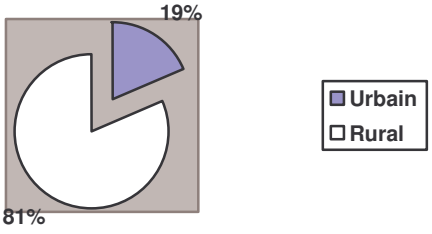


1990

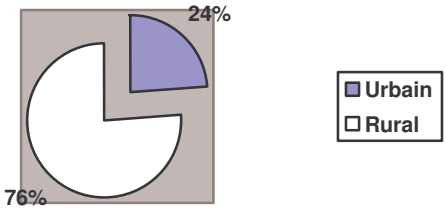


2010[2]

[2] Projection

### C.1.3- Facteurs essentiels de l'urbanisation

Les principaux facteurs de l'urbanisation demeurent l'exode rural vers les centres urbains à la recherche de l'emploi, même si le phénomène tend à diminuer et l'aménagement des villes émergentes dans le cadre de la décentralisation qui acquiert de nouvelles infrastructures et développe de nouveaux services.

## C.2- Economie urbaine

### C.2.1- Contexte macro économique

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé. Cette situation doublée de l'irrégularité de la pluviométrie constitue de grands obstacles à son décollage économique. L'industrie est faiblement développée et pourvoie pour très peu à la création d'emploi. Les recettes proviennent essentiellement de l'agriculture.

Eu égard à la modicité de son PIB, qui est inférieur à 300 dollars par tête d'habitant, le Burkina Faso est classé parmi les pays les moins avancés (PMA).

L'économie nationale a stagné pendant deux décennies compte tenu de sa faible capacité à répondre avec promptitude aux chocs extérieurs en raison même de certaines contraintes et limites intrinsèques. Il s'agit de la faiblesse du capital humain, de l'insuffisance des infrastructures de développement économique entraînant une économie peu compétitive et peu performante, des problèmes de gouvernance.

### C.2.2- Les différents secteurs de l'économie nationale

La comparaison sectorielle du PIB montre la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire. En effet, la contribution de ces secteurs à la formation du PIB est en moyenne de 39,7% et de 43,1% respectivement pour le primaire et le tertiaire, contre 17,2% pour le secteur secondaire sur la période 1996-2003.

**Tableau 2 : Parts relatives des différents secteurs dans la valeur ajoutée de 1996-2003**

| Année | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | Moyenne 1996-2003 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Secteur primaire | 41,0% | 37,1% | 39,7% | 40,2% | 37,9% | 40,8% | 39,8% | 41,3% | 39,7% |
| Secteur secondaire | 16,3% | 18,4% | 17,6% | 16,5% | 17,3% | 16,3% | 17,7% | 17,4% | 17,2% |
| Secteur tertiaire | 42,7% | 44,5% | 42,7% | 43,4% | 44,8% | 43,0% | 42,5% | 41,3% | 43,1% |

***Source : MFB***

### C.2.3- Caractéristiques de l'économie urbaine burkinabé

L'économie urbaine du Burkina à l'image de celles des autres pays d'Afrique subsaharienne est marquée fortement par la dualité entre le secteur moderne et le secteur informel.

Le premier secteur produit la grande part des richesses des grandes villes (à travers l'activité industrielle) et le second qui y participe pour très peu est cependant le principal pourvoyeur d'emploi en milieu urbain.

Quant à l'analyse par secteur d'activité économique, on relève que l'économie urbaine est essentiellement alimentée par le tertiaire et le secondaire. Le secteur primaire (agriculture et élevage) étant principalement rural.

Cependant si le secteur secondaire, au même titre que le tertiaire est essentiellement urbain, il convient de noter que celui-ci n'est concentré que dans les deux principaux centres urbains du pays (Ouagadougou et Bobo). Quant au tertiaire (commerce, administration publique, services marchands), sa présence est remarquée à travers toute l'étendu du territoire

### C.2.4- L'économie et la pauvreté urbaine.

#### Indice de pauvreté urbaine[3]

Le seuil de pauvreté en milieu urbain est estimé sur la base des besoins calorifiques journaliers et de la structure des dépenses des ménages urbains.

En 2003, le seuil de pauvreté national était de 82 672 FCFA selon l'étude sur la pauvreté au Burkina Faso de l'INSD. Selon la même étude, il ressort que bien que la pauvreté soit un phénomène rural au Burkina Faso, on observe une tendance à la paupérisation des populations urbaines. En effet, l'incidence de la pauvreté qui était de 10,4% en 1994 a presque doublé en 2003 (19,9%). En 1998, les ville de Ouagadougou et de Bobo comptaient chacune 24,6% de pauvres et celle de Banfora 27,7% de pauvres.[4]

#### Chômage

Le taux de chômage en milieu urbain était de 13% chez les pauvres et de 15% chez les non pauvres en 1998 au Burkina[5]. Il était estimé à près de 17% pour les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso et de 8,6% pour une ville comme Banfora selon l'étude sur le profil de pauvreté urbaine et accès aux services sociaux de base réalisée en 1998 par l'INSD. Ce phénomène tend à s'aggraver au fil du temps, il serait passé à 18% selon le Bilan commun de pays paru en 2004.
Les jeunes de 15 à 25 ans sont les plus touchés avec un taux d'environ 30%. Cependant, au regard des réalités de terrain, le phénomène du chômage apparaît largement plus important (augmentation de la délinquance et du banditisme, développement du secteur informel etc…)
Le phénomène du chômage est perçu comme crucial autant par les autorités locales que les populations elles-mêmes.

#### Branches d'activités et pauvreté

Les ménages urbains les plus pauvres sont essentiellement ceux dont le chef travaille dans la branche « Agriculture, élevage, pêche et sylviculture ». en effet, cette catégorie de ménages occupe 57,3% de l'ensemble des ménages urbains pauvres.

#### Habitat

Selon l'étude sur le profil de pauvreté urbaine et accès aux services sociaux de base réalisée en 1998 par l'INSD, la plupart des ménages pauvres sont propriétaires de leur logement (environ 69%). Mais ces logements sont précaires. Environ 65% ménages vivent dans des maisons en banco.

[3] Profil de pauvreté urbaine et accès aux services sociaux de base, INSD, 1998
[4] Voir Profils des villes concernées
[5] Profil national

## C.3- Politiques et programmes dans le secteur urbain

### C.3.1-Situation

Une analyse de la politique urbaine au Burkina Faso a révélé que depuis son indépendance, le pays à connu 3 différentes périodes historiques liées aux tournants politiques importants : 1960 à 1983, 1983 à 1990, 1990 à nos jours.

Durant la première période (1960 à 1983), le traitement des questions urbaines a été réduit à des actions éparses et non coordonnées d'aménagement de zone, de production de parcelles à usage d'habitation en l'absence d'un fil conducteur qui devrait permettre d'aborder la ville, le milieu urbain comme moteur du développement économique.

De 1983 à 1990, le milieu urbain a connu l'émergence d'une politique volontariste qui a affiché comme ambition, la prise en charge de l'accès au logement pour le plus grand nombre. L'élan révolutionnaire a provoqué de profondes mutations sur les plans législatifs, institutionnels et de l'organisation de l'espace.

A partir de 1990, on a assisté à une recentrage de l'Etat dans le domaine de l'aménagement urbain et de la construction, un foisonnement de grands projets et programmes ambitieux Programme de développement des 10 villes moyennes, projets de développement urbain, projet Ouaga 2000, projet villages-centres banlieue de Ouagadougou, programme ECOLOC, une consolidation du processus de décentralisation, avec comme corollaire l'émergence des collectivités territoriales disposant désormais de compétences en matière d'aménagement et de gestion urbaine, un accroissement de capacités et de l'influence des acteurs de la société civile et privées dans la gestion de l'urbain.

### C.3.2- Cadre institutionnel

Plusieurs départements ministériels interviennent aux côtes des Municipalités de nos jours dans le domaine urbain depuis l'étape d'aménagement jusqu'à l'administration des villes. Il s'agit essentiellement du MITH, du MATD, du MFB et MED.

### C.3.3- Le Cadre légal et réglementaire

Au plan législatif, la loi N°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) et le Décret An 97-054/PRES/PM/MEF du 06 février 97 portant application de la RAF statuent sur les modalités d'aménagement et de gestion de la terre au Burkina Faso. La philosophie de base de la Réorganisation Agraire et Foncière est "la terre appartient à l'Etat".

En son article 7, la RAF définie l'aménagement du territoire comme « une politique de planification spatiale qui vise à assurer un développement harmonieux de l'espace national par une meilleure répartition des populations et des activités…

Pour ce faire, la loi prévoit un SNAT qui oriente les destinations des espaces au plan national. Mais en l'absence de document d'orientation nationale, les étude de planification à l'échelle des villes ont jusque là été peu respectées ou même peu pertinents (voir analyse de la question).

### C.3.4- Analyse des questions relatives à la planification, l'aménagement et la gestion foncière

On relève que malgré les efforts consentis par l'Etat pour une planification du développement des villes, certaines difficultés restent persistantes à savoir :

- l'absence d'une politique globale des villes visant à asseoir un réseau hiérarchisé avec plusieurs niveaux de villes, ayant des fonctions spécifiques selon leurs potentialités/atouts. Il n'existe pas encore une armature urbaine de développement capable de promouvoir, par effet d'entraînement, le développement sur l'ensemble du territoire ;

- la situation de déséquilibre accentué de l'urbanisation constitue un handicap pour l'aménagement du territoire : les deux principales villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso n'assurent pas leur rôle de stimulation et de dynamisation de l'arrière pays qui reste en léthargie ;

- les schémas d'aménagement et d'urbanisme élaborés pour certaines villes ne sont pas appliqués, partant, les normes de construction ne sont pas respectés ;

- dans plusieurs villes, les lotissements abusifs sont réalisés pour servir des intérêts politiques ou de groupe. Il s'en suit des extensions anarchiques qui ne sont pas en phase avec les besoins réels des habitants, ce qui rend difficile la viabilisation des quartiers lotis.

### C.4- Les services urbains

#### C.4.1- Situation

L'accès aux services urbains de base demeure problématique pour la plupart des populations urbaines du Burkina au regard des déférents taux établis. Cependant, ces dernières années ont vu l'amélioration de certains services essentiels comme l'eau potable dans les grands centres urbains tels que Ouagadougou et Bobo.

#### C.4.2- Politique nationale en matière de services urbains

Au Burkina Faso, l'Etat continue de jouer un rôle prépondérant dans la fourniture des services urbains de base malgré le contexte de la décentralisation qui prévoit le transfert des compétences aux collectivités locales. Ainsi les services tels l'eau potable, l'électricité et le téléphone sont fournis par des entreprises publiques. D'autres secteurs comme l'assainissement, la voirie, l'éducation, la santé les transports connaissent l'implication progressive des communes urbaines. On constate que dans cette nouvelle donne, la qualité et l'étendu des services varient d'une ville à l'autre en fonction de leur taille politique et économique, du dynamisme de leurs instances locales, etc. …

#### C.4.3- L'eau potable

L'eau demeure un besoin prioritaire en ville comme en campagne. Au Burkina Faso, l'Office National de l'assainissement (ONEA) chargé de la distribution de l'eau potable n'arrive pas à satisfaire toutes les populations urbaines même dans les grandes villes comme Ouagadougou.
Selon le rapport le rapport technique d'exploitation de l'exercice 2003 de l'ONEA, la population urbaine desservie par le réseau s'élevait à 2 562 786 habitants.

Parmi l'ensemble de la population urbaine desservie, on retrouvait 71 241 abonnés privés, 1619 bornes fontaines, 9 postes d'eau autonomes soit un total de 72 869 abonnés.

Sur la base des hypothèses de calcul de l'ONEA, le nombre d'abonnés rapporté aux populations desservies donne un taux de desserte de 78%. Ce taux varie selon les villes soit 87% à Ouaga, 84% à Bobo et 56% dans les autres villes du pays.

### C.4.4- Energie

**Energie pour éclairage**

Le coût de l'énergie électrique au Burkina est l'un des plus élevés de la sous-région en raison de sa source qui est essentiellement thermique. La fourniture de l'électricité est assurée par la SONABEL.

Selon l'étude sur le profil de pauvreté urbaine réalisée en 1998 par l'INSD, 45,7% des ménages urbains utilisent l'électricité pour l'éclairage. Les ménages pauvres utilisent presque exclusivement des lampes à pétrole (96,3% des ménages pauvres). Depuis quelques années, certaines villes sont alimentées par l'électricité de pays voisins (Côte d'Ivoire et Ghana) suite à l'interconnexion établie entre ces pays et le Burkina

**Energie pour cuisson**

Selon la même étude, le bois et le charbon de bois sont les plus utilisés pour la cuisine (79,3% des ménages). Le gaz est encore peu vulgarisé. Environ 10 % des ménages l'utilisent. Quant aux ménages pauvres, ils ont recours presque exclusivement au bois. L'utilisation du gaz est quasi inexistante.

### C.4.5- Assainissement

Selon l'étude « le Burkina Faso : la pauvreté en 2003» 85,7% des ménages urbains utilisent les latrines améliorées ou non améliorées en 2003 contre 78,1% 1998. Ces ratios cachent des réalités différenciées entre les deux grandes villes (ouaga et Bobo) et les autres où la situation est moins reluisante.

### C.4.6- Santé

Dans les centres urbains du Burkina Faso, Selon l'étude sur le profil de pauvreté urbaine réalisée en 1998 par l'INSD, 96,6% de la population ont accès aux services de santé.
Le taux de morbidité est estimé à 6,8% tandis que le taux de consultation est de 5,2%.
Selon la direction des études et de la planification du ministère de la santé le Burkina comptait un médecin pour 34.027 habitants et une sage femme ou maïeuticien pour 31.435 habitants en 1996.

### C.4.7- Education

La situation s'est beaucoup améliorée dans les centres urbains grâce aux efforts du secteur privé.
Selon l'EBCVM réalisée 2003, le taux d'alphabétisation en milieu urbain est passé de 50,6% en 1994 à plus de 56,3% 2003.

Quand au taux brut de scolarisation en milieu urbain, il est de 102.3% et équivaut au triple du taux en milieu rural (34,1%).

On relève que 91,2% des enfants en age scolaire primaire (7-12 ans) ont accès à l'école primaire et 72,8% des enfants en âge scolaire secondaire (13-19 ans) ont accès à l'école secondaire.

Le taux de brut de scolarisation au secondaire est de 50,7% en milieu urbain contre 6,1% en milieu rural. La différence entre les deux plus grandes villes (Ouagadougou et Bobo) d'une part et les autres villes est assez faible (36,6% pour 32,8%).

Le taux de scolarisation au supérieur est de 2,1% pour l'année 2003. Il était de 1,3% en 1998 et de 0,9% en 1994. On note que la quasi-totalité de la scolarisation au supérieur est urbaine (8,2%) contre 0,3% en en milieu rural.

D'une façon générale, la déscolarisation (abandon de l'école reste un phénomène important dans l'éducation au Burkina. Le phénomène touche 19,2% des élèves en milieu urbain pour des raisons diverses (renvoi de l'école, coût élevé des frais, désir de travailler, etc.)

**C.4.8- Voirie**

La voirie urbaine revêtue au Burkina se résume à celles des villes de Ouagadougou (190 kilomètres) et de Bobo-Dioulasso (82 kilomètres). Dans les autres villes, elle se résume aux linéaires des routes nationales qui y passent. La voirie urbaine burkinabé est donc essentiellement faite de routes aménagées en terre et de voies non ouvertes. Ce secteur constitue d'ailleurs une des principales priorités dans les communes urbaines.

De cette situation, découlent d'énormes problèmes d'écoulement des eaux de pluies rendant la plupart des voies impraticables pendant la saison pluvieuse.

**C.4.9- Les transports**

Il n'existe de système de transports urbains structuré au Burkina. Seule la ville de Ouagadougou entretient un réseau de transport en commun exploitée par une entreprise issue du partenariat (commune –privés) appelée société de transport de la commune de Ouagadougou (SOTRACO) qui dessert les principales artères de la ville à un tarif très compétitif. Dans les autres villes, le problème se pose avec une moindre acuité en raison de la faible étendue des villes. Les grands centres urbains tels que Bobo sont desservis par les taxis privées.

**C.4.10- Le téléphone**

Selon l'étude de cas sur les pratiques éprouvées dans les télécommunications pour les zones rurales (contribution de l'ONATEL) le réseau de télécommunications du Burkina Faso a connu dans ces dernières années un développement marqué par un accroissement significatif du parc téléphonique fixe, l'introduction de la téléphonie mobile et de l'internet.

De 9600 lignes en 1987, le parc téléphonique fixe compte aujourd'hui près de 75.000 lignes avec un taux d'automatisation de près de 100% et une numérisation quasi totale des équipements de commutation et de transmission. Introduit en 1996 avec environ 2500 abonnés, la téléphonie mobile compte aujourd'hui près de 235 000 abonnés avec trois opérateurs et couvre toutes les grandes villes du pays.

Le réseau Internet compte en fin 2003 près de 25.000 abonnés.

# D- Gouvernance urbaine

**D.1- Le contexte politique**

Le contexte politico-économique du Burkina sur ces quinze dernières années a été marqué par les reformes économiques avec pour objectif l'amélioration des conditions des populations et la lutte contre la pauvreté dans un environnement marqué par le renforcement de la politique de décentralisation.

La politique de décentralisation a connu un essor véritable à partir de l'année 1993 avec la promulgation des 5 lois de la décentralisation qui ont permis d'organiser les premières élections municipales en 1995. En 1998 les textes d'orientation de la décentralisation (TOD) ont été publiés pour renforcer la mise en place de la décentralisation dans le pays. Depuis 1995, 2 élections municipales ont été organisées en 1995 et 2000 et 49 communes urbaines créées.

Le processus de la décentralisation est toujours en cours avec à l'actualité, le transfert des compétences aux communes et dernièrement la révision des TOD consacrant désormais la région et la commune comme collectivités décentralisées.

**D.2- Les acteurs institutionnels**

**Les instances locales : Conseil municipaux**

Dans le contexte de la décentralisation, les Conseils municipaux sont les gouvernements locaux des villes. Ces instances sont dirigées par des Maires élus qui administrent la ville avec l'appui d'une administration locale et les services déconcentrés de l'Etat.

Le nombre de conseillers municipaux varie selon le nombre de secteur de la ville (3 conseillers par secteur administratif) de la ville :A titre d'exemple Ouagadougou compte 90 membres, Bobo compte 69 et Banfora compte 33. Les missions assignées à ces gouvernements locaux sont stipulés dans les TOD : instaurer la démocratie et atteindre les objectifs de développement de la Commune.

**L'Etat et les structures étatiques**

L'Etat est garant du pouvoir local et du fonctionnement des collectivités décentralisées. Il assure donc la tutelle des Communes urbaines dans plusieurs domaines (administratif, technique, financier, etc.).

Le secteur urbain est essentiellement animé par les Ministères de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD), le Ministère des Finances et du Budget et le Ministère des Infrastructures des transports et de l'habitat (MITH). Les communes urbaines sont administrativement sous tutelle du MATD et le Ministère de l'Economie et du Développement (MEDEV).

**Les organisations de la société civile**

Le Burkina Faso bénéficie d'une forte présence des organisations de la société civile locales, nationales ou internationales oeuvrant dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans le contexte actuel de démocratisation au Burkina, l'implication, la pertinence et la qualité des interventions de la société civile (les Associations, les ONG et les organisations à base communautaires) sont d'une importance capitale dans le processus d'amélioration des conditions de vie des populations. Et cela, en raison des multiples potentialités dont disposent ces ONG et Associations :

- fortes capacités de mobilisation des populations ;
- engagement individuel et collectif ;
- dynamisme interne des communautés ;
- connaissance des réalités de milieux, etc.

**Les Partenaires de coopération**

Le Burkina entretient des relations de coopération avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue d'améliorer les conditions de vie des populations urbaines.
Les principaux partenaires bilatéraux sont :

- L'Allemagne qui appuie les communes urbaines à travers le Fonds d'Investissement Communal et le Programme d'Appui à la Décentralisation de la GTZ ;
- La France à travers l'AFD qui finance les infrastructures et l'équipement des villes ;
- La Suisse qui appuie le Programme de développement des villes moyennes ;
- Le Canada à travers le programme APREL (appui à la relance de l'économie locale)
- Le royaume Pays Bas,
- La république de Chine,
- Le Danemark
- L'Autriche

Au niveau des institutions et agences de développement on peut retenir :

- La Banque mondiale (IDA) qui soutient plusieurs programmes dont le Programme d'amélioration des conditions de vie urbaine;
- La Banque Africaine de Développement avec le Programme de Réduction de la Pauvreté dans les Communes ; etc.
- Le Système des Nations Unies.
- L'union européenne

**Les Programmes et Projets de développement**

Plusieurs programmes sont mis en œuvre au profit des villes avec l'appui des partenaires au développement. Il s'agit principalement :

**- du FICOM**
Le fonds d'investissement communal est un projet de la coopération financière entre le Burkina Faso et la RFA et destiné à appuyer la politique de décentralisation par le financement des communes urbaines.

Les principaux objectifs de ce fonds sont :

- Assurer le financement d'infrastructures économiques et sociales destinées à améliorer les conditions de vie des populations des communes ;
- Contribuer à travers la réalisation de ces projets, au renforcement des structures communales et à l'enracinement du processus de décentralisation ;
- Contribuer à la lutte contre la pauvreté.
-

Le projet est mis en œuvre par une cellule de gestion basé à BACB, disposant d'une autonomie de gestion et administré par un comité spécial.

Depuis son lancement en 1996, il a connu la mise en œuvre de 3 phases comme suit :

Première phase d'un montant de 1,243 milliards exécuté entre 1997 et 2000 avec la réalisation d'infrastructures urbaines au profit des 21 petites communes parmi les 33 premières communes urbaines consacrées par la loi.

Une deuxième phase d'un montant de 2,345 Milliards exécuté entre 1999 et 2002 ayant permis d'élargir le champ d'intervention du fonds aux 47 communes urbaines (Excepté Ouagadougou et Bobo). Une troisième phase d'un montant de 4,7 milliards est en cours d'exécution au profit des mêmes communes urbaines.

Une contribution sous forme de cofinancements est exigée aux communes en fonction de la nature du projet et de leur capacité budgétaire.

Ce fonds de par ses nombreuses réalisations au profit des communes urbaines a fortement contribué à la mise en place d'infrastructures de base dans de nombreux centres secondaires.

Récemment le FICOM s'est positionné dans deux régions administratives du Burkina à savoir celles du centre- ouest et l'est.

**- Le FODECOL ET L'AGEDECOL**

Le FODECOL (Fonds de développement des collectivités locales) qui a remplacé le FODECOM (Fonds de développement des communes) est un des instruments mis en place par la CND pour conduire des missions d'appui technique et financier à l'ensemble des collectivités locales pour la réalisation des infrastructures et équipements de base.

Cette structure a assuré la mise en œuvre des infrastructures de base financées par le fond de démarrage des communes avec le collectif de bailleurs de la CND (Canada- Pays Bas -Suisse-Danemark).

Aujourd'hui, elle agit comme intermédiaire technique pour d'autres programmes tels que le PRPC pour la mise en œuvre des infrastructures au profit des communes bénéficiaires.

L'AGEDECOL assure une mission d'appui technique et institutionnel aux collectivités locales par la formation d'élus et des agents administratifs. Elle apporte son soutien aux communes et aux régions dans l'élaboration de leur programme de développement. Cette agence aide les collectivités locales à définir une politique de valorisation de leurs ressources, favorise l'échange d'informations entre celles-ci et contribue à assurer le suivi-évaluation des projets et programmes de développement des communes et des régions.

**- Le PRCCU**

Le projet de renforcement des capacités des communes urbaines qui est dans sa phase de démarrage a été initié suite au succès de la composante « participation communautaire » du 3$^{e}$ projet de développement urbain. Il vise le financement de projets de petites envergures sur la base de l'expression de la demande communautaire pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

Les financements des projets sont effectués avec une participation financière des populations bénéficiaires allant de 10 à 30% selon le caractère socioéconomique du projet , de la commune pour 10 %. Le reste (80 %) étant une subvention octroyée par le projet à travers les ressources mobilisées avec l'Etat et les PTF.

La Banque Mondiale, l'AFD et le PNUD sont les bailleurs annoncés de ce projet.

En plus de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso qui avaient bénéficié de la première phase, quatre nouvelles villes seront concernées par ce projet à savoir Banfora, Koudougou, Kaya et Orodara.

**- Le PRPC**

Le Programme de Réduction de la Pauvreté au niveau Communal (PRPC) a démarré ses activités en février 2001. il vise deux objectifs essentiels :

- renforcer les capacités institutionnelles et financières des populations et des communes ;
- améliorer l'accès aux services sociaux de base.

Il s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la pauvreté qui a fait l'objet d'adoption d'un document cadre. Le programme couvre 15 communes de plein exercice pour une durée de 5 ans : Bogandé, Boulsa, Diapaga, Diébougou, Djibo, Dori, Gorom-Gorom, Kaya, Kongoussi, Niangoloko, Nouna, Orodara, Réo, Zorgo.

Les trois composantes de ce projet concernent le renforcement des capacités au niveau local, les infrastructures et les micro-crédits au profit des populations.

Le coût total du programme est estimé à 14 milliards FCFA financés par la BAD. La stratégie d'intervention est fondée sur la dynamique du processus de décentralisation et s'exécute à travers une approche participative qui se traduit par une concertation et une consultation des différentes couches de la société pour l'élaboration des activités à financer. Il fait appel à une mobilisation sociale de la population, des organisations communautaires de base, des ONG, des opérateurs privés autour du programme communal.

**- L'AGENCE FASO BAARA**

Cette agence a été créée en 1991 par l'Etat Burkinabè et la Banque Mondiale dans le cadre du projet de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (TIPE). Ce projet visait la réalisation d'infrastructures socio-économiques en milieu urbain enfin de générer des emplois pour lutter contre le chômage et le sous emploi en milieu urbain. Ce programme a constitué une des actions importantes au niveau des mesures d'accompagnement qui ont été engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PAS.

Le projet a été financé par la Banque Mondiale dans un premier temps pour les investissements à réaliser à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso et par le KFW dans une seconde phase qui a permis l'élargissement du programme à l'ensemble des communes de plein exercice.

Avec plus de 70 milliards d'investissement réalisés sur une quinzaine d'année Faso Baara s'affiche comme l'opérateur le plus important dans la délégation de maîtrise d'ouvrage.

### D.3- Performance des villes

La gouvernance urbaine renvoie au concept de l'implication harmonieuse de tous les acteurs de la ville à son développement.

Après bientôt dix années de décentralisation effective au Burkina, un analyse de la question montre que :

- la plupart des villes n'ont pas de stratégie globale en matière de communication et de participation des acteurs. On constate des actions sectorielles menées généralement grâce à l'exigence du partenaire financier.

- La transparence dans la gestion des affaires n'est pas encore un réflexe : les autorités ne rendent pas systématiquement compte des activités aux populations.

- La société civile est de plus en plus mieux organisée et défend mieux ses droits auprès des autorités notamment celles des femmes.

- Certains conseils municipaux ont peu fonctionné (immaturité politique, crise de leadership etc. …).

### D.4- Mobilisation des ressources

L'ensemble des communes vit pratiquement les mêmes difficultés en terme de mobilisation des ressources. Les causes majeures sont :

- l'incivisme fiscal : Les populations au lieu d'être plutôt un potentiel continuent de constituer un obstacle au recouvrement ;

- La non maîtrise des potentiels fiscaux et économiques : la plupart de ceux qui doivent payer sont dans l'informel et les communes n'arrivent toujours ni à impulser un véritable essor économique à leur ville (création d'entreprise ou d'industrie) ni à maintenir l'activité existante (cas de Bobo et de Banfora et Koudougou dont plusieurs unités industrielles ont fermé)

# E- Environnement urbain

**E.1-Situation**

Au Burkina Faso, les années 1990 peuvent être considérées comme le point de départ d'une prise de conscience réelle des Pouvoirs Publics, face aux problèmes d'environnement en général, d'environnement urbain en particulier, et ce à la faveur de l'intérêt mondial fortement exprimé lors de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA) et de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement tenue en Juin 1992 à Rio de Janeiro.

En effet, à cette époque, la question de la protection de l'environnement sous tous ses aspects (désertification, eaux pluviales, eaux usées et excréta, déchets ménagers et industriels, pollution atmosphérique, etc..), s'est interposée comme un défi à relever dans des délais raisonnables.

Le phénomène de l'urbanisation accélérée n'est pas sans effet sur la dégradation de l'environnement.

La croissance démographique rapide du pays ( la population a augmenté de 41% entre 1975 et 1985), et surtout de l'extension démesurée des villes, ont des répercussions négatives sur l'environnement, et l'effet négatif le plus visible est le recul des zones d'approvisionnement en bois de chauffe ; ainsi à Ouagadougou et à BoBo-Dioulasso, il faut parcourir respectivement plus de 100 km et près de 50 km pour chercher le bois de chauffe

Au Burkina Faso, le défi de la protection de l'environnement et de la préservation de l'écosystème est donc essentiellement urbain

**E.2- Politiques et réglementations**

Au niveau national, la loi fondamentale du 02 juin 1991 en son article 29 dispose : « le droit à un environnement sain est reconnu ; la protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous.

Outre le Code de l'Environnement, plusieurs textes législatifs, réglementaires, ou administratifs relatifs à la gestion de l'environnement sous tous ses différents aspects ont été mis en vigueur.

Au nombre des textes de référence et autres engagements pris par le Gouvernement dans *l'optique d'une amélioration de l'environnement urbain, on peut noter :*

- L'adoption en 1998 des textes portant orientation de la décentralisation (TOD)au Burkina Faso
- L'approbation de quelques textes d'application de la Loi n° 014/96/ADP du 23 Mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) ;
- L'approbation de certains textes d'application du Code de l'Environnement (Loi N° 002/94/ADP du 19 Janvier 1994 et loi n° 005/ADP du 30 Janvier 1997);
- L'élaboration d'un Code de l'Urbanisme et de la Construction ;
- L'approbation du Code de la Santé Publique (Loi n° 23-94 du 19 Mai 1994),
- La définition du Régime de l'Eau (Décret n° 83-002/CSP/PMDR du 1er Avril 1983 portant code de l'eau) ;
- La loi n° 6/97/ADP du 31 Janvier 1997 portant code forestier

Par ailleurs le Burkina Faso a ratifié une vingtaine de Conventions Internationales sur la protection de l'environnement, et a souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à l'Agenda 21 du sommet de la terre en 2002

## E.3- Diagnostic sectoriel et description des principales questions environnementales urbaines

- Les eaux usées et excréta

En zone urbaine, à l'exception des 2 premières villes, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso qui disposent chacune d'un Plan Stratégique d'Assainissement mis en œuvre, la plus grande partie des matières de vidange et des effluents industriels, sont directement déversées dans la nature, sans aucune précaution, et les systèmes d'évacuation des eaux usées existants sont essentiellement constitués par des latrines traditionnelles utilisées par 75% de la population (urbaine et rurale), situation qui conforte le « péril fécal ».

Aucun ouvrage d'assainissement des eaux usées n'a été réalisé dans les villes de l'intérieur où seul l'assainissement autonome est pratiqué sans suivi ni organisation, et suivant la préférence des habitants. Ces installations rudimentaires dégagent des odeurs nauséabondes et sont très souvent envahies par les mouches. Ce recours à l'assainissement individuel dans des quartiers à habitat rarement uniforme où les densités de peuplement ne dépassent pas 150 à 200 habitants / ha, et où la consommation d'eau est inférieure à 50 litres / j /habitant, ne permet pas le fonctionnement d'un réseau d'égout sans risques de dépôt ou d'obstruction des canalisations

Malgré les actions ponctuelles de sensibilisation ou de démonstration réalisées par différents intervenants public ou privés (ONG), la situation demeure déplorable.

- Les eaux pluviales

Les conditions pédoclimatiques du Burkina Faso (pluies courtes et intenses, sols imperméables) et l'extension démesurée des villes posent de véritables problèmes d'évacuation des eaux de ruissellement, à cause de l'accroissement des surfaces imperméables et de la topographie rarement favorable (faibles pentes, exutoires naturels de capacité réduite, etc.…).

Ces prédispositions physiques nécessitent la construction d'ouvrages coûteux, qui concentrent à leurs exutoires des flux importants, créant ainsi un impact préjudiciable à l'équilibre des milieux aquatiques, aux infrastructures, aux biens et personnes situés en aval.

La protection des personnes et des biens contre les risques liés à l'inondation et à l »évacuation des eaux de ruissellement devient donc un impératif tant politique qu'économique, et les niveaux de protection retenus sont souvent liés à la vulnérabilité des différents quartiers, à la valeur des biens à protéger (vies humaines, biens matériels, édifices, routes etc.…)

La situation des eaux pluviales est caractérisée par l'inexistence totale ou l'existence d'un faible réseau d'évacuation de ces eaux par rapport aux réalités (forte intensité de précipitations concentrées sur une seule saison pluvieuse de 3 à 4 mois), provoquant ainsi des inondations et une mauvaise praticabilité de la plupart des voies.

Quand ils existent (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Fada N'Gourma, Banfora, Kaya, Tenkodogo), ces ouvrages sont en majorité construits à ciel ouvert, sont rarement entretenus et sont encombrés de divers matériaux solides ou semi-liquides (ordures ménagères, gravats, eaux usées, rejets industriels, boues de vidange) qui font obstacle à l'écoulement des eaux pluviales, offrant ainsi un milieu propice à la prolifération des moustiques.

Si Ouagadougou et Bobo-Dioulasso bénéficient chacune d'un Schéma Directeur de Drainage des Eaux Pluviales, il n'en est pas de même pour les autres villes qui ne disposent d'aucune infrastructure d'évacuation des eaux de ruissellement dans la quasi-totalité des quartiers.

- Les ordures ménagères et assimilées

Seules les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso disposent d'un système d'évacuation et d'élimination des déchets ménagers organisé par la Mairie, mais faute de moyens matériels et financiers, la collecte de ces ordures n'est pas satisfaisante. Dans les autres villes il on assiste à des interventions ponctuelles ou encore des initiatives de pré-collecte initiées par les associations de quartiers avec l'appui d'ONG et de partenaires au développement.

Dans le cadre de l'exécution du 3ème Projet de développement urbain, les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso viennent d'être dotées chacune d'un Schéma Directeur de Gestion des Déchets (SDGD) et d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET) ou décharge contrôlée

- Les déchets industriels, spéciaux et biomédicaux

Seule la ville de Ouagadougou sera bientôt dotée d'une poche de traitement des déchets industriels ou hospitaliers toxiques dans son Centre d'Enfouissement Technique (CET) dont la construction est en cours d'achèvement, et qui pourrait recevoir les déchets identiques de Bobo-Dioulasso.

Aucune des autres villes ne dispose de décharge contrôlée pour le traitement des déchets toxiques ou dangereux, et aucune structure ne s'occupe de la gestion écologique de ces rejets. Les unités de prétraitement ou de traitement quand elles existent, sont sous-dimensionnées ou hors d'usage.

Les différentes entreprises se débarrassent des résidus gênants selon l'occasion ou l'économie en les mélangeant aux ordures ménagères ou en les dépotant dans des marigots ou dans de vieilles carrières en dehors de la ville. Il s'agit essentiellement des huiles usagers (22 000 tonnes / an), des déchets contaminés, des produits phytosanitaires et des déchets de tannerie, de savonnerie etc..

La pollution de l'air, des eaux et des sols

L'inorganisation dans le domaine de l'assainissement et l'insuffisance des ouvrages de collecte et de traitement des déchets ont accentué le phénomène de la pollution en milieu urbain.
Malgré un tissu industriel relativement peu développé, le Burkina Faso connaît des problèmes de pollutions industrielles qui méritent une certaine attention :

La gestion aléatoire des **déchets solides ménagers** et industriels est à l'origine d'un volume élevé de rejets de gaz polluants. Ainsi on enregistre 8347 tonnes d'émissions de $CH_4$ soit 87% des émissions générées par ce secteur.

La contribution des **eaux usées et excréta** aux émissions de $CH_4$ relève essentiellement du secteur industriel, et est de 13% des émissions totales du secteur des déchets.

**Les pollutions liées aux activités industrielles** restent concentrées dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, et sont enregistrées dans une moindre mesure dans des villes moyennes comme Koudougou et Banfora.

**Le développement des transports** constitue une des caractéristiques de l'évolution du mode de vie au Burkina Faso. Malheureusement, l'état vétuste des véhicules automobiles dont la majorité est constituée de véhicules d'occasion (de seconde main) importés sans normes de pollution et de contrôle technique, l'utilisation massive des véhicules à 2 roues et la défection de la voirie, font du secteur des transports la principale source de pollution atmosphérique par son important rejet de $CO_2$. Cette pollution est aggravée par un trafic routier très important dans les grandes agglomérations, notamment à Ouagadougou, et constitue un sérieux danger et une forte menace pour la santé des populations.
**Les autres formes de pollutions ou de nuisances** se manifestent en milieu urbain à travers les fumées, les poussières et les bruits.

## E.4- Le cadre institutionnel

Le caractère multisectoriel de la stratégie d'environnement met en jeu trois maillons essentiels : le Gouvernement ou l'Etat, la Commune et les Communautés privées.

### 6.4.1. Les Institutions étatiques :

Leurs missions sont de contribuer à traduire la volonté politique de l'Etat à conduire avec efficacité et efficience la stratégie nationale d'environnement urbain. Le caractère fortement technique du domaine et la mise en marche de la décentralisation recentrent l'action de ces Institutions Etatiques dans des rôles de :

- Promotion de la recherche et diffusion des résultats ;
- Réglementation et contrôle ;
- Assistance technique et incitation financière

Le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie assure les responsabilités de chef de file dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Environnement Urbain.

Les partenaires institutionnels privilégiés sont les Ministères en charge de la Santé, de l'Action Sociale, de la Recherche Scientifique, de l'Education de base, de Information, de la Culture, de l'Industrie, de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme.

**Les Institutions sous tutelle ministérielle:**

Ce sont généralement des établissements para-publics chargés de missions spécifiques de maîtrise d'œuvre déléguée ou d'exécution. Leur rôle en matière d'environnement ou d'assainissement urbain se résume en une maîtrise d'œuvre opérationnelle, avec contractualisation de certaines tâches aux privés et aux ONG.

Il s'agit essentiellement de l' Office Nationale de l'eau et de l'Assainissement (ONEA), de l'Agence FASO BAARA et du Conseil National pour l'Environnement et le développement durable (CONEDD)

**Les Communes**

Les différentes lois découlant de la décentralisation confèrent aux communes le rôle de maître d'ouvrage de l'ensemble des différents volets de l'assainissement et de l'environnement urbain.

Face aux nouvelles missions d'environnement urbain en perspective, une réorganisation conséquente des Services techniques municipaux s'impose, car les textes municipaux en vigueur le stipulent clairement.

**Les ONG et Associations de quartiers**

Ce sont les principaux maillons de communication entre les communautés et les acteurs institutionnels. Elles interviennent sur la base de contrats à durées déterminées, et constituent donc des appuis aux initiatives de base.

Au Burkina Faso on dénombre environ 300 ONG (160 nationales et 104 internationales), mais un faible nombre de ces ONG évolue en milieu urbain.

Les ONG internationales sont des ONG de financement et d'assistance technique. La principale ONG internationale intervenant dans le secteur de l'environnement urbain (études, formations, animation, sensibilisation) est le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à moindre coût (CREPA).

Les ONG nationales travaillent essentiellement dans les domaines de la formation et de l'environnement, parmi lesquelles les ONG féminines sont les plus nombreuses et les plus actives ; évoluant souvent dans les quartiers périphériques, ces ONG féminines sont constituées de coopératives, d'associations d'entraide ou artisanales, leur principal objectif étant orienté vers les activités rémunératrices.

Par ailleurs, on compte près d'une trentaine d'« Associations de Développement » de quartiers qui se sont investies et apportent leur modeste contribution à l'amélioration de leur environnement immédiat.

**Le Secteur Privé**

Ce sont des structures opérationnelles en charge des tâches d'exécution et de prestation de services sur la base de marchés signés avec les acteurs institutionnels, les communes et les ONG ; on compte une dizaine de PME créées par des étudiants en fin de cycle ou par des groupements associatifs de femmes en quête d'actions rémunératrices.

**Les Communautés ou Organisations Communautaires de quartiers :**

Généralement appelées bénéficiaires, les communautés déterminent l'acceptation, ou la justesse de toute stratégie, et doivent être prises en considération dans le processus de décision. Il faut donc accorder une très grande importance à leur rôle dans l'identification des actions ou activités, leur programmation et leur mise en œuvre.

# F- Habitat et Amélioration des bidonvilles

**F.1- Contexte**

Au Burkina Faso en général et dans les centres urbains en particulier, le concept de bidonville au sens tel que défini dans le glossaire des TDR de la présente étude : « établissement contigu où les habitats sont caractérisés par un accès au logement et aux services de base inadéquats » correspond approximativement aux quartiers péri-urbains non lotis et aux quartiers traditionnels. Partant de cette définition, on peut relever que plus de la moitié des quartiers de nos villes pourraient être assimilée à des bidonvilles.

C'est pour éviter cette confusion qu'au Burkina, en lieu et place du terme bidonville, on préfère la terminologie quartier d'habitat spontanée, ce qui renvoie à la légalité de l'occupation de l'espace ou encore quartier non aménagé ou non structuré. Ces quartiers sont majoritairement occupés par les populations pauvres.

**F.2- Situation de l'habitat**

La situation général de l'habitat en milieu urbain au Burkina est caractérisée par :

- la précarité des logements, plus de 50% des logements en ville sont en banco
- la prédominance des propriétaires par rapport aux locataires des logements. Ces derniers constituent seulement 29,1 des ménages en 2003 ;
- l'utilisation des latrines comme moyen d'assainissement des excrétas (85,7%).
-

La rareté des données dans le secteur de la production du logement est l'un des facteurs qui entrave la politique de l'habitat au Burkina Faso.

Depuis plusieurs années, le Burkina souffre de l'absence d'une politique de l'habitat.

A partir de l'enquête démographique de 1991, on a pu déterminer la part des logements susceptibles de durer 20 ans ou plus compte tenu des conditions locales et avec un entretien normal :

- Ouagadougou : 18,31%
- Bobo-Dioulasso : 37,83%

La surface moyenne habitable est d'environ 12m² à Ouagadougou comme à Bobo-Dioulasso.
Le rapport entre le prix du loyer et le revenu des ménages est de 72,2% à Ouagadougou et de 56,56% à Bobo-Dioulasso.

Pendant ce temps, les prix des matériaux de construction augmentent à une vitesse vertigineuse. Le coût de construction par mètre carré d'un logement moyen standing est estimé par les services compétents à 100.000 FCFA. Cette donne tend à s'augmenter en raison des conséquences de la crise ivoirienne sur le Pays.

Par ailleurs, il n'existe toujours pas de structure de financement de l'habitat social. Les institutions bancaires de la place ont des conditions de prêts beaucoup trop sélectives et draconiennes écartant d'office les ménages à revenus moyens.

La prolifération de l'habitat spontané ainsi que sa persistance malgré les actions énergiques de l'Etat depuis les années 1980 laissent conclure que le phénomène est la conjugaison de plusieurs causes parmi lesquelles :

- la pauvreté des populations : le coût élevé de la mise en valeur des parcelles acquisses en zone aménagées, l'impossibilité de d'accéder aux services urbains de base (électricité, eau courante, assainissement) entraînent les populations à se rerouver en zone non lotis ;
- l'insuffisance de l'offre en logement des villes : la capacité d'accueil des villes est très en deçà des besoins réels des populations. D'où naturellement le développement de logements privés peu coûteux en zone non loties.
- La spéculation foncière qui devient de plus en plus une activité professionnelle d'une bonne partie des résidents des zones non loties.
-

Les quartiers non lotis sont illégaux donc non reconnus par l'Etat. Cela explique le comportement de celui-ci ainsi que des collectivités locales vis-à-vis de ces quartiers qui prennent très peu d'initiatives sont prises dans le sens la mise à disposition des services urbains.

Cependant, certaines villes bénéficient de quelques actions d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers d'habitat spontané à l'initiative des ONGs et projets de développement. Le domaine de l'approvisionnement en eau est la principale préoccupation.

# G- Genre

**G.1- Analyse de la situation de la femme en milieu urbain**

L'analyse de la situation de la femme aborde la question de la pauvreté, de l'accès à terre, de l'accès au crédit et en fin d' l'accès à l'emploi.

**La pauvreté**

Selon l'analyse de l'EBVCM, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, l'extrême pauvreté touche plus les femmes que les hommes (23,09% des femmes contre 22,12% des hommes). En 1998, la femme burkinabé avait deux fois moins de chance d'être non pauvre (22,16%) que d'être pauvre (44,05%) alors que l'homme avait légèrement plus de chance de n'être pas pauvre (23,23%) et légèrement moins de risque d'être pauvre (43,39%).

D'une façon générale, l'analyse socioéconomique de la pauvreté montre que les femmes exercent majoritairement dans des activités à très faible revenu (agriculture, petit commerce, travaux domestique).

**L'accès à la terre**

Au regard du droit foncier traditionnel, la femme ne peut être propriétaire d'une terre dans certaines zones, considérée comme étrangère dans sa belle-famille et comme mineure dans sa propre famille. En milieu urbain, l'accès à la propriété foncière est ouvert aux femmes. Cependant, la faiblesse des moyens financiers constitue un handicap majeur à l'acquisition des parcelles loties.

**Accès au crédit**

Le crédit demeure un des besoins les plus exprimés par les femmes parce qu'il constitue la principale source de capital leur permettant d'entreprendre des activités génératrices de revenues.

En milieu rural comme en milieu urbain, on note l'existence de plusieurs programmes de micro finances généralement menées en direction des groupements féminins. Il s'agit essentiellement des instruments étatiques (FAARF, FASI, FAPE, PNAR-TD). D'autres structures relevant d'ONG et de partenaires au développement offrent également des possibilités d'accès au crédit. On peut citer :

- la cellule d'appui à la petite entreprise de Ouagadougou (CAPEO/Canada) ;
- le Bureau des Artisans (BA/GTZ) ;
- la promotion du développement industriel, artisanal et agricol (PRODIA/Belgique) ;
- La promotion des entreprises rurales et de construction métallique et des mécaniciens (PERCOMM/Autriche)
- Réseau des caisses populaires du Burkina (RCPB) ;
- L'ONG Christian relief Development organization (CREDO)
- Les différentes banques.

**G.2- Politique et dimension genre**

A niveau national, il y a de nombreuses initiatives en matière de stratégie, de politiques et lois qui ont été prises au cours des années 90 :

- la loi fondamentale du Burkina (la constitution du 11 juin 1991) en son article 12 reconnaît à tout citoyen burkinabé, sans distinction de sexe, de participer à la gestion des affaires de l'Etat et de la société.
- La lettre d'intention de politique du développement Humain Durable qui fait de la promotion de la femme un objectif prioritaire de développement ;
- Le code des personnes et de la famille (CPF) avec des disositions relatives à l'accès à la terre, aux droits conjugaux, à la réglementation des rapports entre l'homme et la femme ;

- La réforme agraire et foncière (RAF) qui confère à la femme le statut d'exploitant et de propriétaire au même titre que l'homme.
- Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Convaincues que sans la mobilisation et la participation des femmes (elles représentent 52 % de la population burkinabé), il ne saurait y avoir de développement humain durable, les autorités burkinabé ont fait de la promotion de la femme une composante essentielle des politiques de développement. L'objectif principal poursuivi est de permettre aux femmes de jouer un plus grand rôle dans le processus de développement et d'avoir un plus grand accès aux services sociaux. Pour atteindre cet objectif majeur, il a été créé un ministère chargé spécifiquement des questions liées à la promotion de la femme.

Ce ministère créé par décret n° 97_270 du 10 Juin 1997 est chargé de mettre en oeuvre la politique du gouvernement en matière de promotion socio-économique de la femme, en relation avec les autres départements ministériels et institutions, il a l'initiative et la responsabilité de :

- suivre et évaluer les stratégies de promotion de la femme ;
- suivre les programmes d'éducation et de formation des femmes et des jeunes filles ;
- promouvoir l'égalité des droits des femmes et leurs droits à la santé de la reproduction ;
- informer, sensibiliser sur les droits des femmes ;
- coordonner les actions en faveur de la femme auprès des partenaires et des structures concernés;
- suivre et évaluer l'impact des actions des ONG et des Associations Féminines.

# H. SEPO

| THEME 1 : HABITAT ET CONDITIONS DE VIE DANS LES BIDONVILLES | |
|---|---|
| **Succès**<br><br>✓ Méthode d'Aménagement Progressive<br>✓ Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga<br>✓ Expériences de cités Relais | **Echecs**<br><br>✓ Non maîtrise de l'expansion de la ville;<br>✓ Eradication de l'habitat spontané ;<br>✓ Persistance de la dualité entre droit coutumier et droit moderne |
| **Obstacles**<br><br>✓ Déficit de coordination et de synergie entre les acteurs ;<br>✓ Niveau de formation à la gestion urbaine limité au niveau des acteurs des collectivités locales, des services centraux et de la société civile;<br>✓ Absence de rigueur dans l'application des textes. | **Potentialités**<br><br>✓ Volonté politique;<br>✓ Politique de développement urbain et de l'habitat<br>✓ Code de l'urbanisme et de la construction |

| THEME 2 : GOUVERNANCE LOCALE | |
|---|---|
| 1 **Succès**<br>- Bon fonctionnement du processus de la décentralisation ;<br>- Tenue régulière et respect des échéances électorales ;<br>- Fonctionnement régulier de la majorité des Conseils municipaux ;<br>- Consolidation et maturation du processus | 2 **Echecs**<br>- Mauvais fonctionnement de certains Conseils municipaux |
| 4- **Obstacles**<br>- Corruption ;<br>- Analphabétisme ;<br>- Incivisme fiscal ;<br>- Lenteur dans le processus de transfert des compétences et des ressources aux collectivités ; | 3- **Potentialités**<br>- Dynamisme de la société civile ;<br>- Disponibilité des partenaires au développement à accompagner le processus de la décentralisation. |

| THEME 3 : ENVIRONNEMENT URBAIN | |
|---|---|
| **Succès**<br>✓ Création et fonctionnement du laboratoire d'analyse des eaux usées des unités industrielles ;<br>✓ Mise en place du corps des inspecteurs de l'environnement;<br>✓ Renforcement du partenariat avec les pépiniéristes ;<br>✓ Gestion partagée de l'environnement. | **Echecs**<br>✓ Non application des textes en matière d'environnement. |
| **Obstacles**<br>✓ Manque d'éco-civisme ;<br>✓ Insuffisance de moyens humain, matériel et financier pour faire face aux exigences de la protection de l'environnement. | **Potentialités**<br>✓ Volonté politique;<br>✓ Projet de lutte contre la pollution atmosphérique avec l'appui de la banque mondiale;<br>✓ Projet d'élimination des polluants organiques persistants (plastiques) et le Partenariat pour le développement des législations et institutions environnementales en Afrique |

# Annexes

- **Profils de villes**
- **Fiches de projets**
- **Rapport atelier national de validation**
- **Liste des personnes rencontrées**
- **Liste des sigles et abréviations**
- **Bibliographie**
- **Coupures de presse**
- **Photographies**

## *Annexe 1 : Profils des villes*

# OUAGADOUGOU

**GENERALITES**

- La commune de Ouagadougou se situe au centre du Burkina Faso.
- Superficie de 52 000 hectares avec une surface urbanisée est estimée à 21 750 hectares
- Climat est de type soudano sahélien avec une seule saison des pluies couvrant la période de mai à septembre.
- La pluviométrie varie entre 850 millimètres et 900 millimètres en année normale.
- L'altitude moyenne est de 300 m.
- Population était de 833 761 habitants en 1999 et de 959 491 habitats en 2003. Projections donnent 1 002 000 en 2004 pour un taux d'accroissement annuel de 4,4%.
- Ouagadougou concentre 70% de l'activité industrielle du pays.
- Les principales activités économiques sont l'Industrie (bâtiments et travaux publics, fabrique d'ouvrage métalliques et de produits alimentaires), l'Agriculture et l'Elevage, le Commerce (petit commerce traditionnel, secteur informel et commerce de gros), les Banques, l'Artisanat, le Transport, l'Hôtellerie et le Tourisme.

**ACTEURS LOCAUX**

**Secteur public**

- Capitale politique du pays
- Présence des services centraux de l'Etat,
- Aéroport international de Ouagadougou
- Présence des services déconcentrés de l'Etat (directions provinciales et régionales de tous les ministères).
- Abrite le pouvoir central et local.

**Autorités municipales :**

- un maire élu pour un mandat de 5 ans (2000à 2005),
- un conseil municipal de 90 conseillers
- la ville connaît son deuxième régime municipal.

**Société civile**

- Présence d'ONG et d'associations intervenant dans le domaine du développement social et économique (santé, éducation, environnement etc. ..)
- La ville entretien d'excellents rapports avec les organisations des acteurs locaux (commerçants, transporteurs, femmes etc. ....)

**Les partenaires décentralisés**

- Ouagadougou est jumelée principalement avec la ville de Loudun en France.
- Elle entretient également des relations de jumelage (Leuze en Belgique, San Miniato en Italie, Lomé au Togo, Kumasi au Ghana et Koweit City dans le Golfe arabique et Génève en Suisse, Lyon, de Nantes et de Grenoble en France ainsi qu'avec Namur en Belgique et la ville de Québec au Canada.)
- Principaux domaines d'intervention : La santé, l'éducation, la culture, l'administration, les aménagements urbains, l'environnement, l'agriculture, les micro-crédits, l'appui organisationnel et logistique.

**Les programmes et projets de développement**

- le Plan stratégique de développement de la ville de Ouagadougou (PSDO)
- le Schéma directeur d'aménagement du « grand Ouaga » (SDAGO)
- Le Projet Aménagement de OUAGA 2000
- le projet ZACA
- Le projet d'amélioration des conditions de vie à Ouagadougou

**Le secteur privé**

- Le Programme d'Appui à la Promotion de la Micro Entreprise (PAPME)
- La Chambre de Commerce de l'Industrie et d'Artisanat/Bureau d'Appui à la Micro Entreprise (CCIA/BAME)
- SWISS-Contact
- Le Bureau des Artisans

**MUNICIPALITE**

**Administration municipale**

- Le Maire qui est le chef de l'administration communale est secondé par 2 adjoints et deux présidents de commissions (Commission des affaires économiques et financières et commission des affaires générales).
- les services municipaux.

**Finances locales**

- recettes fiscales (patente et CSI),
- recettes non fiscales (occupation du domaine public, taxes de jouissance, location de propriétés communales, droit de stationnement, location de terrain et boutiques) Taxe Unique sur les Produits Pétroliers (TUPP).

**Services urbains**

**Eau potable**

- 74,7% des ménages ont accès à l'eau potable.
- Selon la source d'approvisionnement on a 40% de la population qui s'approvisionnent à partir des bornes fontaines ou des AEP, 35% à partir des forages privés, et 5,24% à partir des puits traditionnels en 2003.

**Energie**
La ville de Ouagadougou comptait environ 110 000 abonnés en 2003.

**Energie pour éclairage**
Les deux principales sources d'énergie pour l'éclairage sont le pétrole lampant (qu'utilisent 68,1 % des ménages) et l'électricité (qu'utilisent 30,2 % des ménages). Les ménages pauvres utilisent presque exclusivement des lampes à pétrole (96,3%).

**Energie pour cuisson**

Le bois et le charbon de bois sont les plus utilisés pour la cuisine
(79,3% des ménages).
Environ 10 % des ménages l'utilisent.
Les ménages pauvres ont recours presque exclusivement au bois.

**Santé**

**Education**
Selon les statistiques de l'INSD, Le taux de scolarisation est de 7,42% au Préscolaire, de:87% au Primaire, de 34,6% au Secondaire et de 09% au Supérieur.

Le taux net de scolarisation (7-12 ans) était de 48 % chez les pauvres contre 72 % chez les non pauvres. en 1998 et de 37 % pour les filles (pauvres) contre 67% dans les ménages non pauvres.

Voirie urbaine

- le réseau routier de Ouagadougou compte pour 2004, un linéaire de voirie bitumée de 190,2 kilomètres en bon état et de 6,4 kilomètres en état dégradé.
- La voirie en terre se répartie entre 266,9 kilomètres de voies en bon état et 104,9 kilomètres de voies dégradées.
- La voirie non aménagée est estimée à un linéaire total de 1 283, 7 kilomètres.
- Seulement 158, 6 kilomètres de voies sont éclairées.
- Le linéaire de voies adressées est estimé à 1 550,2 kilomètres soit plus de 80% de l'ensemble de la voirie répertoriée.

**Télécommunication**

Très peu de ménages ont accès au téléphone. En 1996, Ouagadougou comptait 22.042 lignes raccordées pour une population de 967.552 avec un ratio population sur nombre de ligne de 43,9.

## ECONOMIE ET PAUVRETE URBAINE

- Le seuil de pauvreté national était de 82 672 FCFA selon l'étude sur la pauvreté au Burkina Faso de l'INSD.
- La ville comptait 10,4% de pauvres en 1994 et 19,9%en 2003.
- Le taux de chômage était estimé à près de 17% Les jeunes de 15 à 25 ans sont les plus touchés avec un taux d'environ 30%.
- Les ménages urbains les plus pauvres sont essentiellement ceux dont le chef travaille dans la branche « Agriculture, élevage, pêche et sylviculture ». en effet, cette catégorie de ménages occupe 57,3% de l'ensemble des ménages urbains pauvres.

**L'Emploi**

Sur une population potentiellement active (individus de 10 ans et plus) de 644 700 personnes recensées en 2001, la commune de Ouagadougou comptait 368 000 actifs, soit un taux d'activité global de 57,1%.
Ce taux passe à 67,1% si l'on restreint la population potentiellement active aux personnes de 15 ans et plus. Il est encore élevé (85,1%) si l'on considère uniquement la population des chefs de ménages.

## GOUVERNANCE URBAINE

- Les populations participent activement à la prise de décision au niveau de la gestion de la commune à travers les comités de réflexion et de pilotage mis en place par la mairie (Comité communal de lutte contre le Sida, Commission ad hoc sur l'environnement, Comité communal d'hygiène, etc.).
- Mais le manque d'une stratégie cohérente pour stimuler la participation de la population semble être une des causes pour des querelles politiques, de leadership dans les secteurs et des contradictions internes à la mairie
- La participation de la population reste encore insuffisante pour l'éducation, la formation, l'assainissement et la réalisation des infrastructures

## ENVIRONNEMENT URBAIN

- La population en forte croissance connaît de nombreuses pointes de maladies infectieuses dues à la faiblesse des équipements d'assainissement et à la qualité peu satisfaisante des services rendus à ses citadins.
- Les problèmes essentiels sont liées la mauvaise la gestion des déchets solides, l'évacuation des eaux usées et des excrétas, la gestion des déchets industriels spéciaux et biomédicaux.

## HABITAT ET CONDITIONS DE LOGEMENT DANS LES BIDONVILLES

On distingue principalement 3 zones d'habitat à Ouagadougou :

- une zone d'habitat moderne bâtie de villas située dans ce qui était appelé les zones résidentielles, en opposition aux zones d'habitat traditionnel, et dans les différentes cités
- une zone d'habitat populaire ou traditionnel lotie dans les anciens quartiers, dit « d'habitat traditionnel », et dans les quartiers nouvellement structurés ;
- L'habitat spontané.
- La plupart des ménages pauvres sont propriétaires de leur logement (environ 69%). Mais ces logements sont précaires. Environ 65% ménages vivent dans des maisons en banco.
-

## LA DIMENSION GENRE

- les femmes représentent 50,97 des personnes dans l'extrême pauvreté.
- L'extrême pauvreté touche 23,09 % des femmes contre 22,12% des hommes.
- Parmi les pauvres il y a un rapport de 2 femmes alphabétisées pour 5 hommes et une fille scolarisée pour 2 garçons. Il y a taux de scolarisation de 17,9% pour les filles contre un taux de 33,2%.
- Le taux d'offre de travail est de 49,8% chez les femmes contre 62,8% chez les hommes.

**SEPO**

| | |
|---|---|
| **THEME 1 : HABITAT ET CONDITIONS DE VIE DANS LES BIDONVILLES** | |
| **1.1- Succès**<br>✓ Aménagement de l'habitat spontané (sécurisation foncière)<br>✓ Expérience de la réalisation d'une cité communale).<br>✓ Amélioration du paysage urbain par la réhabilitation des sièges des mairies et la construction d'infrastructures (lycée communaux, marchés etc. ..). | **1.2- Echecs**<br>✓ Faible mobilisation des ressources pour le financement de la viabilisation des zones nouvellement loties |
| **1.3- Obstacles**<br>✓ Persistance de la spéculation foncière ; | **1.4- Potentialités**<br>✓ Existence du Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga ;<br>✓ Volontarisme des leaders politiques ;<br>✓ Projet de ceinture verte autour de la ville; |
| **THEME 2 : GOUVERNANCE URBAINE** | |
| **2.1- Succès**<br>✓ Partenariat avec les associations professionnelles (commerçants, transporteurs, etc. ..) pour la gestion des équipements marchands avec une amélioration du taux de recouvrement<br>✓ Existence et bon fonctionnement de la Police municipale ; | **2.2- Echecs**<br>Néant |
| **2.3- Obstacles**<br>✓ Incivisme fiscal ;<br>✓ Incivisme social en particulier au niveau des jeunes (non respect des signalisations routières. | **2.4- Potentialités**<br>✓ Mobilisation des jeunes pour la sensibilisation<br>✓ Tissu associatif dynamique |
| **THEME 3 : ENVIRONNEMENT URBAIN** | |
| **3.1- Succès**<br>✓ Partenariat avec l'association des femmes Brigade verte pour le balayage des voies ;<br>✓ Organisation du système de collecte des ordures ménagères et assimilées ; | **3.2- Echecs**<br>✓ Campagne de sensibilisation. |
| **3.3- Obstacles**<br>✓ Persistance des réflexes d'insalubrité ;<br>, | **3.4- Potentialités**<br>✓ Existence d'infrastructures telles que le Centre d'enfouissement technique (CET) ;<br>✓ Dynamisme des ONGs et associations d'assainissement. |
| **THEME 4 : DIMENSION GENRE** | |
| **4.1- Succès**<br>✓ Bonne représentation des femmes dans le Conseil Municipal ;<br>✓ Existence de structures et de services de la promotion de la femme ;<br>✓ Existence et dynamisme des organisations féminines ;<br>✓ Prise en compte de l'approche genre dans toutes les politiques communales de développement; | **4.2- Echecs**<br>✓ Persistance des pratiques traditionnelles néfastes (excision, mariage forcé, lévirat) ;<br>✓ persistance des mentalités rétrogrades de certains hommes |

**PROJETS**

**Gouvernance urbaine**

| N° | Intitulé projet | Constat/Objectif | Description activités | Coût prévisionnel en FCFA |
|---|---|---|---|---|
| Fiche de projet n°13 | Expliquer les textes régissant la ville par des émissions radio, télé, presse écrite | L'application des textes régissant la ville est effective. | Sélectionner les textes pertinents, mettre en place une stratégie de dissémination des documents | 25.000.0000 |
| Fiche de projet n°14 | Doter les services municipaux en équipement adéquat | Les services municipaux sont suffisamment équipés | Evaluer les besoins en équipement, rechercher les financements, acquérir les équipements | 50.000.000 |
| Fiche de projet n°16 | Sensibiliser le citoyen autour des textes régissant l'action communale | Le comportement du citoyen s'est amélioré | Créer un document pour l'éducation civique du citoyen. Mettre en place un programme de sensibilisation du citoyen | 70.000.000 |
| Fiche de projet n°17 | Impliquer le citoyen dans la définition de son besoin en information | La communication entre les services et le citoyen s'est améliorée | Organiser une recherche participative sur les besoins en information des populations. Elaborer une stratégie de communication municipale. Mettre en œuvre la stratégie | 12.500.000 |

**Environnement urbain**

| N° | Intitulé projet | Constat/Objectif | Description activités | Coût prévisionnel en FCFA |
|---|---|---|---|---|
| Fiche de projet n°8 | Mettre en place des brigades fonctionnelles de contrôle des aliments et des abattages | Le contrôle des aliments et des abattages est effectif dans la ville. | Mettre en place un programme de formation/ Former les agents, organiser les brigades de contrôle. Exécuter les tâches | 38.000.0000 |
| Fiche de projet n°9 | Supprimer les eaux stagnantes dans la ville | La lutte contre les vecteurs est assurée | Identifier les carrières, construire et entretenir les caniveaux, contrôler l'implantation et l'entretien des puisards, améliorer la collecte des déchets solides | 435.000.000 |
| Fiche de projet n°12 | Créer des infrastructures de traitement des eaux usées industrielles | Les eaux usées industrielles et toxiques sont judicieusement contrôlées et traitées. | Mettre en place un système de collecte et de traitement des eaux, contrôler les effluents à la source, sanctionner les contrevenants | 100.000.000 |

**Amélioration de l'habitat**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Fiche de projet n°28 | Favoriser la création des structures de financement de l'habitat social | Des fonds et des structures de financement de l'habitat social existent en quantité suffisante. | Besoin en logement social, réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place des structures de financement, mobiliser les fonds, mettre en place les structures. | 25.000.000 |
| Fiche de projet n°33 | Moderniser/étendre les réseaux de distribution d'eau et d'électricité | La distribution de l'eau et de l'électricité est satisfaisante | Identifier les besoins en modernisation, concevoir des plans de modernisation, mobiliser les fonds, exécuter les travaux. | 1.200.000.000 |
| Fiche | Aménagement et entretien des | Les voies dans la ville | Elaborer un plan | 750.000.000 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| de projet n°34 | voies dans la ville de Ouagadougou | sont aménagées et entretenues | d'aménagement des voies, mobiliser les fonds, exécuter les travaux, entretenir les voies aménagées | |
| Fiche de projet n°39 | Lotir et aménager les zones d'habitat spontané | Les nombreuses zones d'habitat spontané sont loties. | Etablir un plan de lotissement, mobiliser les fonds, procéder aux opérations de parcellement, procéder aux ouvertures des voies. | 800.000.000 |

# BOBO DIOULASSO

**GENERALITES**

- Bobo-Dioulasso est la deuxième grande agglomération après la capitale Ouagadougou
- Se situe à l'ouest du Burkina Faso à environ 360 Kilomètres de Ouagadougou.
- Elle est accessible par la Route nationale n°1 bitumée.
- La ville de Bobo-Dioulasso est respectivement chef lieu de la province du Houet et chef lieu de région des Hauts bassins.
- Précipitations annuelles comprises entre les isohyètes 1100 et 1200 mm
- Superficie de la ville estimée à 13 678 ha dont 9 118, 67 ha de superficie aménagée mais non totalement viabilisée soit un taux d'aménagement de 30%.
- Population en 1996 : 309 771 habitants
- Taux d'accroissement annuel supérieur à la moyenne nationale qui est de 2,8.
- La population actuelle est estimée à 500.000 habitants environ.
- Economie basé sur l'agriculture, l'élevage, l'industrie, le commerce, l'artisanat, le transport, l'hôtellerie et le tourisme.
-

**ACTEURS LOCAUX**

**Secteur public**

- Présence des services déconcentrés de l'Etat (directions provinciales et régionales de tous les ministères).
- Abrite le Gouverneur de la région des Hauts-Bassins, le Haut commissaire de la province du Houet et le préfet du département de Bobo.

**Autorités municipales :**

- un maire élu pour un mandat de 5 ans (2000à 2005),
- un conseil municipal de 69 conseillers dont 18 femmes
- la ville connaît son deuxième régime municipal.

**Société civile**

- Présence d'une ONG **notamment l**e GRADI (Groupe de Recherche-Action pour le Développement Intégré) et l'ACDIL (Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales)
- Présence de nombreuses associations intervenant dans le domaine du développement social et économique.

**Les partenaires décentralisés**

Bobo-Dioulasso entretient des relations de jumelage coopération avec les villes de Chalons-en- Champagne en France et Bamako au Mali essentiellement dans les domaines culturel, économique et social.

**Les programmes et projets de développement**

- Le PRPC (Programme de Réduction de la Pauvreté au niveau Communal) ;
- Le PRCCU (Programme de Renforcement des Capacités des Communes Urbaines) ;
- Le Plan de renforcement des capacités de la Commune de Bobo-Dioulasso (en cours d'élaboration)
- Le PASUB (Projet d'Amélioration des Services Urbains de Base)
- Le Projet ONU-HABITAT/Bobo
- Le PACVU (programme d'amélioration des conditions de vie urbaine)

**Le secteur privé**

- Le Programme d'Appui à la Promotion de la Micro Entreprise (PAPME)
- La Chambre de Commerce de l'Industrie et d'Artisanat/Bureau d'Appui à la Micro Entreprise (CCIA/BAME)
- SWISS-Contact
- Le Bureau des Artisans

**MUNICIPALITE**

**Administration municipale**

- 408 agents dont 376 permanents et 35 contractuels.
- Secrétaire général, et directeurs de services (Direction des Affaires Générales, Direction des Services Techniques Municipaux, Direction de la Communication et de la Maîtrise d'œuvre Sociale, la Direction des Affaires Financières) et enfin la Police Municipale)

**Finances locales**

- Le taux de réalisation du budget communal ces trois dernières années est en moyenne de 65%.
- recettes fiscales (patente et CSI),
- recettes non fiscales (occupation du domaine public, taxes de jouissance, location de propriétés communales, droit de stationnement, location de terrain et boutiques) Taxe Unique sur les Produits Pétroliers (TUPP).

**Services urbains**

**Eau potable**

- environ 84% de la population a accès à l'eau potable
- 64% de la population desservie s'approvisionnent à la borne fontaine soit environ 51% de la population
- 36% de la population desservie s'approvisionnent par les bornes privées soit environ 29% de la population
- 18,3% de la population ayant accès à l'eau potable s'approvisionnent après des revendeurs

**Energie**

**Energie pour éclairage**

L'électricité de la ville est produite par la Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL). Selon le PDC de Bobo réalisé en 2001, le pourcentage des concessions abonnées s'élève à 51,2 %.

**Energie pour cuisson**

- Le bois et le charbon de bois sont les plus utilisés pour la cuisine (79,3% des ménages).
- Le gaz est encore peu vulgarisé. Environ 10 % des ménages l'utilisent. Quant aux ménages pauvres, ils ont recours presque exclusivement au bois.

**Assainissement**

- **La ville de Bobo dispose de 4 camions qui se partagent environ 3040 clients pour 18 240m3 de matière de vidange par an.**
- **Le taux de rejet est évalué à 80% de la consommation ;**
- Concernant les déchets solides, le nombre de concessions estimées dans la commune par les services techniques municipaux est de 34 685 pour une production totale de déchets ménagers estimée à 73 000 tonnes soit 130 000 m3 en 2004.
- La capacité actuelle de desserte des acteurs de la pré-collecte est de 3 200 concessions soit 9,5% de taux de couverture.
- La production spécifique de déchets par personne et par jour est évaluée à 0 ,54kg.

**Santé**

- un centre hospitalier d'une capacité de 300 lits et une trentaine de centres de soins tous types confondus pour une population de 361 193 habitants.
- Le taux de morbidité est de 28,0% chez les non pauvres et de 25,0 chez les pauvres[6]
- La ville compte 6,2% de séroprévalence VIH sida en 2002[7].

**Education**

Selon le PDC de septembre 2001, le taux de scolarisation au primaire était de 49% et de 35% au secondaire. L'analphabétisme reste encore manifeste dans la ville.

[6] Source: INSD, PNUD, 1998

[7] Source: DRS, Hauts Bassins. Ces statistiques ne tiennent pas compte des cas enregistrés dans les formations sanitaires privées.

**Voirie urbaine**

- Voirie primaire et secondaire : 102,6 kilomètres sans traitement et 55,3 kilomètres bitumées
- Voirie tertiaire : 902,6 kilomètres dont 27,5 kilomètres bitumées.
- On retrouve également les caniveaux existants dans la ville (161,4 kilomètres) en liaison directe avec l'assainissement des voies bitumées.

**ECONOMIE ET PAUVRETE URBAINE**

- Seuil de pauvreté en milieu urbain estimé sur la base des besoins caloriques journaliers et de la structure des dépenses des ménages urbains était de 106.249 FCFA pour Bobo-Dioulasso. En 2003, le seuil de pauvreté national était de 82 672 FCFA
- La ville comptait 10,4% de pauvres en 1994 et 24,6% de pauvres 1998
- .Le taux de chômage au sein de la population active (entre 15 ans et plus) est de 17% et touche surtout les jeunes.
- Les ménages urbains les plus pauvres sont ceux essentiellement dont le chef travaille dans la branche « Agriculture, élevage, pêche et sylviculture ». (57,3% de l'ensemble des ménages urbains pauvres).

**GOUVERNANCE URBAINE**

- Les populations participent activement à la prise de décision au niveau de la gestion de la commune à travers les comités de réflexion et de pilotage mis en place par la mairie (Comité communal de lutte contre le Sida, Commission ad hoc sur l'environnement, Comité communal d'hygiène, etc.).
- Mais le manque d'une stratégie cohérente pour stimuler la participation de la population semble être une des causes pour des querelles politiques, de leadership dans les secteurs et des contradictions internes à la mairie
- La participation de la population reste encore insuffisante pour l'éducation, la formation, l'assainissement et la réalisation des infrastructures

**ENVIRONNEMENT URBAIN**

- la mauvaise qualité de l'environnement urbain est cause maladies (paludisme, affectons respiratoires, maladies diarrhéiques et parasitoses intestinales,
- les problèmes essentiels sont liées la mauvaise la gestion des déchets solides, l'évacuation des eaux usées et des excrétas, la gestion des déchets industriels spéciaux et biomédicaux.

**HABITAT ET CONDITIONS DE LOGEMENT DANS LES BIDONVILLES**

- Habitat de haut standing représente 5,5% du parc de logement avec 12 habitants par ha
- Habitat de bon standing (construction en parpaing avec eau et électricité) avec 1,5% du parc de logement (voir nouveau lotissement)
- Habitat de moyen standing regroupe 57% avec 300 habitants/ha. Il s'agit du type d'habitat traditionnel où loge la majorité des résidents
- Habitat de bas standing : 35,3% avec 30 habitants/ha

Cette typologie révèle que 93% des habitants de la ville occupent les habitats de moyen et de bas standing ce qui traduit le niveau de pauvreté des populations.
De 1983 à 1995, 25.994 parcelles ont pu être dégagées avec la réalisation physique des lotissements.

**LA DIMENSION GENRE**

- les femmes représentent 50,97 des personnes dans l'extrême pauvreté.
- L'extrême pauvreté touche 23,09 % des femmes contre 22,12% des hommes.
- Parmi les pauvres il y a un rapport de 2 femmes alphabétisées pour 5 hommes et une fille scolarisée pour 2 garçons. Il y a taux de scolarisation de 17,9% pour les filles contre un taux de 33,2%.
- Le taux d'alphabétisation des femmes est estimé à 10% en 2004
- On dénombre plus de 300 associations ou groupement féminines qui oeuvrent pour la promotion et la défense des intérêts de la femme bobolaise.

**SEPO**

| THEME 1 : HABITAT ET CONDITIONS DE VIE DANS LES BIDONVILLES | |
|---|---|
| **1.5- Succès**<br>✓ Respect des orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) depuis son élaboration en 1990.<br>✓ Aménagement de terrains au profit de la population à travers notamment la Société Nationale d'Aménagement de Terrains Urbains (SONATUR).<br>✓ Maîtrise appréciable de l'extension de l'habitat spontané (zones non loties). | **1.6- Echecs**<br>✓ Manque d'entretien des caniveaux ;<br>✓ Voirie dégradée ;<br>✓ Non mise en place des équipements d'accompagnement dans les zones nouvellement loties |
| **1.7- Obstacles**<br>✓ Arrêt des lotissements ;<br>✓ Budget d'investissement et d'équipements limité;<br>✓ Faible niveau de formation des agents municipaux dans le domaine de l'habitat. | **1.8- Potentialités**<br>✓ Existence d'un Plan de restructuration du centre ville ; |
| **THEME 2 : GOUVERNANCE URBAINE** | |
| **2.5- Succès**<br>✓ Bon fonctionnement du Conseil municipal;<br>✓ Bonne communication entre la Mairie et la société civile ;<br>✓ Existence d'un bulletin communal d'information | **2.6- Echecs**<br>✓ Déficit de communication entre les Conseillers municipaux et les populations. |
| **2.7- Obstacles**<br>✓ Manque de moyens financiers et logistiques pour gérer la ville ;<br>✓ Faible mobilisation des recettes fiscales et non fiscales ;<br>✓ Analphabétisme et méconnaissance des devoirs civiques. | **2.8- Potentialités**<br>✓ Dynamisme de la Société civile |
| **THEME 3 : ENVIRONNEMENT URBAIN** | |
| **3.5- Succès**<br>✓ Existence d'un Schéma directeur de gestion des déchets ;<br>✓ Existence d'un Schéma directeur de gestion des eaux pluviales ;<br>✓ Existence d'un schéma directeur de gestion des eaux usées ;<br>✓ Expertise locale en matière de recyclage de déchets ;<br>✓ Aménagement de réserves paysagères ;<br>✓ Gestion partagée de l'environnement. | **3.6- Echecs**<br>✓ Non respect des textes en matière d'environnement. |
| **3.7- Obstacles**<br>✓ Manque d'éco-civisme ;<br>✓ Difficultés d'application des textes ;<br>✓ Insuffisance de moyens humain, matériel et financier pour faire face aux exigences de la protection de l'environnement. | **3.8- Potentialités**<br>✓ Existence de Services de gestion de l'environnement ;<br>✓ Existence d'infrastructures telles que le Centre d'enfouissement technique (CET) ; |

| | |
|---|---|
| ✓ Insuffisance du caractère public des services | ✓ Présence de Projets d'appui à la gestion de l'environnement : AEPA, PAFDK, FAO. |
| **THEME 4 : DIMENSION GENRE** | |
| **4.1- Succès**<br><br>✓ Bonne représentation des femmes et jeunes dans le Conseil Municipal ;<br>✓ Existence de structures et de services de la promotion de la femme ;<br>✓ Existence et dynamisme des organisations féminines ;<br>✓ Prise en compte de l'approche genre dans toutes les politiques communales de développement;<br>✓ Impact visible des formations à l'endroit des femmes : prise de conscience et meilleure connaissance des droits et devoirs. | **4.2- Echecs**<br><br>✓ Persistance des pratiques traditionnelles néfastes (excision, mariage forcé, lévirat) ;<br>✓ persistance des mentalités rétrogrades de certains hommes |
| **4.4- Obstacles**<br><br>✓ Pesanteurs sociologiques ;<br>✓ Analphabétisme ;<br>✓ Pauvreté ;<br>✓ Insuffisance de personnel et de moyens financiers. | **4.3- Potentialités**<br><br>✓ Prise de conscience plus accrue des femmes ;<br>✓ Forte demande de formation sur la dimension genre. |

**PROJETS**

**Gouvernance urbaine**

| N° | Titre du projet | Objectifs | Zones visées | Coût |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Projet de renforcement des compétences et des capacités de gestion locale | Bonne gouvernance locale<br><br>Atteindre les objectifs du millénaire pour le développement | Elus locaux<br><br>Agents communaux | A estimer |
| 2 | Construction et mise à disposition d'équipement et d'infrastructures adéquates | | | A estimer |

**Environnement urbain**

| N° | Titre du projet | Objectifs | Localisation/Population cible | Coût |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Projet de réhabilitation des trames vertes | - Créer des zones vertes d'essences utilitaires qui intègrent le tissu urbain ;<br>- Lutter contre le déboisement des emprises des voiries ;<br>- Réduire le risuqe des chutes d'arbres | Réserves prévues dans le SDAU de Bobo Dioulasso | A estimer |
| 2 | Projet de renouvellement des plantations d'alignement | | | A estimer |

**Amélioration de l'habitat**

| N° | Titre du projet | Objectifs | Localisation/ Population cible | Coût |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Projet de gestion des eaux usées domestiques | Secteurs périphériques de la ville assainie, Meilleure accessibilité à l'eau potable, Pré-collecte et gestion des déchets maîtrisée | Secteurs 13, 21 extension, 23, 24 et 25 | A estimer |
| 2 | Amélioration de l'approvisionnement en eau potable | | | A estimer |
| 3 | Gestion des déchets solides ménagers | | | A estimer |

**Genre**

| N° | Titre du projet | Objectifs | Localisation/ Population cible | Coût |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Appui aux activités lucratives des femmes dans les profils d'entrepreneurs et de gestionnaires | Lutte contre la pauvreté des couches plus vulnérables | -Secteur informel<br>-Actrices privées | A estimer |

# BANFORA

**GENERALITES**

- La ville de Banfora est située au sud-ouest du Burkina Faso
- altitude moyenne de 300m relevée au GPS.
- Superficie de 85 km²
- Zone climatique sud-soudanienne.
- Relative bonne pluviométrie dans le Burkina avec en moyenne 1.000 mm par an.
- 49.724 habitants dont 49,51% sont des femmes en 1996. Estimation actuelle : 70.000 habitants. Taille des ménages :7,6 personne
- Economie basé sur l'agriculture, l'élevage, l'industrie, le commerce, l'artisanat, le transport, l'hôtellerie et le tourisme.
- Banfora est chef lieu de la province de la Comoé et de la région des Cascades

**ACTEURS LOCAUX**

Secteur public

- Présence des services déconcentrés de l'Etat (directions provinciales et régionales de tous les ministères).
- Abrite le Gouverneur de la région des Cascades, le Haut commissaire de la province de la Comoé et le préfet du département de Banfora.

**Autorités municipales :**

- un maire élu pour un mandat de 5 ans (2000à 2005),
- un conseil municipal de 33 conseillers et de 4 délégués de villages dont 6 femmes
- la ville connaît son deuxième régime municipal.

**Société civile**

- Présence d'une ONG, Aide à l'Enfance Canada (AEC) qui intervient dans les domaines de l'alphabétisation, de la formation et de la santé.
- Présence de nombreuses associations intervenant dans le domaine du développement social et économique.

**Les partenaires décentralisés**

Banfora est jumelée avec les villes de Chauvigny en France, Trino en Italie, Sikasso au Mali, Geisenhein en Allemagne, Ouahigouya et Pouytenga au Burkina Faso.

**Les programmes et projets de développement**

on peut citer le FICOM, l'AGEDECOL, le FODECOL, le PRCCU, l'APREL avec l'étude sur l'ECOLOC, le PRPC, le SNV, l'AMBF, etc.

**Le secteur privé**

Il est constitué essentiellement des sociétés industrielles (SOFITEX, SN-SOSUCO, GMB, SOPAL, boulangeries, Scieries) et autres opérateurs économiques.

**MUNICIPALITE**

**Administration municipale**
63 agents dont un secrétaire général
un directeur des services techniques municipaux

**Finances locales**

- Le budget 2003 de la commune était de 808.761.942 FCFA avec un taux de réalisation de 57,96% (468 761 631 FCFA).
- recettes fiscales (patente et CSI),

- recettes non fiscales (occupation du domaine public, taxes de jouissance, location de propriétés communales, droit de stationnement, location de terrain et boutiques) Taxe Unique sur les Produits Pétroliers (TUPP).
- taux de réalisation du budget communal ces trois dernières années est en moyenne de 47,73

**SERVICES URBAINS**

**Eau potable**

- 3.048 branchements au réseau d'approvisionnement en eau (ONEA) dont 2.537 actifs, 85 bornes fontaines dont 81 fonctionnelles.
- taux de desserte en eau potable est de 73,3% en zone aménagée.

**Energie**

**Energie pour éclairage**
- 1/4 des ménages a accès à l'électricité ; les 3/4 utilisent du pétrole. Parmi les ménages pauvres, seulement 1,2 % ont l'électricité.
- L'éclairage public couvre 5 à 6 km de voie.

**Energie pour cuisson**
- 95% de ménages utilisent le bois et 3,3% des ménages utilisent le gaz.

**Assainissement**

- **manque d'équipements et d'infrastructures d'assainissement pour eaux usées et ordures**
- **6 km de caniveaux dans toute la ville qui sont en très mauvais état.**
- **Insuffisance de bacs à ordures**
- **Plan Stratégique d'évacuation des eaux pluviales et un Plan Stratégique d'Assainissement des eaux usées et excrétas est en phase d'élaboration.**

**Santé**
- persistance des maladies infectieuses et parasitaires et la recrudescence des cas d'IST et VIH/SIDA.
- Taux de prévalence est d'environ 12,5% dans la commune.
- taux de fréquentation des centres sanitaires 17%[8].
- Personnel médical en deçca des normes de l'OMS.
- La plupart des infrastructures sanitaires reste à réhabiliter et/ou à équiper notamment le Centre Hospitalier Régional et les Centres de Santé et de Promotion Sociale.

**Education**
- **Le taux net de scolarisation[9] dans la Province de la Comoé 49,6% en 1998/1999.**
- **le taux net est 48% chez les pauvres contre 72% chez les non pauvres. Le taux est de 39,1% pour les filles contre 54,3% pour les garçons.**

**Voirie urbaine**

- La voirie est en état praticable dans l'ensemble selon la DSTM.

**ECONOMIE ET PAUVRETE URBAINE**

- Le seuil global de pauvreté en milieu urbain est de 70.214 FCFA par an pour Banfora contre un seuil national de 41.099 FCFA.
- La ville comptait 27,7% de pauvres en 1998.
- Le taux de chômage[10] au sein de la population active (entre 15 ans et plus) est de 8,6% et touche surtout les jeunes.

[8] Plan d'action 2005 du SIECA du district sanitaire de Banfora
[9] Annuaire statistique du Burkina Faso 1999, INSD, 2000

**GOUVERNANCE URBAINE**

- Les populations participent activement à la prise de décision au niveau de la gestion de la commune à travers les comités de réflexion et de pilotage mis en place par la mairie (Comité communal de lutte contre le Sida, Commission ad hoc sur l'environnement, Comité communal d'hygiène, etc.).
- Mais le manque d'une stratégie cohérente pour stimuler la participation de la population semble être une des causes pour des querelles politiques, de leadership dans les secteurs et des contradictions internes à la mairie
- La participation de la population reste encore insuffisante pour l'éducation, la formation, l'assainissement et la réalisation des infrastructures

**ENVIRONNEMENT URBAIN**

- la mauvaise qualité de l'environnement urbain est cause de maladies (paludisme, affectons respiratoires, maladies diarrhéiques et parasitoses intestinales,
- Les problèmes essentiels sont liées la mauvaise gestion des ordures ménagères, des eaux usées et excrétas et de la pollution

**HABITAT ET CONDITIONS DE LOGEMENT DANS LES BIDONVILLES**

- Ainsi, la ville de Banfora a pu bénéficier de huit (8) opérations de lotissement depuis 1953 (1953, 1967, 1972-1978, 1977-1978, 1988, 1999, 2000 et 2003).
- 64% des ménages sont propriétaires de leur logement parmi lesquelles on retrouve 94% de ménages pauvres. Les locataires occupent 24,4% des logements tandis que les hébergés occupent 10,6% des logements.
- La qualité du bâti est majoritairement précaire avec 47,2% de maisons en banco, 24,8% en dur et 27,2% en semi dur.

**LA DIMENSION GENRE**

- Taux de scolarisation chez les filles était de 40,3% en 1996/1997 et de 41,7% en 1998/1999 contre 55,8% en 1996/1997 et 57,1% en 1998/1999 pour les garçons.
- le ministère de la promotion de la femme et l'association Munyu des femmes de la Comoé développent des initiatives à l'endroit de la femme de Banfora. Dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du développement économique, de l'environnement et de la communication sont les principales préoccupations.

**SEPO**

| **THEME 1 : HABITAT ET CONDITIONS DE VIE DANS LES BIDONVILLES** | |
|---|---|
| **1.1- Succès**<br>☞ Infrastructures de bases à proximité des non-lotis | **1.2- Echecs**<br>☞ Persistance des non lotis malgré le lotissement de ces sites. |
| **1.3- Obstacles**<br>☞ Pauvreté ;<br>☞ Confrontation du droit coutumier foncier avec le droit moderne (RAF). | **1.4- Potentialités**<br>☞ Abondance des matériaux locaux. |
| **THEME 2 : GOUVERNANCE URBAINE** | |
| **2.1- Succès**<br>☞ Cadre de concertation entre élus et société civile ;<br>☞ Bonne cohésion du conseil municipal. | **2.2- Echecs**<br>☞ Dépendance du budget par rapport aux industries locales. |
| **2.3- Obstacles**<br>☞ incivisme fiscal ;<br>☞ Crise ivoirienne. | **2.4- Potentialités**<br>☞ Potentiel fiscal ;<br>☞ Bonne CAF ;<br>☞ Etude Ecoloc. |
| **THEME 3 : ENVIRONNEMENT URBAIN** | |
| **3.1- Succès**<br>☞ Bonne connaissance des priorités grâce aux outils de planification (schéma d'évaluation des eaux pluviales). | **3.2 Echecs**<br>☞ Système de gestion des ordures dépasse par l'évolution spatiale et la population de la ville (8 bacs/70 000 habitants). |
| **3.3 Obstacles**<br>☞ Faible niveau des ressources locales pour le financement des infrastructures de base(caniveaux, routes) ;<br>☞ Forte pluviométrie entraînant une dégradation accélérée des routes en terre. | **3.4 Potentialités**<br>☞ Existence des outils de planification de l'environnement urbain. |
| **THEME 4 : DIMENSION GENRE** | |
| **4.1 Succès**<br>☞ Bonne représentation des femmes et des jeunes dans le conseil municipal. | **4.2 Echecs**<br>☞ Forte proportion des femmes VIH/SIDA malgré la sensibilisation. |
| **4.3 Obstacles**<br>☞ Barrière sociologique ;<br>☞ Faible alphabétisation des femmes. | **4.4 Potentialités**<br>☞ Abondance des matériaux locaux. |

**PROJETS**

**Gouvernance urbaine**

| **Intitulé du projet n°1** | **Projet de formation des élus et acteurs locaux dans la gestion municipale et la mobilisation des ressources locales** |
|---|---|
| Localisation/ institutions concernées | Commune de Banfora |
| Durée en mois | 18 |
| Bénéficiaires ciblés | Commune de Banfora |
| Partenaires dans la mise en œuvre | Consultants, élus, acteurs locaux |
| Coût estimé en $ US | 200 000 |
| Situation | |
| Objectifs | Maîtrise de la gestion de la ville<br>Augmenter les recettes municipales |
| Principaux résultats | Le service rendu à la population est de qualité,<br>Le budget communal est en hausse et bien géré,<br>Les ressources locales financières sot accrues |
| Principales activités du projet | Formation en management municipal ;<br>Formation en finances locales ;<br>Séminaires, ateliers ;<br>Formation continue |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |
| | |

| **Intitulé du projet n°2** | **Projet de campagne de sensibilisation sur la citoyenneté et le civisme fiscal** |
|---|---|
| Localisation/ institutions concernées | Commune de Banfora |
| Durée en mois | 24 |
| Bénéficiaires ciblés | Commune de Banfora |
| Partenaires dans la mise en œuvre | Commune de Banfora, Partenaires au développement, société civile |
| Coût estimé en $ US | 250 000 |
| Situation | |
| Objectifs | Respect de la chose publique ;<br>Amélioration des recettes fiscales. |
| Principaux résultats | Le taux de recouvrement des recettes fiscales est améliorée ;<br>Les services rendus dont améliorés. |
| Principales activités du projet | Théâtre forum ;<br>Atelier de sensibilisation et d'information ;<br>Emission radio-télé ;<br>Spot. |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |
| | |

| **Intitulé du projet n°3** | **Projet de formation des élus dans la médiation et la gestion des conflits sociaux.** |
|---|---|
| Localisation/ institutions concernées | Commune de Banfora |
| Durée en mois | 6 |
| Bénéficiaires ciblés | Commune de Banfora |
| Partenaires dans la mise en œuvre | Commune de Banfora, Consultants, partenaires au développement |
| Coût estimé en $ US | 100 000 |
| Situation | |
| Objectifs | Prévention des conflits sociaux |
| Principaux résultats | Les conflits sociaux sont maîtrisés ;<br>Harmonie municipale. |
| Principales activités du projet | |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |

## *Annexe 2 Fiches de projets à l'échelle nationale*

**Projets prioritaires dans le domaine de la gouvernance locale**

| **Intitulé du projet n°1** | **Projet de vulgarisation des textes relatifs aux collectivités territoriales t à la décentralisation** |
|---|---|
| Localisation/ institutions concernées | National |
| Durée en mois | 36 |
| Bénéficiaires ciblés | Elus nationaux et locaux, société civile, communautés de base, services déconcentrés |
| Partenaires dans la mise en œuvre | Gouvernement central, collectivités territoriales, partenaires au développement, ONU habitat |
| Coût estimé en $ US | 1 000 000 |
| Situation | |
| Objectifs | Meilleure implication des populations à la gouvernance locale ;<br>Large diffusion des textes |
| Principaux résultats | Les textes sont disponibles et connus ;<br>Le processus de décentralisation est approprié par les différents acteurs ;<br>La conscience citoyenne s'est développée. |
| Principales activités du projet | Edition et traduction n langues nationales du code des collectivités territoriales ;<br>Organisation d'ateliers d'information et de sensibilisation ;<br>Organisation d'émission radio ;<br>Elaboration de textes d'application de décentralisation. |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |

| **Intitulé du projet n°2** | **Projet de capitalisation de l'expérience des collectivités territoriales depuis 1995** |
|---|---|
| Localisation / institutions concernées | National |
| Durée en mois | 12 |
| Bénéficiaires ciblés | Communes urbaines |
| Partenaires dans la mise en œuvre | Communes urbaines, bureaux d'études, partenaires au développement |
| Coût estimé en $ US | 500 000 |
| Situation | |
| Objectifs | Faire le bilan de la communalisation ;<br>Tirer les leçons et dégager les perspectives ;<br>Améliorer la transparence dans la gestion de la chose publique. |
| Principaux résultats | Les leçons de l'expérience communale sont tirées ;<br>Les recommandations qui en sont issues sont tirées ; |

| | |
|---|---|
| | Le processus de décentralisation en est plus adapté au contexte |
| Principales activités du projet | Etude de la capitalisation de l'expérience ;<br>Atelier de validation de l'étude ;<br>Diffusion du document de capitalisation |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |

| **Intitulé du projet n°3** | **Projet d'appui à la formation des personnels des structures partenaires des collectivités territoriales.** |
|---|---|
| Localisation/ institutions concernées | National |
| Durée en mois | 36 |
| Bénéficiaires ciblés | Agents techniciens des collectivités territoriales et des structures déconcentrées |
| Partenaires dans la mise en œuvre | Centre de formation, partenaires au développement, communes urbaines |
| Coût estimé en $ US | 1 000 000 |
| Situation | |
| Objectifs | Renforcer les capacités des techniciens et agents des collectivités locales et des services déconcentrés ;<br>Améliorer la performance et l'efficacité de la gestion urbaine |
| Principaux résultats | Les capacités des agents et techniciens sont renforcées ;<br>La performance et l'efficacité de la gestion urbaine sont améliorées |
| Principales activités du projet | Etude et définition des curricula ;<br>Equipement complémentaire des centres de formation ;<br>Voyages d'études ;<br>Formation. |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |

| **Intitulé du projet n°4** | **Renforcement des capacités de mobilisation financière des communes** |
|---|---|
| Localisation/ institutions concernées | National |
| Durée en mois | 24 |
| Bénéficiaires ciblés | Communes urbaines |
| Partenaires dans la mise en œuvre | Communes urbaines, Etat, Partenaires au développement |
| Coût estimé en $ US | 1 500 000 |
| Situation | |
| Objectifs | Amélioration du niveau de civisme fiscal ;<br>Accroissement des ressources financières des collectivités locales ;<br>Amélioration des services rendus. |

| | |
|---|---|
| Principaux résultats | Le civisme fiscal est amélioré ;<br>Les ressources financières des collectivités sont accrues ;<br>Les services rendus sont améliorés |
| Principales activités du projet | Campagne de sensibilisation sur le civisme fiscale ;<br>Organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds de la décentralisation ;<br>Atelier de formation des agents chargés de la collecte des ressources locales |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |

**Projets prioritaires dans le domaine de l'environnement urbain**

| **Intitulé du projet n°1** | **Mise en place d'un système de collecte, de traitement et d'élimination des déchets solides ménagers dans 5 villes moyennes** |
|---|---|
| Localisation | Koudougou, Banfora, Kaya, Ouayigouya, Tenkodogo |
| Durée en mois | 4 |
| Bénéficiaires ciblés | Villes concernées |
| Partenaires dans la mise en œuvre | Gouvernement central et local |
| Coût estimé en $ US | 5 millions |
| Situation | Précarité es systèmes de gestion existants |
| Objectifs | Global : Assainissement du cadre de vie des populations des 5 villes<br>Spécifiques : Assurer l'évacuation, le traitement et l'élimination des déchets solides ménagers |
| Principaux résultats du projet | Les déchets solides ménagers sont évacués, traités, et éliminés |
| Principales activités du projet | Etudes, infrastructures, formation et organisation de la chaîne |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |

| **Intitulé du projet n°2** | **Projet de vulgarisation des latrines améliorées dans les villes moyennes du Burkina** |
|---|---|
| Localisation | 6 villes moyennes : Kaya, Tenkodogo, Dédougou, Dori, Pô, Léo |
| Durée en mois | 48 |
| Bénéficiaires ciblés | Populations des 6 villes |
| Partenaires dans la mise en œuvre | Gouvernement central, ONEA, communes |
| Coût estimé en $ US | 1 million |
| Situation | Faible couverture des latrines améliorées dan les 6 villes |
| Objectifs | Réduire le péril fécal |

| | |
|---|---|
| Principaux résultats du projet | Des latrines améliorées sont construites dans les familles ;<br>La proportion des ménages n'ayant pas de latrines améliorées est réduite de 50% dans les 6 villes |
| Principales activités du projet | Etude, construction, formation, sensibilisation |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |

| **Intitulé du projet n°3** | **Projet d'évacuation des eaux pluviales dans 5 villes moyennes Banfora, Ouahigouya, Kaya, Tenkodogo, Koudougou** |
|---|---|
| Localisation | Villes concernées |
| Durée en mois | 48 |
| Bénéficiaires ciblés | Populations des 5 villes ciblées |
| Partenaires dans la mise en œuvre | Gouvernements central et locaux |
| Coût estimé en $ US | 20 |
| Situation | Faible existence des systèmes d'évacuation des eaux pluviales |
| Objectifs | Global : Sécuriser les populations dans les 5 villes moyennes<br>Spécifique : Evacuer les eaux pluviales vers des exutoires |
| Principaux résultats du projet | Des canaux primaires sont construits dans les 5 villes |
| Principales activités du projet | Etudes, construction, supervision |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |

**Projet de renforcement des capacités**

| **Intitulé du projet n°1** | **Projet d'appui à la mise en œuvre de la réglementation et des inspections environnementales au Burkina Faso** |
|---|---|
| Localisation | Ministère de l'environnement et du cadre de vie (MECV) |
| Durée en mois | 36 |
| Bénéficiaires ciblés | MECV+ communes + ministères concernés |
| Partenaires dans la mise en œuvre | Gouvernement central, gouvernements locaux, ONEA, LNSP, IRSAT, LNAE |
| Coût estimé en $ US | 4 millions |
| Situation | Méconnaissance des textes, non application effective des textes, faiblesse des moyens humains et matériels |
| Objectifs | Global : contribuer à la protection de l'environnement<br>Spécifique :<br>renforcer les capacités des structures en charge des inspections environnementales ;<br>Accompagner la mise en œuvre de la législation environnementale dans les |

| | |
|---|---|
| | communes urbaines. |
| Principaux résultats du projet | Les capacités des structures en charge sont renforcées ;<br>Application effective des textes. |
| Principales activités du projet | Sensibilisation ;<br>Formation ;<br>Appui en matériel |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |

| **Intitulé du projet n°2** | **Projet de développement des compétences en matière de techniques horticoles et d'architecture des jardins et du paysage** |
|---|---|
| Localisation | MECV |
| Durée en mois | 24 |
| Bénéficiaires ciblés | Horticulteurs, architectes paysagistes, aménagistes |
| Partenaires dans la mise en œuvre | Gouvernement central, Centre National des semences forestières (CNSF) |
| Coût estimé en $ US | 1 million |
| Situation | Insuffisance de qualification des horticulteurs, architectes paysagistes et aménagistes |
| Objectifs | Professionnaliser le métier |
| Principaux résultats du projet | Les horticulteurs disposent d'une école équipée et fonctionnelle |
| Principales activités du projet | Formation |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |

| **Intitulé du projet n°3** | **Projet de création ou de renforcement des services d'hygiène ou environnementaux dans les villes moyennes du Burkina** |
|---|---|
| Localisation | Les 10 villes moyennes |
| Durée en mois | 48 |
| Bénéficiaires ciblés | Les 10 villes moyennes |
| Partenaires dans la mise en œuvre | Gouvernement central, gouvernement local |
| Coût estimé en $ US | 2 millions |
| Situation | Faible fonctionnalité des services ou même inexistence des services |
| Objectifs | Global : Renforcer les capacités municipales.<br>Spécifique : Disposer des services d'hygiène et environnemental dans les 10 villes moyennes |
| Principaux résultats du projet | Les services d'hygiène et environnemental sont crées et fonctionnels dans les 10 villes moyennes |
| Principales activités du projet | Création des services d'hygiène et environnementaux ;<br>Equipement ;<br>Formation ; |

| | |
|---|---|
| | Recrutement et/ou mise à disposition |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |

**Projets prioritaires dans le domaine de l'habitat**

| **Intitulé du projet n°1** | **Amélioration de l'habitat des populations à faible revenu** |
|---|---|
| Localisation | |
| Durée en mois | |
| Bénéficiaires ciblés | |
| Partenaires dans la mise en œuvre | |
| Coût estimé en $ US | |
| Situation | |
| Objectifs | |
| Principaux résultats du projet | |
| Principales activités du projet | |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |

| **Intitulé du projet n°2** | **Construction de cités dans les capitales régionales** |
|---|---|
| Localisation | |
| Durée en mois | |
| Bénéficiaires ciblés | |
| Partenaires dans la mise en œuvre | |
| Coût estimé en $ US | |
| Situation | |
| Objectifs | |
| Principaux résultats du projet | |
| Principales activités du projet | |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |

| **Intitulé du projet n°3** | **Création de trames viabilisées dans les villes secondaires** |
|---|---|
| Localisation | |
| Durée en mois | |
| Bénéficiaires ciblés | |
| Partenaires dans la mise en œuvre | |
| Coût estimé en $ US | |
| Situation | |
| Objectifs | |
| Principaux résultats du projet | |
| Principales activités du projet | |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |

**Projets prioritaires de renforcement de capacités**

| **Intitulé du projet n°1** | **Mise en place de système d'information urbain dans les communes urbaines du Burkina Faso** |
|---|---|
| Localisation | |
| Durée en mois | |
| Bénéficiaires ciblés | |
| Partenaires dans la mise en œuvre | |
| Coût estimé en $ US | |
| Situation | |
| Objectifs | |
| Principaux résultats du projet | |
| Principales activités du projet | |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |

| **Intitulé du projet n°2** | **Mise en place d'un système de collecte de statistiques urbaines dans les principales villes** |
|---|---|
| Localisation | |
| Durée en mois | |
| Bénéficiaires ciblés | |
| Partenaires dans la mise en œuvre | |
| Coût estimé en $ US | |
| Situation | |
| Objectifs | |
| Principaux résultats du projet | |
| Principales activités du projet | |
| Description de la mise en œuvre du projet | |
| Equipement à se procurer | |

**Projets prioritaires dans le domaine du genre**

- Etude pour élaboration, suivi et évaluation de formation en genre et développement, genre et santé, genre et droit, genre sécurité résidentielle, genre et économie urbaine ;

- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation sur le genre en direction des décideurs, autorités locales, autorités coutumières et religieuses, responsable de l'administration pour une conscientisation et prise en compte de la dimension genre dans leurs programmes d'action.

## *Annexe 3.Compte rendu atelier national de validation*

Les 17 et 18 janvier 2005 a eu lieu à Ouagadougou, un atelier national de validation du Profil du secteur urbain du Burkina Faso.
Etaient présents les acteurs institutionnels nationaux rencontrés lors l'élaboration du profil national, les représentants de bailleurs de fonds, et enfin les délégations des villes concernées par l'étude. La liste des participants est jointe en annexe.

L'atelier s'est déroulé ainsi qu'il suit :
Une première journée, consacrée à la présentation et à l'amendement du rapport provisoire, et qui s'est déroulée dans la salle de conférence du Centre de formation professionnel (CFP) du Ministère des Infrastructures des Transports et de l'Habitat (MITH) à partir de 9 heures. Une seconde journée, débutée à partir de 15 heures 30 minutes, tenue dans les locaux de la Direction générale l'habitat et de l'urbanisme (DGUH) du MITH et consacrée la réalisation des SEPO complémentaires ainsi que la formulation des projets prioritaires par thème.
Au cours de ces deux journées de travail, les étapes suivantes se sont succédées :

1- Discours d'ouverture du Secrétaire général, représentant le Ministre du MITH ;
2- Rappel du contexte de l'étude ;
3- Première partie des exposés : Données de base et Gouvernance urbaine
4- Deuxième partie des exposés : Environnement urbain, habitat et conditions de vie dans les bidonvilles et Dimension genre.
5- Amendements et Débats.
6- Réalisation de SEPO complémentaires et Formulation des projets

.

**i- Le discours d'ouverture du Secrétaire Général du MITH**

Après la mise en place des participants, le praesidium composé du Secrétaire Général du MITH, du Directeur Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat, du Maire de la Commune de Bobo Dioulasso et du Premier adjoint au Maire de la Commune de Ouagadougou s'est installé en vue de procéder à l'ouverture de l'atelier. C'est le Secrétaire Général du MITH qui prendra la parole pour prononcer le discours d'ouverture. Il a d'abord excusé l'absence du Ministre de tutelle au présent atelier, celui-ci étant indisposé. Il s'est ensuite longuement penché sur le contexte de l'étude du profil urbain du Burkina Faso, (lancée par ONU Habitat dans plusieurs pays africains et arabes et piloté en Afrique de l'ouest par l'IAGU) ainsi que sa pertinence face aux défis multiples et multiformes que connaissent le milieu urbain du Burkina. Il s'agit d'une urbanisation galopante avec pour corollaire l'inadéquation des services urbains de bases, l'occupation anarchique de l'espace, la dégradation de l'environnement urbain, etc .
Cette situation perdure malgré les efforts déployés par les Autorités politiques et l'Etat depuis plus d'une décennie en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines : impulsion et accompagnement de la décentralisation, réalisation de lotissement à grande échelle, construction de logements sociaux, réalisation de schémas directeurs d'aménagement pour la majorité des communes etc.
Le Secrétaire Général a terminé son discours en exhortant les participants à donner le meilleur d'eux-mêmes pour l'amendement du profil urbain du Burkina afin d'en faire un document de référence à l'échelle national et international. Sur ces paroles, le Secrétaire Général a déclaré ouvert l'atelier aux environs de 9 heures 30 minutes.

### ii- Rappel du contexte de l'étude

Après une brève transition, l'équipe des Consultants assistée du DGUH ont occupé le praesidium pour la suite des travaux. Le modérateur de l'atelier a été le premier à prendre la parole pour rappeler le contexte de l'étude ainsi que ses objectifs. Il en est ressortit que l'étude du profil du secteur urbain national, conduite par le Ministère des l'infrastructures des transports et de l'habitat (MITH), est menée dans le cadre de l'étude du secteur urbain régional (RUSPS) sous la coordination de l'institut africain de gestion urbaine (IAGU) basé à Dakar au Sénégal. L'étude concerne également d'autres de pays africain et arabes.

Un rapport national comprenant le profil national et les résumés des profils des 3 villes ciblées (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Banfora) devra permettre de passer en revue les préoccupations communes sur les questions urbaines en vue de donner une image des insuffisances, contraintes et défis qui entravent actuellement les institutions à divers niveaux. C'est une étude d'ensemble qui examine et évalue les besoins existants de développement et de renforcement des capacités au niveau du secteur urbain.

### iii- La présentation du rapport

En deux phases intercalées d'une pause déjeuner, le Consultant principal à présenté le rapport du profil urbain national suivant les 4 thèmes (gouvernance urbaine, habitat, environnement urbain et dimension genre) après une présentation générale du Burkina.
Après chaque étape d'exposé, une liste d'interventions a été ouverte permettant ainsi aux participants d'apporter leurs contributions sous forme de questions ou d'amendements. D'une façon générale, deux tendances majeures ont pu être observées:

- les interventions apportant des informations complémentaires ou des corrections
- les interventions remettant plutôt en cause la démarche et la méthodologie

Pour le premier cas, les remarques portaient essentiellement sur l'exactitude des chiffres ou des analyses. A la lumière des amendements faites, d'une part, plusieurs données ont pu être corrigées sur place et d'autre part, des sources d'information intéressantes ont été révélées aux consultants en vue l'amélioration du document. La question des sources d'information est revenue à plusieurs reprises, ce qui a laissé les consultants remarquer un manque de concordance entre les différents services intervenant sur le milieu urbain.

Pour le deuxième cas, les interventions ont remis en cause la méthodologie adoptée pour conduire l'étude. Il est ressortit à titre d'exemple :

- que la philosophie et le concept de l'étude n'est pas suffisamment expliqué aux acteurs, ce qui du même coût réduit la qualité des critiques ;
- que le canevas adopté pour le développement des thèmes pourrait être amélioré notamment en ce qui concerne les services urbains, le cadre institutionnel et l'administration nationale. A ce sujet, les Consultant ont tenté d'apporter des éclaircissements sur la question en rappelant que l'étude revêt deux aspects particuliers. La première est l'originalité de sa démarche qui repose fondamentalement sur la participation dynamique des acteurs nationaux dont les contributions sont plus attendues que les documentations existantes. La seconde tient du fait que l'étude couvre en plus du Burkina un certain nombre de pays d'Afrique et arabes. Le canevas adopté pour la rédaction du profil est standardisé pour les pays pilotés par l'IAGU afin de faciliter la rédaction du rapport régional.

**iv- Les Amendements par thème**

- **les données de base**

Cette partie relative à la présentation générale du Burkina a connu quelques retouches au point de vue des indicateurs généraux qui sont à actualiser. Aussi, la prise en compte des politiques de développement économique du pays est ressortie comme éléments pertinents à insérer. Relativement à l'analyse de la pauvreté urbaine, les participants ont déploré l'insuffisance d'une analyse comparative entre l'urbain et le rural de m^me que l'absence d'une caractérisation de la pauvreté urbaine notamment dans ses spécificités.

- **la gouvernance urbaine**

Les interventions ont laissé dégager le souci pour les participants de voir étoffer les aspects relatifs à la décentralisation, ses différentes étapes ainsi que les difficultés rencontrées par les différents acteurs en jeu.
En outre, il a été également question de la brièveté des données sur les Organisations de la société civile. Il a été recommandé de détailler la nature et l'importance de leur contribution au développement du milieu urbain.

- **l'environnement urbain**

Les remarques se sont portées essentiellement sur les aspects de forme. Le développement du thème a plutôt été jugé globalement satisfaisant.

- **l'habitat et les conditions de vie dans les bidonvilles**

Les participants ont relevé le caractère superficiel des analyses faites sur la question. Les interventions sont donc allées dans le sens d'un développement plus élargi du thème avec des analyses plus profondes. A titre d'exemple, faire un bilan de la politique de planification au Burkina, en faisant cas des échecs et des contraintes etc. Il a été également relevé l'insuffisance des exemples pour illustrer certaines affirmations particulièrement sur la question de la problématique de l'accès des quartiers précaires aux services urbains de base.

- **la dimension genre**

Les interventions ont milité pour une meilleure visibilité des acteurs institutionnels dans le rapport. En effet le profil provisoire faisait très peu mention de l'existence et du dynamisme des acteurs institutionnels nationaux et locaux qui oeuvrent pour la promotion de la femme. Les participants ont orienté les Consultants à exploiter judicieusement les politiques de promotion de la femme en cours définies dans le Plan d'action du Ministère de la promotion de la femme 2003-2007.

C'est après les amendements du dernier thème que le Modérateur a suspendu les travaux aux environs de 14 heures tout en programmant la suite des travaux pour le lendemain à partir de 16 heures.

**v- Les SEPO et les projets prioritaires**

Les participants directement concernés par les thèmes étudiés se sont donc retrouvés le lendemain soit le 18 janvier afin de se consacrer exclusivement à la réalisation des SEPO complémentaires ainsi que la formulation des projets prioritaires. Cette deuxième journée de travail a vu la répartition des participants en 3 groupes de travail pour 3 thèmes à évaluer. En ce qui concerne le quatrième thème relatif à la dimension genre, les participants ont estimé les travaux déjà réalisés satisfaisants.
Au bout de 3 heures de travail, les différents groupes ont rendu les résultats de leurs travaux aux consultants. Les SEPO des différents thèmes ainsi que les projets prioritaires arrêtés ont été synthétisés et joint au présent Compte rendu.

Cette deuxième journée de travail a pris fin aux environs de 19 heures.

## *Annexe 4 Liste des personnes rencontrées*

| NOMS & PRENOM(S) | STRUCTURE | ADRESSE |
|---|---|---|
| TRAORE Yacouba | Direction des Services Techniques Municipaux (DSTM) service de l'urbanisme et de l'ingénierie des projets | 50 34 35 71<br>50 34 07 70 |
| SANHOUIDI Fati Alice | DGUH/DH | 50 34 24 75 |
| YEYE Samuel | DGACV | 50 31 16 76<br>76 60 96 19 |
| SALO Bruno | DGACV / Direct° de la réglémentat° des Inspect° environnementales (DRIE) | 50 31 16 69 |
| ILBOUDO Jean Christophe | Commune de ouagadougou (2ème Adjt du maire) | 50 30 68 17/18 |
| SERME Daniel | SONABEL/ direction régional du centre | 50 30 61 00 |
| OUEDRAOGO Marie Thérèse | Direct° Gle Dvlpt collectivités locales/ Direction des affaires foncières (DAFO) | 50 33 30 09<br>76 60 39 72 |
| SANOU Dramane | DGDCL/Direct° des Finances Locales (DFL) | 50 33 30 10<br>50 33 24 78/79 |
| KAFANDO Jérémie | INSD | 50 32 49 76 |
| KABORE Idrissa | INSD/Direct° de la Démographie | 50 32 48 05 |
| ZABSONRE Félix | ONEA/Direction de l'Assainissement | 70 22 22 25 |
| CISSE Sidi Mahamadou | Direction de la Propreté | 50 35 21 06 |
| SEDEGO Daniel | Ministère de l'action sociale et de la Solidarité | Direction Régionale du Centre de l'Action Sociale |
| Dr BAZIE | SP/CNLS | |
| NEBIE/ZOMA Dénise Sidonie | DCAF/MPF | 76 67 14 77<br>50 30 01 14 |
| DABIRE Brigith | DGD/MPF | 76 61 82 38 |
| MILLOGO Evariste | Service budgets locaux & Annexes/MFB | |
| BONOU Victorien | DG Développement des collectivités locales | |
| NAMA Roger | Directeur général Aménagement du territoire | |

## *Annexe 5 Rapports d'entretien*

# *GUIDE D'ENTREVUE ET QUESTIIONS : ECHELLE NATIONALE*

**PARTIE 4 : GENRE**

| | **QUESTIONS DE POLITIQUE SUR LE GENRE** | |
|---|---|---|
| G1 | Volonté politique de promotion de la femme, mais l'analyse de la situation de la femme au BF révèle un énorme décalage entre les discours politiques, les instruments juridiques et les possibilités réelles pour celles-ci de jouir pleinement de ces droits. | Rapport sur le développement humain BF 2OOO |
| G2 | Non. A la différence des femmes veuves en milieu rural qui peuvent se remanier avec relativement plus de facilité, les femmes en milieu urbain sont abandonnées ,le plus souvent sans couverture sociale. | Rapport |
| G3 | Le Conseil National de Lutte Contre le SIDA et les IST Les 6 Sentinelles INSD Une enquête nationale de séro- prévalence réalisée parmi 2159 femmes enceintes dans huit sites sentinelles trouvait une prévalence moyenne de 7,3% | CNLCS Rapport |
| | ***RESPONSABILITE*** | |
| G4 | | |
| G5 | | |
| G6 | Oui | |
| G7 | Le déploiement de la police municipale dans les zones à risques, même dans les bus On évite de faire des zones d'ombre dans la construction des lieux publics | MAIRIE DE OUAGA |
| G8 | Il existe des mesures de prise en charge au plan médical | CNLCS |
| G9 | La promotion de la femme peut être touchée du doigt, il n'y a pas de contrainte | 2ème adjoint au Maire |
| | ***CADRE INSTITUTIONNEL*** | |
| | Questions sur le transfert de pouvoir | |
| G1O | | |
| G11 | | |
| G12 | Oui. Exemples : Promo-femmes /Développement Solidarité Activités :les formations et l'éducation au développement, les activités socio- économiques, les droits de la femme et la lutte contre les violences faites aux femmes. | Promo-femmes avril 2OOO |
| | Principales sections et questions | |
| G13 | | |
| G14 | Le nombre de femmes députés est passé de 4 à 1O, de la législation passée à l'actuelle | Rapport sur le développement |
| | **DEVELOPPEMENT DE CAPACITES ET FORMATION** | |

**PARTIE 3 GOUVERNANCE URBAINE**

| | **QUESTIONS CLEFS –DOMAINES D'ENQUETES** | |
|---|---|---|
| | Questions de politiques liées à la gouvernance urbaine | |
| GU1 | | |
| GU2 | Ainsi, .les collectivités locales sont créées par la loi (et non par voie réglementaire) qui en détermine les compétences -la loi no 040 /98/AN portant orientation de la décentralisation au BF<br>-La loi no 041/98/AN portant organisation de l'administration du territoire au BF<br>-La loi no 042/98/AN portant organisation et fonctionnement des collectivités locales<br>-La loi no043/98/AN portant programmation de la mise en œuvre de la décentralisation. | Sécurité d'occupation Foncière et Immobilière et Gouvernance Urbaine au BF : La Gouvernance Urbaine |
| | **Questions sur la politique de mobilisation de ressources** | |
| GU3 | | |
| GU4 | | |
| GU5 | | |
| GU6 | Non. Il est donc très difficile pour les collectivités locales de prévoir la valeur de ces entrées de fond. Les allocations de revenus sont, en générale, régulièrement versées ; mais le principe de l'arrêt comptable des comptes avant toute affectation engendre un retard important | Sécurité d'occupation |
| | **PERFORMANCE ET RESPONSABILITE** | |
| GU7 | | |
| GU8 | | |
| GU9 | | |
| GU10 | Selon une étude menée par IMPACT-PLUS, les élus locaux estiment n'avoir pas suffisamment réussi à faire participer la société civile et les citoyens eux-mêmes à la gestion de la commune. La non recherche du consensus dans l'élaboration des textes fondamentaux régissant la vie politique est citée par le Collège des Sages comme l'un des facteurs de la crise de gouvernance | Sécurité d'occupations Rapport |
| | ***EMANCIPATION*** | |
| GU11 | JUIN 2000<br>3 femmes ministres sur un total de 35<br>9 femmes députées sur un total de 35<br>3 femmes ambassadrices sur 20<br>1femme présidente d'institution sur 4<br>1femme responsable syndicale sur 94<br>21femmes à la chambre des représentants<br>17 au CES | Rapport sur le développent |
| GU13 | | |
| GU14 | | |
| GU15 | Réseau Nationale de Lutte contre les violences faites aux femmes | |
| GU16 | Comité National de Lutte contre le SIDA | |
| GU17 | | |
| | ***CADRE INSTITUTIONEL*** | |

# *GUIDE D'ENTREVUE ET QUESTIONS : OUAGADOUGOU*

## PARTIE I

## SITUATION DE LA VILLE

Cette section vise à fournir une situation spécifique pour chacune des 3 villes à étudier dans chaque pays. Cette situation sera rédigée par des consultants nationaux à l'aide des : (1) indicateurs clefs pour la ville en question, tirés de source internationale publiée ( s'il existe) ; (2) des indicateurs obtenus des publications locales sur la ville en question ; et (3) des informations qualitatives collectées au niveau de la ville.

***Indicateurs quantitatifs et informations qualitatives***

**Indicateurs quantitatifs (exemple) :**
**Documentation INSD**

***Indicateurs démographiques (croissance de la population et des ménages etc.)***

Taux de croissance de la population : 4,58%
Taux de croissance des ménages : 5, 55%

- Indicateurs économiques de la ville si disponibles.
- Donner taux d'emploi par secteur (exemple : Industrie, agriculture, tourisme, emploi formel et informel)
  - Industrie : 27,5%
  - Commerce et services : 72,5%
  - Tourisme : 43%
  - Agriculture et élevage: 23%
  - Artisanat : 73%
  - Secteur informel : 68,5% des emplois urbains et 59,6% des emplois non agricoles
- Indicateurs de développement social et de pauvreté pour la ville.
  - Education : 7,42 pour le pré- scolaire, 87% pour le primaire, 34,6% pour le secondaire et 09% pour le supérieur
  - Santé : 1 CHU, 85 cabinets de soins infirmiers, 11 cabinets médicaux, 10 cliniques d'accouchement et 4 polycliniques

  Insuffisance numérique et mauvaise répartition géographique des formations sanitaires
  - Transport urbain : 80% de deux roue
  - Taux de chômage : 12,3%

Sécurité urbaine

- insécurité grandissante due au grand banditisme et de la délinquance juvénile
  - insuffisance de ressources humaines, matérielles des forces de sécurité
- Dimension physique de la ville, densité résidentielle etc.
  - Ville divisée en 30 secteurs et composée de 5 arrondissements
  - Altitude : 300m
  - Climat : tropical sec
  - Densité : 1 289 000 habitants

Informations qualitatives ( exemple, élargir comme voulu) :

*La ville a-t-elle un plan de développement stratégique ?

**Direction des Services Techniques Municipaux / Service chargé de l'Urbanisme et de l'Ingénierie des Projets**

OUI, le SDAGO, mais il est dépassé. Pas eu de comité de suivi

*Description des activités principales de la ville (exemple : industrie, manufacture, commerce, agro-industrie, secteur de service, industrie de la construction)

**Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DGUH)**

- commerce : petit commerce traditionnel ( secteur informel) et commerce de gros. Activité domestique
- Industrie : bâtiments et travaux publics, fabrique d'ouvrage en métaux et fabrique de produits alimentaires. Secteur industriel moderne subissant les conséquences des réformes économiques

**Direction des Services Techniques Municipaux (DSTM)**

- Descriptions des relations économiques (exemple : fourniture de main d'œuvre, biens et services) existants entre les bidonvilles et les autres endroits de la ville ( exemple: la zone industrielle, le quartier des affaires et les autres zones d'emploi)

  La majorité des travailleurs domestiques, des travailleurs du secteur informel viennent des zones d'habitat spontané

- Description des principaux programmes de développement urbain dans la ville

- Programme d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaine à Ouagadougou ( 3è projet urbain)

- Programme de développement urbain
- Plan Stratégique de Développement de la ville de Ouagadougou, non exécuté par manque de moyens

*Description du gouvernement municipal et des autres acteurs clefs du secteur urbain de la ville

- le conseil municipal est chargé de la gestion de la ville. Les services municipaux de la commune de Ouagadougou compte six Directions, une recette municipale et une police municipale
- DGUH, DGI, DGAT, l'Action sociale, l'Enseignement de base, la santé, jeunesse et sport

## PARTIE 2

## CONDITIONS DES LOGEMENTS ET BIDONVILLES

| *No* | *Section et Questions* |
|---|---|
| | **SITUATION (comprenant les indicateurs généraux)**<br>Les indicateurs disponibles dans les publications internationales seront compilés par ONU-HABITAT et envoyés aux chargés de programme habitat et consultants nationaux<br><br>La plupart des objectifs OMD pertinents, cibles et indicateurs, qui pourraient être utilisés comme points de référence dans la préparation des matériaux de base :<br>**OBJECTIF 7** :<br>**Cible 10** : Réduire de moitié d'ici 2015, la proportion de personnes sans accès durable à une eau de boisson potable.<br>**Indicateur 30** : Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau améliorée.<br>**Cible 11** : Avoir réalisé, d'ici 2020 une amélioration significative dans la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles.<br>**Indicateur 31** : Proportion de la population urbaine ayant un accès à une meilleure analyse.<br><br>***Approvisionnement en eau potable***<br>Documentation (Programme de mandat de la commune de Ouagadougou, 2001-2005 et données ONEA) |

- 74,7% des ménages ont accès à l'eau potable ONEA
- 40% s'approvisionnent à partir des bornes fontaines, des AEP
- 35% s'approvisionnent à partir de forages privé
- 20% s'approvisionnent auprès des revendeurs
- 5,24% s'approvisionnent à partir des puits traditionnels

***Electricité***

**Documentation (Programme de mandat de la commune de Ouagadougou, 2001-2005) et données SONABEL**
**DSTM**

Consommation énergie électrique : 59%
Taux de charge du réseau : 40
Abonnés : 37%
Non couverture de la ville par le réseau
Coût de branchement et de consommation très élevé
Eclairage public existant seulement au centre ville

***Habitat et logement***

Pas d'indicateurs

**DSTM**

- Problème de logement dû à l'exode rural qui amène beaucoup de migrants à vivre dans des quartiers spontanés
- Construction de cités (SOCOGIB, An III, An IV A et B, 1200 logements), mais pas à la portée du citoyen moyen
- Lotissement grande échelle
- Difficulté de mise en valeur des parcelles par les ménages
- Difficiles accès aux services urbains de base
- Logement précaire
- Elevage dans les concessions pratiqué par un grand nombre d'habitant en ville

- Aménagement urbain

- superficie : 54 000 ha
- superficie urbanisée : 24 450 ha
- Arrondissement de Baskuy : 3 300 ha
- Arrondissement de Bogodogo : 5 250 ha
- Arrondissement de Boulmiougou : 5 880 ha
- Arrondissement de Nongr-Massem : 7 350 ha
- Arrondissement de Sig-Noghin : 3 670 ha

***Assainissement/ voirie***

- création d'un réseau collectif d'évacuation des eaux usées
- système d'évacuation des déchets municipaux de la ville non conventionnel
- caniveaux non couverts qui ont toujours besoin d'être curés
- pollution atmosphérique par les vieux véhicules, les eaux usées des industries, l'utilisation des hydrocarbures (envisager l'utilisation de l'essence sans plomb0
- prolifération sauvage des sachets plastiques noir

Voirie : voir détail des données à l'annexe

| | |
|---|---|
| | ***THEMES CLEFS/ DOMAINES D'INVESTIGATION*** |
| | ***Logements et Bidonvilles : réglementations, législation et politique*** |
| B1 | Les réglementations et pratiques de la ville sont-elles en contradiction avec la législation et les politiques nationales en rapport aux droits fonciers pour les populations pauvres ?<br>**DSTM**<br>Non, parce qu'il n' y a pas de phénomène d'exclusion.<br>**DGUH**<br>Non |
| B2 | Existe t-il un plan d'occupation des sols qui, à travers des directives de zonage, favorise l'accès au foncier pour les populations pauvres des villes, de manière égale à la fois pour les hommes et les femmes ?<br>**DSTM**<br>Le plan existe mais il est dépassé. Il n'a pas pu être renouvelé, non seulement parce que c'est une étude qui coûte très cher, mais aussi parce qu'il n' y a pas un comité de suivi.<br>**DGUH**<br>Le plan existe, mais l'on n'a pas tenu compte des pauvres. Tout le monde est sur le même pied d'égalité. La RAF n'a pas pris en compte l'aspect genre |
| B3 | Décrire comment les politiques d'utilisation des sols des autorités municipales encouragent ou découragent l'amélioration de bidonvilles ?<br>**DSTM**<br>On ne peut pas parler de bidonvilles à Ouagadougou, mais d'habitats spontanés. L'occupation illégale des zones spontanées n'est qu'une stratégie pour devenir propriétaire ou spéculateur foncier. Aucune politique n'a donc été prévue pour ces quartiers.<br>**DGUH**<br>Aucune politique d'utilisation des sols n'est prévue pour les habitats spontanés. C'est des zones qui sont en désaccord avec la RAF |
| B4 | Décrire le rôle de l'autorité municipale dans le développement économique local des zones pauvres en villes (incitation aux entreprises pour s'implanter là –bas . Exemple : fourniture de terrains, services urbains , attribution de licences, permis, etc.)<br>**Commune de Ouagadougou (Mairie centrale)**<br>- promotion du développement institutionnel et renforcement des capacités opérationnelles de l'Administration ;<br>- amélioration des conditions de déplacement dans la ville ;<br>- amélioration du cadre de vie des citoyens ;<br>- assurance de meilleures conditions de santé et d'éducations aux citoyens ;<br>- promotion du secteur informel et réorganisation rationnelle de l'occupation du domaine public ;<br>- assurance de la protection des citoyens et de leurs biens ;<br>- promotion de la bonne gouvernance locale et du partenariat ;<br>- lutte contre la pauvreté urbaine et l'exclusion sociale ;<br>- développement des relations de coopération nationale, régionale et internationale ;<br>- promotion de la culture, du sport et des loisirs. |
| B5 | L'autorité municipale fait-elle la promotion des droits fonciers égaux pour les femmes et les hommes ?<br>• Si oui, comment y arrive t-elle ?<br>**DGUH**<br>Oui, la RAF stipule que l'accès au foncier est égal pour les hommes et les femmes, mais aucune disposition particulière en matière de promotion, surtout pour les pauvres, notamment les femmes. |
| B6 | Décrire les contraintes auxquelles les populations pauvres font face pour sécuriser des droits fonciers (exemples : administratives, légales, prix élevé du terrain, normes complexes de planification). |

| | |
|---|---|
| | • Comment ces contraintes affectent-elles les femmes (c-à, -d : existe t-il des contraintes additionnelles pour les femmes telles que les traditions, coutumes etc.) ?<br>**DGUH**<br>- méconnaissance des textes due à l'analphabétisme<br>- déficit de communication entre acteurs<br>- coût élevé des taxes (frais de souscription de la restructuration, taxe de jouissance)<br>- difficulté de mise en valeur de la parcelle acquise en 5 ans<br>- poids des traditions, en ce qui concerne les femmes rurales |
| B7 | Quels sont les principaux problèmes de gestion du foncier à l'intérieur des zones des bidonvilles (exemple : querelles de propriété sur les parcelles; délimitation physique floue des limites des parcelles, absence de registres ou registres des propriétés foncières mal tenus; absence de cartes et de plans ; insécurité foncière) ?<br>• Expliquer comment ces problèmes de gestion foncière sont traités.<br><br>**Commune de Ouagadougou (Mairie centrale)**<br>- délimitation physique floue des limites des parcelles<br>- absence de registre<br>- absence de cartes et de plans<br>- insécurité foncière, parce que zone occupée de manière illégale<br>- les problèmes de gestion foncière sont réglés à l'amiable dans les zones d'habitat spontané entre les protagonistes |
| | **SECURITE FONCIERE :** |
| B8 | Existe t-il une législation qui protège les résidents des bidonvilles contre l'éviction ?<br>• Si oui, décrire si oui ou non cette législation est effectivement mise en œuvre.<br>• A t-elle profité aux pauvres, hommes et femmes de manière égale ?<br>**Commune de Ouagadougou (Mairie centrale)**<br>Non, aucune loi ne protège les habitants des zones d'habitat spontané . |
| B9 | Quels sont les facteurs qui déterminent la perception de la sécurité ou de l'insécurité foncière dans les bidonvilles de la ville ? (exemple : documents légaux, lois, empêchant l'éviction).<br><br>**Commune de Ouagadougou (Mairie centrale)**<br>Aucune loi ne réglemente l'occupation de ces zones |
| B10 | L'autorité municipale expulse t-elle les résidents des bidonvilles ?<br>* Si oui, décrire les circonstances dans lesquelles elle les expulse (exemple :<br>délit de non-paiement du loyer, expropriation de biens pour usage public, relogement ou expulsion forcée).<br>**Commune de Ouagadougou (Mairie centrale)**<br>On ne peut pas parler d'expulsion, parce que lorsqu'il y a une restructuration, les habitants restent sur leur parcelle, avec un espace plus grand , de meilleures conditions (seuls ceux dont les parcelles sont prises par une voie sont déplacés, mais ils restent toujours dans la zone) |
| B11 | Existe t-il une estimation du nombre de personnes expulsées des bidonvilles par l'autorité municipale ou une autre autorité publique ces deux dernières années ?<br>• Si oui en donner l'estimation.<br>•<br>**Commune de Ouagadougou**<br>Comme déjà indiqué, il est difficile de parler d'expulsés, parce que les opérations de restructuration jusque là n'ont expulsé aucun résident |
| B12 | Donner une estimation des nombreuses personnes expulsées des bidonvilles par des propriétaires fonciers privés. Indiquer la source de votre estimation<br><br>**DSTM.**<br>Pas de cas d'expulsion. On a toujours régularisé la situation des résidents de longue durée dans les habitats spontanés. Seuls ceux qui sont sur les voies sont déplacés |
| B13 | L'autorité municipale ou une autre autorité envoie-t-elle notification à l'avance à ceux qu'elle expulse ?<br>Quelle est la forme de cette notification ? (exemple : verbale ou écrite )<br><br>**Commune de Ouagadougou** |

| | |
|---|---|
| | Les opérations de lotissement sont toujours notifiées aussi bien par voie de communiqué radiodiffusé, que par communiqué de presse écrite. Pareil pour ce qui concerne les déguerpissements. Le conseil municipal rencontre également les populations concernées pour des échanges<br>. |
| BI4 | L'autorité municipale affecte-t-elle à ceux qu'elle expulse des zones alternatives de relogement ou des logements alternatifs suffisamment avant l'expulsion ?<br><br>**Commune de Ouagadougou**<br>La municipalité affecte plutôt des zones viabilisées définitives |
| B15 | Quels sont les recours et assistances légaux disponibles pour ceux qui ont été expulsés soit par les autorités municipales, soit d'autres autorités ou propriétaires fonciers prives ? (octroi de logements alternatifs, compensation financière)<br><br>**Commune de Ouagadougou**<br>• restructuration et aménagement des zones d'habitat spontané<br>• compensation financière pour ceux qui occupaient légalement un espace viabilisé |
| B16 | Décrire les principales étapes administratives et légales qui doivent être suivies pour obtenir des droits fonciers sécurisés dans les zones de bidonvilles.<br>• Si possible, représenter ces étapes sur un graphique, indiquant la durée approximative d'accomplissement de chaque étape.<br><br>**DSTM**<br>N'existe pas |
| B17 | Décrire les arrangements informels relativement à la tenure foncière, communément trouvés dans les bidonvilles de la cité (autorisations verbales ou écrites d'occuper le terrain ou de construire)<br>• Quels documents légaux , s'il y en a , les habitants des bidonvilles possèdent-ils ?<br><br>**Commune de Ouagadougou**<br>• autorisation verbale du propriétaire terrien d'occuper gratuitement et / ou de construire la parcelle (pratiques entre parents et/ ou ami (e) s<br><br>• vente de la parcelle par le propriétaire terrien<br><br>• il n y a aucun document légal délivré aux habitants des zones d'habitat spontané, parce que l'occupation de ces zones est illégale |
| | ***Offre de logements et de services adéquats*** |
| B18 | Décrire comment votre organisation satisfait aux besoins des personnes handicapées et démunies de la ville . (type de logements spéciaux, transport, etc.)<br><br>**Documentation (source Direction Régionale de l'Action sociale et de la Famille)**<br>• assistance en vivres, en aliments<br>• assistance en fournitures scolaires<br>• assistance en logement en parpaing |
| B19 | Y a t-il eu une étude récente sur le logement ?<br>Si oui :<br>• Donner une estimation de la population de résidents urbains qui vivent dans des bidonvilles<br>• Donner une estimation des sans abris de la ville à la fois hommes et femmes<br>• Donner une estimation de la proportion de personnes qui vivent dans des sites précaires (terrains inondables, terrains escarpés, pentes, zones hautement polluées, trop proche des lignes électriques à haute tension de la ville).<br>•<br>**DSTM, DGUH et Commune de Ouagadougou**<br><br>Non<br><br>**DGUH**<br>Environ 1/3 de la population de Ouagadougou vit dans les zones d'habitat spontané |

| | |
|---|---|
| B20 | Existe t-il des enquêtes récentes sur l'accès aux services urbains dans les bidonvilles (exemple : eau et assainissement) ? Si oui :<br>• L'accès à l'eau potable et à l'assainissement s'est-il amélioré ou détérioré ces 5 dernières années ?<br>• De quelle manière ce changement dans l'accès aux services urbains dans les bidonvilles a t-il affecté les hommes et les femmes ?<br><br>**DSTM**<br><br>Non, à ma connaissance<br>Le problème d'eau reste précaire<br><br>- il y a une amélioration de l'accès à l'eau dans les quartiers spontanés (installations de forages gérés par des associations ou un comité de gestion)<br>- octroie de matériels à des associations pour la collecte des ordures ménagers dans le cadre de l'appui aux collectivités locales |
| B21 | L'autorité municipale a t- elle évalué les priorités de développement urbain dans les bidonvilles ? (exemple : services urbains et activités génératrices de revenus etc.)<br>• Quel processus a été utilisé pour identifier de telles priorités (exemple : méthodes participatives ?)<br><br>**Commune de Ouagadougou**<br>Non |
| B22 | Donner des exemples d'activités d'amélioration des bidonvilles passées, en cours ou prévues qui ont été soutenues par votre organisation<br>**DSTM, DGUH**<br><br>• Projet d'amélioration de l'accès aux services urbains de base (fourniture d'eau, ouverture de voies) de l'AFD avec tous les acteurs concernés (DSTM, DGUH, ONEA etc.) en cours<br><br>**SONABEL**<br>• Autorisation des branchements en électricité sur un rayon de cinquante (50) mètres. Mais, la SONABEL n'autorise la construction des réseaux que dans les périphéries ; pas à l'intérieur des quartiers spontanés.<br><br>• Projet d'amélioration des conditions de vie des populations, notamment ceux des quartiers spontanés en cours |
| | ***LA MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LES PAUVRES*** |
| B23 | De quelle source votre organisation mobilise t-elle des ressources pour l'amélioration des bidonvilles ?<br>Commune de Ouagadougou<br><br>Aucune, parce que occupation illégale<br><br>**SONABEL**<br><br>La SONABEL n'intervient que dans les zones loties sur son propre financement |
| B24 | Votre organisation offre t-elle une assistance (financière et technique) aux ménages dirigés par les femmes et à d'autres groupes vulnérables pour améliorer leurs habitations ?<br><br>**Documentation**<br>Non, il existe des organisations d'appui aux associations et groupements de femmes, mais pas une assistance particulière aux femmes chefs de ménage |
| B25 | Décrire les contraintes auxquelles les pauvres font face pour accéder au crédit (exemple : absence de garantie)<br><br>**Documentation**<br>• l'ignorance de l'existence des institutions de crédit<br>• la pauvreté |

| | |
|---|---|
| | • l'absence de garantie |
| B26 | Décrire la manière dont les réglementations municipales promeuvent ou empêchent des activités génératrices de revenus dans les zones de bidonvilles ?<br><br>**Commune de Ouagadougou**<br>Aucune loi ne promeut ou empêche des activités génératrices de revenus dans les zones d'habitat spontané |
| B27 | Les institutions de crédit local promeuvent-elles un accès égal au crédit pour les femmes et les hommes des bidonvilles et, sinon quelles en sont les raisons ?<br>• Quelle est l'utilisation de ce crédit ? (construction, amélioration des logements, accès à des services, activités économiques)<br><br>**Documentation**<br>Il n'y a pas de promotion d'accès au crédit spécial pour les occupants des zones spontanés |
| B28 | Existe t-il des statistiques désagrégées par genre sur l'accès au crédit<br><br>**INSD**<br>Non |
| B29 | Décrire le rôle de votre organisation en matière d'offres de services dans les bidonvilles (eau, assainissement, électricité, gestion des déchets solides)<br><br>**SONABEL**<br>La SONABEL n'offre pas de service dans les zones d'habitat spontané<br><br>**Commune de Ouagadougou**<br>L'offre de service n'est pas un rôle de la municipalité |
| B30 | Décrire comment votre organisation collabore avec d'autres partenaires/ acteurs dans l'amélioration des bidonvilles (exemple agence de gouvernement central, ONG, OCB, agence donatrice, secteur privé, organisation des médias).<br><br>**SONABEL**<br><br>Aucune collaboration en matière d'amélioration des quartiers spontanés<br><br>**Commune de Ouagadougou**<br><br>Nous recherchons des financements pour des opérations de lotissement, en vue de viabiliser les quartiers spontanés |
| B31 | Décrire avec des exemples tout partenariat public/prié/communautaire qui fait la promotion de l'amélioration de la condition des bidonvilles (exemple : fourniture d'eau, gestion des déchets solides.)<br>**SONABEL**<br><br>Le projet d'électrification des habitats spontanés<br><br>**Commune de Ouagadougou**<br><br>Le projet d'amélioration des conditions de vie des populations des quartiers spontanés avec l'AFD<br><br>Pas répondu aux questions, parce que non disponible avant le 15 novembre 2004<br><br>Pas de partenariat dans ce domaine |
| B32 | De quelle manière les informations sur les questions des établissements sont-elles collectées et disséminées dans la perspective d'informer et d'amener des changements de politique ?<br>Commune de Ouagadougou<br>N'a pas pu répondre, parce que appelé pour une réunion |
| B33 | Décrire comment les activités d'amélioration des bidonvilles sont coordonnées<br>Commune de Ouagadougou<br>Pas d'activités de ce genre dans les quartiers spontanés, en dehors des opérations de restructuration |

| | |
|---|---|
| | ***DEVELOPPEMENT DES CAPACITES ET FORMATION*** |
| B34 | Quelles sont les priorités en matière de développement de capacités et de formation de votre organisation ?<br>• Pour les autorités municipales, l'accent est mis sur la formulation et la mise en œuvre de réglementation, l'amélioration des conditions des bidonvilles, la formation, et les infrastructures de soutien<br>• Pour les ONG, l'accent devrait être mis sur le développement de programmes d'amélioration des bidonvilles et la mise en œuvre et le soutien aux communautés<br>• Pour toutes les organisations, comment les priorités et les besoins en termes de renforcement des capacités et de formation sont identifiés ?<br><br>**Documentation (Programme de mandat de la commune de Ouagadougou, 2001-2005)**<br>- formation et recyclage des personnels ;<br>- recrutement des compétences multisectorielles ;<br>- informatisation des services ;<br>- réorganisation des services et rationalisation de la gestion ;<br>- renforcement des mesures incitatives et d'émulation des agents ;<br>- amélioration du cadre de travail des agents ;<br>- adoption des règles modernes de management ;<br>- renforcement des initiatives d'appropriation des TOD ;<br>- participation à l'émergence d'une véritable fonction publique territoriale de l'Administration Municipale ;<br>- création de bureaux d'accueil information dans toutes les Mairies ;<br>- Direction des Services Techniques Municipaux (DSTM)assise d'une politique de communication et de relations publiques dans les Mairies. |
| B35 | Décrire les activités de développement des capacités et de formation en cours dans votre organisation et si elles répondent ou non à des priorités<br>Qui offre les formations (services de formation des ministères privés ou publics ?)<br>Institutions indépendantes de formation et d'éducation permanente.<br><br>**Documentation (source CONAPO)**<br>• formation des membres des équipe cadre de district en santé de la reproduction/ planification familiale clinique, en prévention des infections et prise en charge des IST<br>• renforcement du plateau technique des formations sanitaires<br>• équipement d'associations de jeunes en matériel de sensibilisation<br>• création de 28 structures de conseil dépistage volontaire etc. |
| B36 | Décrire le soutien dans le développement des capacités reçu des agences bilatérales et multilatérales dans l'amélioration des bidonvilles.<br>• Comment ce soutien est-il coordonné ?<br>• Ce soutien est-il conforme à vos besoins prioritaires ?<br>• S'il n'est pas conforme à vos besoins, expliquez pourquoi<br><br>**DSTM**<br>NEANT |
| B37 | Identifier les principales insuffisances de capacités dans la municipalité en mettant l'accent sur l'adéquation ou non de :<br>• La capacité à formuler et à mettre en œuvre des programmes d'amélioration des bidonvilles, de formation et les infrastructures de soutien.<br>• Pour les besoins de formation, veuillez indiquer les besoins par groupes cibles spécifiques- en essayant de répondre à la question qui a besoin d'apprendre quoi ? (exemple : décideurs politiques, professionnels, techniciens).<br><br>**DSTM**<br>Insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières |
| B38 | S'il existe trois choses que votre organisation pourrait faire pour améliorer la situation dans les bidonvilles, quelles seraient-elles ?<br>SONABEL<br>1 permettre l'électrification des quartiers spontanés<br>2 sensibiliser la population sur le danger que représente l'électricité<br>3 sensibiliser les populations des habitats spontanés sur l'utilisation rationnelle de l'électricité |

| | |
|---|---|
| B39 | Argumenter sur des projets prioritaires de développement des capacités destinés à améliorer la performance municipale traiter les bidonvilles (3) maximum) avec un potentiel de réplication à grande échelle. Utiliser le profil projet dans l'annexe 1<br>• Exemples de projets : réglementation, développement, appui institutionnel et soutien, mécanisme de financement etc.<br><br>**Commune de Ouagadougou**<br>N'a pas pu répondre, appelé pour une réunion |
| | ***PROJET D'INVESTISSEMENT*** |
| B40 | Argumenter sur des projets prioritaires d'amélioration des bidonvilles (maximum (3). Utiliser le profil de projet dans l'annexe 1<br>• Exemple de projet : amélioration de bidonvilles ayant un besoin d'investissement spécifique (maximum 3)<br>**Commune de Ouagadougou**<br>N'a pas pu répondre, appelé pour une réunion |

**PARTIE 3**

**GOUVERNANCE URBAINE**

| *No* | ***PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS*** |
|---|---|
| | **SITUATION (incluant les indicateurs généraux)** |
| | ***QUESTIONS CLEFS/ DOMAINES D'INVESTIGATION*** |
| | ***LA MOBILISATION DES RESSOURCES*** |
| GU1 | Quelle est la comparaison entre le budget réel et le budget estimatif pendant les trois dernières années ? Utiliser la table à l'annexe 1 pour fournir ces données<br><br>**Direction Générale du Développement des Collectivités Locales- Direction des Finances Locales**<br>Pas pu remplir (informations données par téléphone par manque de temps, RDV jeudi 11 novembre 2004) |
| GU2 | Direction Générale du Développement des Collectivités Locales- Direction des Finances Locales-<br>impôts (patente, CSI, taxe de résidence) ;<br>- taxes foncières (taxes domaniales, taxes de mutation, taxes de jouissance) |
| GU3 | Direction Générale du Développement des Collectivités Locales- Direction des Finances Locales-<br>Efficace ou modérément efficace, parce que la commune de Ouagadougou a un système de recouvrement et d'assiettes parallèlement aux impôts. Pour les autres communes, ce n'est pas efficace |
| GU4 | Direction Générale du Développement des Collectivités Locales- Direction des Finances Locales-<br>Voir DAF commune de Ouagadougou |
| | ***Questions liées à la performance et à la responsabilité*** |
| GU5 | **Commune de Ouagadougou**<br>Oui, le Programme de mandat de la commune et le plan stratégique de développement<br>Renvoi aux documents pour le résumé des principales caractéristiques |
| GU6 | **Commune de Ouagadougou**<br>Non, voir le Maire, Président de l'AMBF |
| GU7 | **Commune de Ouagadougou**<br>Oui |
| GU8 | **Commune de Ouagadougou**<br>Oui |
| GU9 | **Commune de Ouagadougou**<br>Les appels d'offres sont publiés conformément à la réglementation, mais la liste des soumissionnaires retenus non |
| GU10 | **Direction Générale du Développement des Collectivités Locales- Direction des Finances** |

| | |
|---|---|
| | **Locales-**<br>Oui, c'est même publié sur internet. Maintenant, est-ce que les gens s'y intéressent ? |
| GU11 | **Direction Générale du Développement des Collectivités Locales- Direction des Finances Locales-**<br>Non, nous ne gérons pas de fonds. L'audit est fait là où il y a un bailleur. La CND, le FODECOL sont audités. Mais, au niveau de la DAF, il y a un contrôle permanent de la comptabilité publique |
| GU12 | Comm**une de Ouagadougou**<br>Non |
| | ***EMANCIPATION SOCIALE*** |
| GU13 | **Commune de Ouagadougou**<br>Non répondu (appel pour une réunion : renvoi au programme du mandat pour le reste des questions) |
| GU14 | Documentation<br>Non, tarification unique pour tous les consommateurs avec des variantes tarifaires |
| GU15 | **Commune de Ouagadougou**<br>Pas les chiffres en tête |
| GU16 | Oui |
| | ***CADRE INSTITUTIONNEL*** |
| GU17 | **Commune de Ouagadougou**<br>Non répondu : renvoi au Programme du Mandat (PM) pour le reste des questions, appelé pour une réunion |
| GU18 | **Commune de Ouagadougou**<br>Non répondu : renvoi au Programme du Mandat (PM) pour le reste des questions, appelé pour une réunion |
| GU19 | **Direction Générale du Développement des Collectivités Locales- Direction des Finances** Locales<br>Oui. Les mairies ont chacune 2 commissions permanentes et une commission ad'hoc. Les conseillers municipaux sont des représentants des populations ; ils servent de relaie entre la Mairie et la population. |
| GU20 | Direction Générale du Développement des Collectivités Locales- Direction des Finances Locales-<br>Ne sait pas |
| GU21 | **Commune de Ouagadougou**<br>Pas répondu, appelé pour une réunion<br><br>**Ministère de la Promotion de la Femme- Direction du Genre**<br>Pas répondu, RDV vendredi 12 novembre 2004 à 15h30mn |
| GU22 | Direction Générale du Développement des Collectivités Locales- Direction des Finances Locales-<br>Voir SG du Ministère ( tenté de le joindre en vain) |
| GU23 | **Commune de Ouagadougou**<br>Non répondu, appelé pour une réunion ; renvoi au PM pour reste questions |
| | ***DEVELOPPEMENT DES CAPACITES ET FORMATIONS*** |
| GU24 | **Commune de Ouagadougou**<br>Non répondu, idem que précédent |
| GU25 | **Direction Générale du Développement des Collectivités Locales- Direction des Finances Locales-**<br>Oui, déjà répondu |
| GU26 | **Direction Générale du Développement des Collectivités Locales- Direction des Finances Locales-**<br>Non, nous assurons la tutelle, les conseils en matière de sensibilisation. Il existe toujours des fiches de renseignements avec tous les besoins de la population. La société civile est donc impliquée dans la planification participative. |
| GU27 | **Direction Générale du Développement des Collectivités Locales- Direction des Affaires Foncières-**<br>Oui |
| GU28 | **Commune de Ouagadougou**<br>Non répondu, appelé pour réunion |

| | |
|---|---|
| | ***PROJETS*** |
| GU29 | Commune de Ouagadougou<br>Non identifié, appelé pour réunion, renvoi au PM, 2001-2005 |

**PARTIE 4**

**GENRE**

| **No** | ***Principales Sections et Questions*** |
|---|---|
| | **SITUATION (comprenant les indicateurs généraux)** |
| | ***Questions/ Domaines d'investigation clefs*** |
| | ***Politiques en genre*** |
| G1 | **Direction Générale du Développement des Collectivités Locales- Direction des Affaires Foncières-**<br>L'on tente de plus en plus d'insérer le genre dans les politiques, sinon pas de politique genre à part<br><br>Commune de Ouagadougou<br>Non, mais nous soutenons la promotion de la femme. Nous avons un service de l'Action sociale |
| G2 | **Commune de Ouagadougou- 2eme adjoint au Maire**<br>Il n' y a pas de blocage parce que la promotion des femmes peut être touchée du doigt |
| G3 | Direction Générale du Développement des Collectivités Locales- Direction des Affaires Foncières-<br>Cette loi n'existe pas. Il n'y a pas de textes discriminatoires, bien au contraire |
| G4 | Direction Générale du Développement des Collectivités Locales- Direction des Affaires Foncières-<br>Non<br><br>Commune de Ouagadougou<br>Voir DR. Respect strict de la réglementation |
| G5 | **Commune de Ouagadougou**<br>Voir le Maire et l'Action Sociale. Voir également le PM, 2001-2005 qui définit la politique du conseil municipal.<br>Programme de Mandat de la Commune, 2001-2005<br><br>Il y a des actions de protection menées de façon générale<br>Documentation (Code des personnes et de la Famille)<br>Code des personnes et de la Famille |
| G6 | Commune de Ouagadougou- 2è adjoint du Maire-Oui |
| G7 | **SP/CNLS**<br>Oui. Existence de Comités Communaux de lutte contre le SIDA. (voir données en annexe)<br><br>Oui, mise en place d'un centre SIDA à Bogodogo |
| G8 | **SP/CNLS**<br>Oui, le Fonds de Solidarité des Malades du SIDA est représenté dans les 45 provinces. Des actions d'appui sont également menées envers les orphelins de SIDA<br>Commune de Ouagadougou<br>Voir DAAS |
| | ***LA RESPONSABILITE*** |
| G9 | **Commune de Ouagadougou**<br>Création d'une Police Municipale (NDL : est-ce vraiment uniquement pour éliminer la violence faite contre les femmes ?) |
| G10 | Documentation (PM, 2001-2005)Opérations ponctuelles menées, mais pour l'ensemble de la |

| | |
|---|---|
| | population (exemple : déploiement de contrôles réguliers) |
| G11 | Commune de Ouagadougou- 2è Adjoint du Maire Voir le Maire |
| | ***CADRE INSTITUTIONNEL*** |
| | **Emancipation** |
| G12 | **Commune de Ouagadougou- 2è Adjoint du Maire**<br>Voir le Maire |
| G13 | **Commune de Ouagadougou**<br>Le Ministère de la Promotion de la Femme, les associations féminines (association des femmes scientifiques, AFEB, Promo-Femmes, FAARF etc.) |
| G14 | **SP/CNLS**<br>Le Ministère de la Santé, SP/CNLS, les 6 Sentinelles, ONUSIDA, PROMACO, IPC/BF, Association Femme Afric.SIDA, Association Laafi La Viim (beaucoup d'associations de lutte contre le SIDA, de conseil, de dépistage volontaire et de prise en charge |
| | ***DEVELOPPEMENT DES CAPACITES ET FORMATION*** |
| G15 | Commune de Ouagadougou- 2è Adjoint du Maire<br>Non répondu, appelé pour réunion |
| G16 | **Commune de Ouagadougou idem** |
| G17 | idem |
| G18 | idem |
| G19 | Idem |
| | ***PROJETS*** |
| G2O | idem |

**PARTIE 5**

**ENVIRONNEMENT URBAIN**

| **No** | **PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS** |
|---|---|
| | **SITUATION (comprenant les indicateurs généraux)** |
| | **PRINCIPALES QUESTIONS/DOMAINES D'INVESTIGATION** |
| E1 | **Ministère de l'environnement et du cadre de vie –Direction de l'amélioration du Cadre de Vie-**<br>Oui, il y a la Loi portant Code le l'Environnement. Nous avons un rôle de contrôle, de sensibilisation, de coordination. Nous accompagnons les municipalités qui doivent faire le toilettage des arrêtés désuets<br><br>**Documentation (PM, 2001-2005 et Gestion des déchets solides municipaux, PACVU,oct.93)**<br>OUI, la loi portant organisation municipale et la loi portant code de l'environnement<br>- ouvrages hydrauliques pour évacuer les eaux pluviales ;<br>- équipement d'un réseau de drainage ;<br>- service de collecte de déchets<br>- implication du secteur privé et du mouvement associatif (15%) ;<br>insuffisance du système |
| E2 | **Ministère de l'environnement et du cadre de vie –Direction de l'amélioration du Cadre de Vie-**<br>- la collecte et l'enlèvement des ordures ménagères ;<br>- au delà des ordures bio- dégradable, le problème des sachets plastiques ;<br>- évacuation des eaux usées ;<br>- déchets spéciaux, déchets radioactifs jetés par les laboratoires<br>- Déchets médicaux<br>2è problème : la pollution atmosphérique par les hydrocarbures (mieux d'utiliser l'essence sans plomb : projet en cours) |
| E3 | **Ministère de l'environnement et du cadre de vie –Direction de l'amélioration du Cadre de Vie-**<br>Personnes âgées, femmes enceintes, garagistes etc.<br>Projet valorisation des déchets solides de Saaba avec des filières<br>Il faut : limiter l'âge des véhicules, une grande concertation entre les acteurs, car la question environnementale implique l'économie |
| E4 | **Ministère de l'environnement et du cadre de vie –Direction de l'amélioration du Cadre de Vie-** |

| | |
|---|---|
| | Pas d'étude récente, mais en 1999, une étude a montré que 18% des consultations médicales étaient liées aux problèmes respiratoires<br>Aménagements paysagers (ressources biologiques). L'environnement se dégrade à cause de la pauvreté<br>Impacts : essence avec plomb provoque le cancer et des infections respiratoires.<br>Sur les femmes, les enfants etc., il y a des impacts sanitaires.<br>Certains produits importés ont un impact sur la qualité de vie des habitants<br>Trouver une formule pour la collecte des sachets plastiques qui polluent. |
| E5 | **Ministère de l'environnement et du cadre de vie –Direction de l'amélioration du Cadre de Vie-**<br>Oui, il y a toujours une étude d'impact dans les projets de développement<br><br>Il faut le MECV et le MS trouve une solution au niveau national (incinérateur) ; il faut également un collecteur des eaux avec un réseau de lagunage des eaux. La question de l'environnement doit être prise comme les autres. Nous posons des actions à long terme |
| E6 | **Ministère de l'environnement et du cadre de vie –Direction de l'amélioration du Cadre de Vie-**<br>Il y a un plan d'action d'amélioration du cadre de vie. |
| E7 | **Ministère de l'environnement et du cadre de vie –Direction de l'amélioration du Cadre de Vie**<br>Nous avons des partenaires classiques (bilatérale et multilatérale : PNUD, FAO etc.) |
| E8 | **Commune de Ouagadougou**<br>Renvoi à la documentation |
| | ***CADRE INSTITUTIONNEL*** |
| E9 | M**unicipalité**<br>- élaboration d'arrêtés ;<br>- contrôle de la qualité des services (DSTM) ;<br>- promotion et renforcement de l'initiative privée<br>- exécution de programmes d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation des populations |
| E10 | **Commune de Ouagadougou**<br>Renvoi à la documentation |
| E11 | **Ministère de l'environnement et du cadre de vie –Direction de l'amélioration du Cadre de Vie-**<br>communes, municipalités;<br>- service d'hygiène ;<br>- PACVU ;<br>- secteur privé |
| E12 | **Municipalité**<br>- le MECV pour la planification, l'appui technique<br>- les associations, Fédération et ONG à travers des relations de coopération ;<br>- jumelage avec des villes du nord à travers des échanges ; |
| E13 | Ministère de l'environnement et du cadre de vie –Direction de l'amélioration du Cadre de Vie-<br>- Budget national ;<br>- Coopération bilatérale et multilatérale |
| E14 | **Ministère de l'environnement et du cadre de vie –Direction de l'amélioration du Cadre de Vie-**<br><br>- le code de l'environnement ;<br>- les arrêtés municipaux.<br>-<br><br>**Commune**<br>- code de l'environnement ;<br>- arr6etés municipaux relatifs à la protection de l'environnement et aux mesures d'hygiène et de propreté ;<br>- la loi portant organisation municipale |
| E15 | **Ministère de l'environnement et du cadre de vie –Direction de l'amélioration du Cadre de Vie-**<br>- élaboration de textes (arrêtés municipaux devant accompagnés les lois) ;<br>- textes non applicables sur le terrain ;<br>- problèmes de renforcement des capacités (il faut une approche participative) ;<br>- manque de projet pour accompagner (coût élevé) |
| E16 | Ministère de l'environnement et du cadre de vie –Direction de l'amélioration du Cadre de Vie-Textes dont l'application est difficile sur le terrain parce que très compliqué |
| E17 | Ministère de l'environnement et du cadre de vie –Direction de l'amélioration du Cadre de Vie<br>PNGIM (Programme National de Gestion le l'Information sur le Milieu)<br>Mécanisme : supports imprimés électroniques ; pour de plus amples informations, voir Abdias COMPAORE |

| | |
|---|---|
| E18 | **Commune de Ouagadougou**<br>Se conférer aux documents sur la commune |
| | ***DEVELOPPEMENT DE CAPACITES ET FORMATION*** |
| E19 | **Ministère de l'environnement et du cadre de vie –Direction de l'amélioration du Cadre de Vie-**<br>- renforcement de capacité en matière de ressources humaines techniques donc en formation technique (juristes de l'environnement, financiers)<br>- besoin de formation à la base ( par manque de moyens, nous faisons de la formation des formateurs)<br>- mise à jour des décrets et des arrêtés municipaux portant sur l'environnement ;<br>- adaptation des textes à l'application sur le terrain<br>En tant que technicien, nous vivons la réalité à laquelle nous sommes confrontés sur le terrain. |
| E20 | Ministère de l'environnement et du cadre de vie –Direction de l'amélioration du Cadre de Vie-<br>Difficile à dire comme ça, parce que c'est tout un programme. Exemple : - collecte des sachets plastiques ;<br>- l'organisation , la formation des fleuristes.<br><br>La question environnementale concerne 2 choses : amélioration de la santé et assainissement |
| E21 | Documentation Commune- Municipalité<br>- appui en ressources humaines (techniciens de l'Etat) reçu du Gouvernement ;<br>- appui technique reçu du MECV pour la mise en œuvre de nos projets environnementaux ;<br>- appui financier de partenaires bilatéraux et multilatéraux ;<br>- appui financier et échange à travers des coopérations de jumelage<br>- appui en matière d'exécution à travers l'initiative privée |
| E22 | **Commune de Ouagadougou**<br>Capacité de planification et de gestion environnementale<br>Décentralisation de la protection de l'environnement |
| E23 | **Commune de Ouagadougou**<br>Non répondu ; renvoi à la documentation |
| | ***PROJETS D'INVESTISSEMENT*** |
| E24 | **Commune de Ouagadougou**<br>Pas de bidonville au Burkina |

# *GUIDE D'ENTREVUE ET QUESTIONS: BOBO*

**PARTIE 1**

**SITUATION DE LA VILLE**

Cette section vise à fournir une situation spécifique pour chacune des 3 villes à étudier dans chaque pays. Cette situation sera rédigée par des consultants nationaux à l'aide des : (1) indicateurs clefs pour la ville en question, tirés de source internationale publiée (s'il en existe) ; (2) des indicateurs obtenus des publications locales sur la ville en question ; et (3) des informations qualitatives collectées au niveau de la ville.

| **Indicateurs quantitatifs et informations qualitatives** | **Source d'information** |
|---|---|
| **Indicateurs quantitatifs (exemple) :**<br>Indicateurs démographiques (croissance de la population de la ville et des ménages etc.)<br>• Indicateurs économiques de la ville si disponibles.<br>• Donner taux d'emploi par secteur (exemple : Industrie, agriculture, tourisme, emploi formel et informel)<br>• Indicateurs de développement social et de pauvreté pour la ville.<br>• Dimension physique de la ville, densité résidentielle etc.<br><br>**Informations qualitatives (exemple, élargir comme voulu) :**<br>• La ville a t-elle un plan de développement stratégique ? **OUI**<br>• Description des activités principales de la ville (exemple : industrie, manufacture, commerce, agro-industrie, secteur de service, industrie de la construction).<br>• Description des relations économiques (exemple : fourniture de main d'œuvre, biens et services) existant entre les bidonvilles et les autres endroits de la ville (exemple : le zone industrielle, le quartier des affaires et les autres zones d'emploi).<br>• Description des principaux programmes de développement urbain dans la ville.<br>- **Programme de Développement Communal (PDC)**<br>- **Programme d'Aménagement du Secteur Urbain de Bobo (PASUB)**<br><br>• Description du gouvernement municipal et des autres acteurs clefs du secteur urbain de la ville. | Indicateurs publiés et non publiés, spécialement provenant (1) de la Division Statistique des Nations Unies (2) ensemble de données de l'OMU.<br>Publications locales<br>Entrevues avec Institutions au niveau de la ville. |

**PARTIE 2**

**CONDITIONS DES LOGEMENTS ET BIDONVILLES**

Au niveau de la ville cette section vise à :

- Explorer les questions liées aux bidonvilles, à la propriété et aux politiques pour développer une compréhension des forces, faiblesses, opportunités et risques dans ces domaines ;
- Identifier les besoins et opportunités en renforcement de capacités liées aux questions des bidonvilles pour le développement de : politiques et réglementations locales de facilitation et des cadres institutionnels et de financement locaux plus efficaces.
- Fournir des réponses niveau ville pour répondre aux problèmes de l'amélioration des bidonvilles et la fourniture de logements et services de base pour les pauvres à travers l'identification de projets et domaines d'intervention prioritaires. Celles-ci comprennent l'identification de zones géographiques et thématiques incluant des projets de renforcement de capacités et d'investissements (voir Annexe 1).

| No. | Section et Question |
|---|---|
| | **SITUATION (comprenant les indicateurs généraux)**<br><br>***Les indicateurs disponibles dans les publications internationales seront compilés par ONU-HABITAT et envoyés aux chargés de programme Habitat et consultants nationaux.***<br><br>La plupart des objectifs OMD pertinents, cibles et indicateurs, qui pourraient être utilises comme points de référence dans la préparation des matériaux de base :<br>**OBJECTIF 7:**<br>***Cible 10***: Réduire de moitié d'ici 2015, la proportion de personnes sans accès durable à une eau de boisson potable.<br>***Indicateur 30:*** Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau améliorée.<br>***Cible 11: Avoir*** réalisé, d'ici 2020 une amélioration significative dans la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles.<br>***Indicateur 31:*** *Proportion* de la population urbaine ayant un accès à une meilleure analyse.<br><br>Approvisionnement en eau potable<br>- 30,9% des ménages ont accès à l'eau potable ONEA<br>- 35,8% s'approvisionnent à la borne fontaine<br>- 18,3% s'approvisionnent auprès des revendeurs<br>- 2,6% s'approvisionnent dans des puits traditionnels<br>41,5% des concessions disposent d'un poste d'eau autonome<br><br>Habitat et logement<br>- Habitat haut standing : 5,5% du parc de logement avec 12 habitants/ha<br>- Habitat bon standing (construction en parpaing avec eau et électricité) : 1,5% du parc de logement➔nouveau lotissement<br>- Habitat moyen standing : 57,7% avec 300 habitants/ha. Type d'habitat traditionnel, il occupe la majorité des résidents<br>- Habitat bas standing : 35,3% avec 30 habitants/ha<br>Ces deux derniers représentent 93% des habitants, ce qui reflète le niveau de pauvreté des populations<br><br>Santé (VIH/Sida) : 5,25% de séroprévalence en 2000 (source : Baya B, Sangli G)<br><br>Aménagement urbain<br>- superficie= 13 678 ha<br>- superficie aménagée= 9118,67 ha (4559,33 ha non aménagé)<br>- taux d'aménagement= 30%<br>Assainissement/voirie<br>- Inexistence de réseau collectif d'assainissement<br>- Système d'évacuation des eaux usées et excrétas peu performant |

| No. | Section et Question |
|---|---|
| | - 82% des ménages utilisent latrines traditionnelles<br>- 10% des fosses étanches et sceptiques<br>- 8% aucune<br>Précarité de la situation d'évacuation des eaux usées des ménages<br>- 90% ne s'en acquittent pas convenablement<br>- 8,6% recourent aux puisards dont 50% sont situés à l'extérieur<br>Traitement sommaire ou pas des eaux usées industrielles~ 1000m3<br>74 494 t.m de déchets produits par an dont 375 t.m de déchets dangereux et biomédicaux<br><br>Voirie=1005,17 km de voies<br>- 102,56 km de voiries primaires et secondaires<br>- 902,61 km de voirie tertiaire dont la majorité non aménagée<br><br>Electricité : 51,2% des concessions disposent d'un réseau électrique<br>L'éclairage public n'existe qu'au centre de la ville |
| | **THEMES CLEFS/DOMAINES D'INVESTIGATION** |
| | **Logements et Bidonvilles : réglementations, législation et politique** |
| B1 | Les réglementations et pratiques de la ville sont-elles en contradiction avec la législation et les politiques nationales en rapport aux droits fonciers pour les populations pauvres ?<br><br>***Commune de Bobo – Conseiller technique du Maire***<br>Non, respect du TOD (aucune législation spécifique pour les populations pauvres) |
| B2 | Existe t-il un plan d'occupation des sols qui, à travers des directives de zonage, favorise l'accès au foncier pour les populations pauvres des villes, de manière égale à la fois pour les hommes et les femmes ?<br><br>***Commune de Bobo – Conseiller technique du Maire***<br>Non, les directives de zonage s'appliquent à tout le monde sans distinction de classe sociale |
| B3 | Décrire comment les politiques d'utilisation des sols des autorités municipales encouragent ou découragent l'amélioration de bidonvilles ?<br><br>***Commune de Bobo – Conseiller technique du Maire***<br>Présence illégale des quartiers à habitat spontané ➔ Aucune politique pour l'amélioration de ces zones |
| B4 | Décrire le rôle de l'autorité municipale dans le développement économique local des zones pauvres en villes (incitation aux entreprises pour s'implanter là-bas. Exemple : fourniture de terrains, services urbains, attribution de licences, permis, etc.)<br><br>***Commune de Bobo – Conseiller technique du Maire***<br>Recherche de financement pour lotissement afin d'offrir un espace viable aux populations pauvres<br>Incitation des populations à cotiser pour améliorer certains aménagements |
| B5 | L'autorité municipale fait-elle la promotion des droits fonciers égaux pour les femmes et les hommes?<br>*Si oui, comment y arrive t-elle ?*<br><br>***Commune de Bobo – Conseiller technique du Maire***<br>-Oui |
| B6 | Décrire les contraintes auxquelles les populations pauvres font face pour sécuriser des droits fonciers(exemple : administratives, légales, prix élevé du terrain, normes complexes de planification)<br>Comment ces contraintes affectent-elles les femmes (c-à-d : existe t-il des contraintes additionnelles pour les femmes telles que les traditions, coutumes etc.) ?<br><br>***Commune de Bobo – Conseiller technique du Maire***<br>Niveau d'alphabétisation<br>Prix élevé du terrain (taxe de jouissance, mise en valeur)<br>Poids des traditions pour les femmes rurales |
| B7 | Quels sont les principaux problèmes de gestion du foncier à l'intérieur des zones des bidonvilles (exemple : querelles de propriété sur les parcelles ; délimitation physique floue des limites des parcelles, absence de registres ou registres des propriétés foncières mal tenus; absence de cartes et de plans ; insécurité foncière)?<br>*Expliquer comment ces problèmes de gestion foncière sont traités.*<br><br>***Commune de Bobo – Conseiller technique du Maire***<br>- Probablement de :<br>Délimitation physique floue des limites des parcelles |

| No. | Section et Question |
|---|---|
| | Absence de registres<br>Absence de cartes et de plans<br>Insécurité foncière<br>- Pas de traitement de litige sur le foncier dans les zones non loties par l'Administration ➔Règlement à l'amiable par les protagonistes |
| | **Sécurité Foncière :** |
| B8 | Existe t-il une législation qui protège les résidents des bidonvilles contre l'éviction ?<br><br>***<u>Commune de Bobo – Conseiller technique du Maire</u>***<br>- Non |
| B9 | Quels sont les facteurs qui déterminent la perception de la sécurité ou de l'insécurité foncière dans les bidonvilles de la ville ? (exemple : documents légaux, lois empêchant l'éviction*)* |
| B10 | L'autorité municipale expulse t-elle les résidents des bidonvilles?<br>Décrire les circonstances dans lesquelles elle les expulse (exemple : délit de non-paiement du loyer, expropriation de biens pour usage public, relogement ou expulsion forcée).<br><br>**Commune de Bobo – Conseiller technique du Maire**<br>- Oui<br>- Lotissement de la zone (avec un plan d'aménagement de voirie, d'assainissement, d'accès aux services urbains de base) |
| B11 | Existe t-il une estimation du nombre de personnes expulsées des bidonvilles par l'autorité municipale ou une autre autorité publique ces deux dernières années ?<br>***<u>Le journal (quotidien) l'Express du 14/10/2004</u>***<br>- Oui, 817 déguerpis au secteur 17 en 2004 |
| B12 | Donner une estimation des nombreuses personnes expulsées des bidonvilles par des propriétaires fonciers privés. Indiquer la source de votre estimation.<br><br>***<u>Direction des Services Techniques municipaux – Chef de service Architecture et Urbanisme</u>***<br>- Ne sait pas |
| B13 | L'autorité municipale ou une autre autorité envoie-t-elle notification à l'avance à ceux qu'elle expulse ? Quelle est la forme de cette notification ? (exemple : verbale ou écrite)<br><br>**Commune de Bobo – Conseiller technique du Maire**<br>- Oui<br>- Notification orale faite par le Conseil Municipal et à travers des communiqués diffusés à la radio |
| B14 | L'autorité municipale affecte-t-elle à ceux qu'elle expulse des zones alternatives de relogement ou des logements alternatifs suffisamment avant l'expulsion?<br><br>**Commune de Bobo – Conseiller technique du Maire**<br>- Affectation de zone viabilisée définitive en lieu et place de zone alternative |
| B15 | Quels sont les recours et assistances légaux disponibles pour ceux qui ont été expulsés soit par les autorités municipales, soit d'autres autorités ou propriétaires fonciers privés ? (octroi de logements alternatifs, compensation financière)<br><br>**Commune de Bobo – Conseiller technique du Maire**<br>Affectation d'espace aménagé (services urbains de base, voiries…) pour les habitants des zones non loties<br>Compensation financière pour les personnes qui vivaient dans un espace viabilisé. |
| B16 | Décrire les principales étapes administratives et légales qui doivent être suivies pour obtenir des droits fonciers sécurisés dans les zones de bidonvilles.<br>• Si possible, représenter ces étapes sur un graphique, indiquant la durée approximative d'accomplissement de chaque étape.<br><br>Direction des Services Techniques Municipaux – Responsable du Bureau des affaires domaniales et du patrimoine<br><br>Inexistant |
| B17 | Décrire les arrangements informels relativement à la tenure foncière, communément trouvés dans les bidonvilles de la cité (autorisations verbales ou écrites d'occuper le terrain ou de construire) |

| No. | Section et Question |
|---|---|
| | • Quels documents légaux, s'il y en a, les habitants des bidonvilles possèdent-ils ?<br><br>Direction des Services Techniques Municipaux – Responsable du Bureau des affaires domaniales et du patrimoine<br><br>- Autorisation verbale accordée par le propriétaire foncier d'occuper la parcelle ou de construire<br>- Inexistence de document légal compte tenu du caractère illégal des « bidonvilles » |
| | ***Offre de logements et de services adéquats*** |
| B18 | Décrire comment votre organisation satisfait aux besoins des personnes handicapées et démunies de la ville. (type de logements spéciaux, transports, etc.<br><br>**II. Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Famille – Service**<br>Assistance en aliments |
| B19 | Y a t-il eu une étude récente sur le logement ?<br>Donner une estimation de la proportion de résidents urbains qui vivent dans des bidonvilles.<br>• Donner une estimation des sans abris de la ville à la fois hommes et femmes.<br>• Donner une estimation de la proportion de personnes qui vivent dans des sites précaires (terrains inondables, terrains escarpés, pentes, zones hautement polluées, trop proche des lignes électriques à haute tension de la ville).<br><br>***Projet d'Aménagement du Secteur Urbain de Bobo(PASUB) – Coordonnateur du Projet ONU-HABITAT Bobo***<br>Non |
| B20 | Existe t-il des enquêtes récentes sur l'accès aux services urbains dans les bidonvilles (exemple : eau & assainissement)?<br>• L'accès à l'eau potable et à l'assainissement s'est-il amélioré ou détérioré ces 5 dernières années ?<br>• De quelle manière ce changement dans l'accès aux services urbains dans les bidonvilles a t-il affecté les hommes et les femmes ?<br><br>**Service d'hygiène – Technicien des questions d'assainissement**<br>- Non, sauf des études menées par des étudiants sont en cours d'élaboration dans les quartiers aménagés. Il s'agit :<br>Elaboration d'un profil environnemental<br>Diagnostic sur l'amélioration de la qualité de l'alimentation de rue<br>Etude ECOLOC sur les services urbains de base.<br>- Amélioration de l'accès à l'eau potable : implantation de bornes fontaines par des ONG<br>Problèmes d'assainissement de plus en plus croissants dans les quartiers à habitat spontané.<br>- Diminution des maladies hydriques<br>Amélioration hygiène<br>Economie de temps<br><br>**Service d'hygiène – Technicien d'hygiène et d'assainissement**<br>Oui, à travers projet pilote ONU-HABITAT Bobo (phase préparatoire) au secteur 21, quartier périphérique défavorisé.<br><br>**ONEA - Chef d'Agence de Niénéta**<br>Installation de fontaines publiques gérées par des associations ou des individus |
| B21 | L'autorité municipale a t-elle évalué les priorités de développement urbain dans les bidonvilles ? (exemple : services urbains et activités génératrices de revenus etc.)<br>Quel processus a été utilisé pour identifier de telles priorités (exemple : méthodes participatives) ?<br><br>**Commune de Bobo – Conseiller technique**<br>Non<br><br>**Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>Non, mais des ONG mènent des actions dans les zones suburbaines |
| B22 | Donner des exemples d'activités d'amélioration des bidonvilles passées, en cours ou prévues qui ont été soutenues par votre organisation ?<br><br>**Commune de Bobo – Conseiller technique**<br>Aucun |

| No. | Section et Question |
|---|---|
| | |
| | ***LA MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LES PAUVRES*** |
| B23 | De quelle source votre organisation mobilise t-elle des ressources pour l'amélioration des bidonvilles ?<br>***Commune de Bobo – Conseiller technique***<br>- Aucune<br><br>**Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>Aucune disposition n'est prise par la municipalité en faveur des « bidonvilles » du fait de leur occupation illégale, néanmoins les personnes possédant des moulins et des boutiques sont recensées et s'acquittent des taxes. |
| B24 | Votre organisation offre t-elle une assistance (financière et technique) aux ménages dirigés par les femmes et à d'autres groupes vulnérables pour améliorer leurs habitations ?<br><br>**III. Direction Régionale de la Promotion de la Femme – Directeur Régional**<br>Non, l'assistance technique aux associations/groupements féminins à travers l'appui au montage de projet et avalisation pour bénéficier de crédits destinés aux activités génératrices de revenus auprès du FAARF |
| B25 | Décrire les contraintes auxquelles les pauvres font face pour accéder au crédit (exemple : absence de garantie)<br><br>**Direction Régionale de la Promotion de la Femme**<br>Pauvreté<br>Absence de garantie |
| B26 | Décrire la manière dont les réglementations municipales promeuvent ou empêchent des activités génératrices de revenus dans les zones de bidonvilles?<br><br>**Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>Rien n'est fait pour encourager ou empêcher l'exercice d'activités génératrices de revenus dans ces zones |
| B27 | Les institutions de crédit local promeuvent-elles un accès égal au crédit pour les femmes et les hommes des bidonvilles et, sinon quelles en sont les raisons ?<br>• Quelle est l'utilisation de ce crédit ? (construction, amélioration des logements, accès à des services, activités économiques).<br><br>**Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>Non<br>NSP |
| B28 | Existe t-il des statistiques désagrégées par genre sur l'accès au crédit ?<br>Direction régionale de l'Economie et du Développement |
| | **CADRE INSTITUTIONNEL** |
| B29 | Décrire le rôle de votre organisation en matière d'offres de services dans les bidonvilles (eau, assainissement, électricité, gestion des déchets solides).<br><br>**Commune de Bobo – Conseiller technique**<br>- La municipalité ne joue aucun rôle en matière d'offre de services, mais l'ONEA et certaines ONG installent des bornes fontaines |
| B30 | Décrire comment votre organisation collabore avec d'autres partenaires/acteurs dans l'amélioration des bidonvilles (exemple agence de gouvernement central, ONG, OCB, agence donatrice, secteur privé, organisation des médias).<br><br>**Commune de Bobo – Conseiller technique**<br>- Aucun partenariat dans l'amélioration des « bidonvilles » |
| B31 | Décrire avec des exemples tout partenariat public/privé/communauté qui fait la promotion de l'amélioration de la condition des bidonvilles (exemple : fourniture d'eau, gestion des déchets solides.)<br><br>**Commune de Bobo – Conseiller technique**<br>ONG CITI Alliance pour l'accès aux services urbains de base<br>ACDIL dans le cadre de la propreté publique<br>ONEA pour l'assainissement autonome<br>Jumelage pour l'implantation des bornes fontaines, des latrines dans les écoles |
| B32 | De quelle manière les informations sur les questions des établissements sont-elles collectées et disséminées dans la perspective d'informer et d'amener des changements de politique ? |

| No. | Section et Question |
|---|---|
| | **Commune de Bobo - Maire**<br>Entretien non réalisé dû à son absence |
| B33 | Décrire comment les activités d'amélioration des bidonvilles sont coordonnées.<br><br>**Commune de Bobo – Conseiller technique**<br>Pas d'activités allant dans le sens de l'amélioration des « bidonvilles » |
| | **DEVELOPPEMENT DES CAPACITES ET FORMATION** |
| B34 | Quelles sont les priorités en matière de développement de capacités et de formation de votre organisation?<br>Pour les autorités municipales, l'accent est mis sur la formulation et la mise en œuvre de réglementation, l'amélioration des conditions des bidonvilles, la formation, et les infrastructures de soutien.<br>• Pour les ONG l'accent devrait être mis sur le développement de programmes d'amélioration des bidonvilles et la mise en oeuvre et le soutien aux communautés.<br>• Pour toutes les organisations, comment les priorités et les besoins en termes de renforcement des capacités et de formation sont identifiés ?<br><br>**Commune de Bobo – Conseiller technique**<br>Approche participative avec maîtrise d'œuvre sociale communale prenant en compte les infrastructures tertiaires<br>Sensibilisation des populations sur leur bien être |
| B35 | Décrire les activités de développement des capacités et de formation en cours dans votre organisation et si elles répondent ou non à des priorités.<br>Qui offre les formations (services de formation des ministères (privée ou publique) ?<br>Institutions indépendantes de formation et d'éducation permanente.<br><br>**Commune de Bobo – Conseiller technique**<br>Mairie de Bobo : Programme ONU-HABITAT au secteur 21<br>ONEA : Renforcement des capacités par la création des infrastructures sanitaires<br>Mairie de Bobo : Formation des associations féminines et de jeunes pour la gestion des services urbains de base |
| B36 | Décrire le soutien dans le développement des capacités reçu des agences bilatérales et multilatérales dans l'amélioration des bidonvilles.<br>• Comment ce soutien est-il coordonné ?<br>• Ce soutien est-il conforme à vos besoins prioritaires ?<br>• S'il n'est pas conforme à vos besoins, expliquer pourquoi ?<br><br>**Commune de Bobo – Conseiller technique**<br>Aucun soutien |
| B37 | Identifier les principales insuffisances de capacités dans la municipalité en mettant l'accent sur l'adéquation ou non de :<br>La capacité à formuler et à mettre en oeuvre des programmes d'amélioration des bidonvilles, de formation et les infrastructures de soutien.<br><br>Pour les besoins de formation, veuillez indiquer les besoins par groupes cibles spécifiques – en essayant de répondre à la question qui à besoin d'apprendre quoi ? (exemple : décideurs politiques, professionnels, techniciens).<br><br>**Commune de Bobo – Conseiller technique**<br>Manque de ressources matérielles et financières<br>Insuffisance d'institutions |
| B38 | S'il existe trois choses que votre organisation pourrait faire pour améliorer la situation dans les bidonvilles, quelles seraient-elles ?<br><br>**Mairie de Bobo – Conseiller technique**<br>- Organisation des acteurs des zones périurbaines<br>- Collecte, transport et élimination des déchets<br>- Approvisionnement en eau potable<br><br>**Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>- Equipement en services urbains |

| No. | Section et Question |
|---|---|
| | - Equipement en services sociaux de base<br>- Assainissement de ces zones |
| B39 | Argumenter sur des projets prioritaires de développement des capacités destinés à améliorer la performance municipale à traiter les bidonvilles (3 maximum) avec un potentiel de réplication à grande échelle. Utiliser le profil projet dans l'Annexe 1<br>• Exemples de projets : réglementation, développement, appui institutionnel et soutien, mécanisme de financement etc.<br>***Commune de Bobo – Maire*** |
| | **PROJETS D'INVESTISSEMENT** |
| B40 | Argumenter sur des projets prioritaires d'amélioration des bidonvilles (maximum 3). Utiliser le profil de projet dans l'Annexe 1.<br>• Exemple de projet : amélioration de bidonvilles ayant un besoin d'investissement spécifique (maximum 3).<br>**Commune de Bobo (Voir résultat en annexe)** |

**Annexe 1**

**Profil de Projet (ne pas dépasser 2 pages)**

| | |
|---|---|
| Titre du Projet | Aménagement des zones suburbaines (équipements sociaux de base et accès aux services urbains) |
| Localisation (si projet d'équipement, donner la localisation physique, si développement de capacités mentionner institution) | |
| Durée estimée en mois | |
| Bénéficiaires ciblés | Populations des quartiers à habitat spontané |
| Partenaires dans la mise en oeuvre | |
| Coût estimé en US$ | |
| Situation | |
| Objectifs | Permettre à la population d'avoir un titre de propriété et vivre dans un cadre décent |
| Principaux résultats du projet | |
| Principales activités du projet | |
| Décrire comment le projet sera mis en œuvre | |
| Equipement à se procurer | |

## PARTIE 3

## GOUVERNANCE URBAINE

Cette section évalue la gouvernance urbaine au niveau de la ville, définie comme la somme de diverses manières par lesquelles les individus et les institutions, privées et publiques, planifient et gèrent les affaires communes de la cité. Au niveau ville, cette section vise à :

- Explorer les questions liées à la gouvernance et aux politiques urbaines pour développer une compréhension des forces, faiblesses, opportunités et risques dans ces domaines ;
- Identifier les besoins et opportunités de renforcement des capacités liés aux questions de gouvernance urbaine pour le développement de : politiques et réglementations locales de facilitation ; et de cadres locaux institutionnels et de financement plus efficaces.
- Fournir des réponses au niveau de la ville pour l'amélioration de la bonne gouvernance pour une fourniture plus efficace des services de bases pour les pauvres à travers l'identification de projets prioritaires d'amélioration de la gouvernance. Cela inclut l'identification de domaines thématiques de renforcement de capacités (Voir Annexe 4).

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | **SITUATION (incluant les indicateurs généraux)** |
| | **QUESTIONS CLEFS/DOMAINES D'INVESTIGATION** |
| | **LA MOBILISATION DES RESSOURCES** |
| GU 1 | Quelle est la comparaison entre le budget réel et le budget estimatif pendant les trois dernières années ? Utiliser la table à l'Annexe 1 pour fournir ces données.<br><br>**Commune de Bobo – Direction des Affaires Financières**<br>Le budget estimatif (prévisions)> budget réel (réalisations). Voir résultat annexe 1 |
| GU 2 | Quelles sont les principales sources locales de revenu municipal ? (exemple : taxe foncière, droits d'utilisation, permis de construire, frais et licence entreprises)<br><br>**Commune de Bobo - Direction des Affaires Financières**<br>Patente (impôt direct)<br>Taxe de jouissance (taxe foncière)<br>Taxe municipale |
| GU 3 | Noter l'efficacité de la municipalité dans la collecte des revenus en termes de:<br><br>**Commune de Bobo - Direction des Affaires Financières**<br>❑ Très efficace (>75%)<br>❑ Modérément efficace (50%<x>75%)<br>❑ Pas efficace (25%<x>50%) |
| GU 4 | Compléter le tableau à l'Annexe 2 pour évaluer l'efficacité de la municipalité dans la collecte de revenus.<br><br>**Commune de Bobo - Direction des Affaires Financières**<br>Voir résultat à l'annexe 2 |
| | **Questions liées à la performance et à la responsabilité** |
| GU 5 | Votre organisation possède t-elle un document publié articulant une vision pour la gestion de la cité ?<br>Si oui : résumez les en principales caractéristiques montrant si oui ou non il a été préparé suivant une approche de planification participative.<br><br>***Commune de Bobo – Secrétaire Général***<br>Oui, le Plan de Développement Communal (PDC) |
| GU 6 | La municipalité possède t-elle une déclaration ou une charte publiée qui reconnaît le droit du citoyen à l'accès aux services de base?<br><br>***Commune de Bobo – Conseiller Technique***<br>Non, mais cf AMBF |
| GU 7 | Le maire est-il élu à travers un processus démocratique ou non ?<br>Si non décrire comment il/elle est nommé/choisi et par qui.<br><br>***Commune de Bobo – Secrétaire Général*** |

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | Oui |
| GU8 | La majorité de conseillers municipaux sont-ils élus à travers un processus démocratique ou non ?<br>Si non, décrire comment ils sont nommés/choisis et par qui.<br><br>***<u>Commune de Bobo – Secrétaire Général</u>***<br>Oui |
| GU 9 | La municipalité publie fait-elle la publicité de ses appels d'offres et publie t-elle la liste de ceux qui ont gagné les contrats?<br><br>***<u>Commune de Bobo – Secrétaire Général</u>***<br>- Oui, publication des appels d'offres conformément au décret portant sur les achats publics<br>- Les offres retenues ne sont publiées, seulement une notification est envoyée aux soumissionnaires retenus |
| GU10 | La municipalité publie t-elle, sur une base régulière des budgets qui sont accessibles à ses citoyens ?<br>Si non, quelles sont les contraintes qui empêchent la publication et l'accès ?<br><br>**Commune de Bobo - Direction des Affaires Financières**<br>- Oui, cf. site des collectivités, presse, affichage à la mairie<br><br>***<u>Commune de Bobo – Secrétaire Général</u>***<br>Seul le compte rendu de la session est accessible au public |
| GU 11 | Existe t-il un audit indépendant régulier des comptes de votre organisation dont les conclusions sont largement disséminées ?<br>Si non, quelles sont les contraintes qui rendent cela difficile ?<br><br>**Commune de Bobo - Direction des Affaires Financières**<br>- Non. L'audit (contrôle) est fait par les corps de l'Etat notamment la Commission Interministérielle, l'Inspection des finances, l'Inspection d'Etat, la Cour des Comptes<br>- Les résultats ne sont pas disséminés. |
| GU 12 | Existe t-il un organe (exemple un Médiateur) établit au sein de la municipalité pour répondre aux plaintes et allégations de corruption ?<br><br>***<u>Commune de Bobo – Secrétaire Général</u>***<br>Non |
| | **EMANCIPATION SOCIALE** |
| GU 13 | Quel est le pourcentage des femmes conseillères dans la municipalité ? Sont-elles élues ou ont-elles un quota ?<br><br>***<u>Commune de Bobo – Secrétaire Général</u>***<br>69 conseillers dont 19 femmes (dont une est décédée), ce qui correspond à 27,53%.<br>Quota qui veut une femme par secteur, mais les règles sont faussées car dépendantes du rang que la femme occupe sur la liste électorale. |
| GU 14 | Le service de fourniture d'eau (municipalité/compagnie des eaux etc.) fixe t-il des prix/tarifs réduits pour les populations pauvres des villes ?<br><br>**ONEA - Chef d'Agence de Niénéta**<br>Non, coût unique pour tous pour le branchement. Mais les tarifs sur la consommation sont variables |
| GU 15 | Quelle fut la proportion relative d'hommes et de femmes qui avaient vote lors de la dernière élection municipale ? |
| GU 16 | Le gouvernement municipal ou d'autres autorités publiques (exemple les forces de police) ont-elles une politique de prévention de la criminalité ?<br>Si oui, en résumer les principales caractéristiques.<br><br>***<u>Commune de Bobo – Secrétaire Général</u>***<br>Oui |
| | **CADRE INSTITUTIONNEL** |
| GU 17 | Existe t-il des mécanismes spécifiques utilises par la municipalité telles que des actions volontaires pour assurer la représentation des femmes dans le gouvernement municipal ?<br>*<u>quelles sont-elles ?</u>* |

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | ***Commune de Bobo – Conseiller Technique***<br>- Oui, existence de quota par secteur |
| GU 18 | Existe t-il des mécanismes employés par la municipalité et d'autres organisations, telles que la capacitation par la formation, pour promouvoir la participation des femmes dans la prise de décisions dans les affaires municipales ? Si oui, quels sont-ils ?<br><br>***Commune de Bobo – Secrétaire Général***<br>Non |
| GU 19 | La municipalité implique t-elle la société civile dans la planification participative et la budgétisation ?<br><br>***Commune de Bobo – Secrétaire Général***<br>Implication de la société civile dans la planification à travers leurs représentants que sont les conseillers<br><br>**Commune de Bobo - Direction des Affaires Financières**<br>Implication de la société civile dans l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC), mais la budgétisation n'est pas participative |
| GU 20 | Décrire comment les préoccupations genres (spécialement celles des organisations locales de femmes) sont traitées dans la planification et la budgétisation.<br><br>**Commune de Bobo - Direction des Affaires Financières**<br>Existence d'un service de la promotion de la femme au sein de la commune chargé de l'animation des activités qui identifie les préoccupations genres et les soumet pour examen au conseil municipal |
| GU 21 | Des groupes féminins de la municipalité participent-ils dans les décisions sur l'offre de services urbains (exemple : eau et assainissement, transport, équipements sociaux) ?<br>Si oui, comment?<br><br>***Commune de Bobo – Secrétaire Général***<br>Oui, mais uniquement sur les questions d'assainissement (ce qui a conduit à la mise en place de la brigade verte)<br><br>**Direction Régionale de la Promotion de la Femme – Directeur Régional**<br>Les conseillères municipales et les responsables d'Association (Collectif Dafra, Collectif Gaffré…) participent aux prises de décisions sur la gestion de la cité |
| GU 22 | Joindre l'organigramme de votre organisation montrant ses principaux départements.<br>***Voir en annexe*** |
| GU 23 | Donner des informations sur le recrutement de personnel de la municipalité, montrant à la fois les hommes et les femmes. Utiliser le tableau en Annexe 3.<br><br>***Commune de Bobo – Secrétaire Général***<br>Recrutement sur concours pour les agents permanents et test pour les contractuels. Résultats en annexe 3 |
| | |
| | **DEVELOPPEMENT DES CAPACITES ET FORMATION** |
| GU 24 | S'il existe trois choses que votre organisation pourrait faire pour améliorer la gouvernance locale, quelles seraient-elles ?<br><br>***Commune de Bobo – Secrétaire Général***<br>Recrutement de cadres qualifiés<br>Obligation de compte rendu par les élus locaux à leurs bases<br>Amélioration du recouvrement des recettes<br><br>**Direction Régionale de la Promotion de la Femme – Directeur Régional**<br>- Application de l'approche genre : accès des femmes aux sphères de décision – réduction des inégalités – accès à l'habitat (demande des femmes rurales à l'accès aux parcelles sont rejetées) – accès à l'éducation/formation, à la santé, au crédit, à l'alimentation<br>- Organisation/formation des associations féminines<br>- La gestion (des unités économiques, des associations…) |
| GU 25 | Le gouvernement municipal implique t-il la société civile dans la planification participative et la budgétisation ?<br>***Idem GU 19*** |
| GU 26 | La direction de votre organisation a t-elle été sensibilisée sur l'importance d'impliquer la société civile dans la |

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | planification participative et la budgétisation ?<br>• Si oui, décrire comment ceci a été réalisé ?<br><br>**Commune de Bobo - Direction des Affaires Financières**<br>Oui pour la planification<br>Non en ce qui concerne la budgétisation<br><br>***Commune de Bobo – Secrétaire Général***<br>Les avant-projets dans les arrondissements impliquent toutes les couches de la société civile |
| GU 27 | Les directions de vos organisations ont-elles été sensibilisées sur l'importance de mesurer les progrès réalisés dans l'amélioration de la gouvernance urbaine ?<br><br>**Commune de Bobo - Direction des Affaires Financières**<br>Oui , évaluation des progrès en matière de budgétisation<br><br>**Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>Non par manque de compétences. |
| GU 28 | Veuillez identifier et décrire les insuffisances de capacités les plus importantes qui doivent être comblées pour améliorer la performance de votre organisation dans les domaines suivants (pour les besoins de formation veuillez les indiquer selon des groupes cibles spécifiques en essayant de répondre à la question qui a besoin d'apprendre quoi).<br>• Collecte de revenus et gestion financière ?<br><br>• Impliquer et engager les communautés et leurs organisations acteurs dans la planification et la prise de décisions ?<br><br>• Promouvoir des partenariats avec les ONG/OCB et le secteur privé ?<br>• Promouvoir la transparence des budgets locaux, appels d'offres et des achats.<br><br>**Commune de Bobo - Maire** |
| | **PROJETS** |
| GU 29 | Identifier et développer trois projets prioritaires de développement de capacités en utilisant le profil de projet en Annexe 4 |

**Annexe 1**

**Comparaison entre Budget Réel et Budget Estimatif[2]**

(N.B. : Donner les montants en $ US convertis au taux de change moyen de l'année en question)

| Année budgétaire | Budget de fonctionnement | | Budget investissement | |
|---|---|---|---|---|
| | Budget Réel US$ **(Réalisations en FCFA)** | Budget Estimatif (US$) **(Prévisions en FCFA)** | Budget Réel US$ **(Réalisations en FCFA)** | Budget Estimatif US$ **(Prévisions en FCFA)** |
| 2004 | 825 010 346 | 1 883 852 825 | 92 645 100 | 729 465 323 |
| 2003 | 1 377 927 893 | 1 378 033 015 | 130 744 624 | 789 145854 |
| 2002 | 859 966 707 | 1 187 827 395 | 251 217 097 | 681 802 003 |
| 2001 | 1 094 260 639 | 1 245 042 737 | 287 835 479 | 615 762 933 |

Effacer les éléments non appropriés.

**Annexe 2**

**Comparaison entre revenus réels collectés et revenus projetés[3]**

(N.B. : Donner les montants en $ US convertis au taux de change moyen de l'année en question)

| Sources des revenus (se référer au budget municipal : les chapitres de revenus montrés dans ce tableau sont des exemples) | 2003 | | 2002 | | 2001 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Revenus réels collectés | Revenus projetés | Revenus réels collectés | Revenus projetés | Revenus réels collectés | Revenus projetés |
| Impôts et taxes directes (Patente et Taxe de jouissance) | 767 806 616 | 986 600 000 | 589 551 974 | 981 635 645 | 502 410 568 | 1 008 000 000 |
| Produits domaniaux | 319 449 058 | 435 824 000 | 268 092 396 | 406 372 000 | 255 260 987 | 259 032 000 |

* Effacer les éléments non appropriés.

[2] Le budget réel se réfère au montant qui est en pratique reflété dans le budget de l'année budgétaire en question. Il n'est pas nécessairement égal au montant dépensé durant l'année considérée. Le budget estimé se réfère au montant qui aurait du être projeté une année auparavant, souvent reflété dans le budget à venir ou budget prévu/estimé. Par exemple, le budget réel publié pour 2001 serait comparé au budget projeté pour 2003 tel que reflété dans le budget 2002.

[3] Chiffres à extraire des budgets municipaux et passés en revue avec le trésorier général ou le directeur financier.

*Annexe 3*

Personnel de la mairie de Bobo= ~ 420 dont 112 femmes (vacataires non prises en compte)

| Département | Nombre total d'officiels | Nombre d'hommes | Nombre de femmes | Remarque |
|---|---|---|---|---|
| **Bureau du Maire** | 10 | 8 | 2 | |
| | | | | |
| **Bureau du Secrétaire Général** | | | | |
| Cadres Supérieurs (Direction/Technique/Professionnel) | | | | |
| | | | | |
| Agents de Maîtrise | | | | |
| | | | | |
| Personnels opérationnels et de soutien | | | | |
| | | | | |
| **Département 1 (donner titre)** | | | | |
| Cadres Supérieurs (Direction/Technique/Professionnel) | | | | |
| | | | | |
| Agents de Maîtrise | | | | |
| | | | | |
| Personnels opérationnels et de soutien | | | | |
| | | | | |
| **Département 2 (donner titre) etc.** | | | | |
| (Lister tous les départements par leurs noms et catégoriser le personnel comme sus-montré) | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Total | | | | |

**Annexe 4**

**Profil de projet (ne pas dépasser 2 pages)**

SG

| | |
|---|---|
| Intitulé du Projet | ***Formation des élus locaux en gouvernance locale***<br>Education et information de la société civile sur la corruption électorale |
| Localisation (si développement de capacités mentionner l'institution). | ***Autorité municipale*** |
| Durée estimée en mois | |
| Bénéficiaires ciblés | ***Elus locaux*** |
| Partenaire de mise en œuvre | |
| Coût estimé en $ US | |
| Situation | |
| Objectifs | |
| Principaux résultats du projet | |
| Principales activités du projet | |
| Décrire comment le projet sera mis en oeuvre | |
| Equipement à se procurer | |

## PARTIE 4

## GENRE

Cette section explore la question genre au niveau de la ville pour développer une meilleure compréhension de cette question et identifie les écarts qui doivent être comblés à travers le développement de capacités et d'autres soutiens. Au niveau de la ville, cette section a pour objectif de :

- Explorer les questions liées au genre et aux politiques pour développer une compréhension des forces, faiblesses, opportunités et risques dans ces domaines;
- Identifier des besoins et opportunités de renforcement de capacités liées aux questions genre pour le développement de: politiques et réglementations locales de facilitation; et des cadres institutionnels et financiers plus efficaces ;
- Fournir des réponses au niveau de la ville pour intégrer et traiter de la question genre. Celles-ci incluent l'identification de domaines thématiques sur le genre (voir Annexe1).

| No. | Principales Sections et Questions |
|---|---|
| | **SITUATION (comprenant les indicateurs généraux)**<br><br>**Indicateurs dans les domaines suivants:**<br>Femmes et pauvreté<br>Femmes et éducation<br>Femmes et santé<br>Les violences contre les femmes<br>Femmes et économie<br>Femmes et gouvernance<br>Femmes et cadre de vie |
| | **Questions/Domaines d'investigation clefs** |
| | **Politiques en genre** |
| G 1 | Le gouvernement local/ la municipalité de votre ville a t-il une politique genre/femme ?<br>Si oui:<br>• Expliquer en les domaines prioritaires<br>• Décrire son programme d'activités ces cinq dernières années<br><br>**Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>Non, en dehors des actions en direction des femmes |
| G 2 | Quels sont les facteurs qui bloquent l'avancement des femmes dans la ville?<br>**IV.**<br>**V. Commune de Bobo – Conseiller Technique du Maire**<br>Insuffisance d'organisation<br>Inexistence de « développement » spécifique<br>Sous estimation de leurs capacités (voire le manque de confiance en soi)<br><br>**Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>Manque d'implication<br>Timide participation dans la prise de décision, de propositions<br><br>**Direction Régionale de la Promotion de la Femme – Directeur Régional**<br>Pauvreté<br>Analphabétisme<br>Pesanteurs sociologiques (lévirat, mariage forcé, trafic des enfants, excision) |
| G 3 | Expliquer les politiques urbaines / Arrêtés municipaux / Lois et réglementations existantes (exemple : règlement de zonage autorisé pour le travail ou non autorisé) qui limitent les activités professionnelles des femmes, en particulier dans le secteur informel et dans les voisinages des habitations.<br>• Quelles ont été les actions prises pour lever ces contraintes? |

| No. | Principales Sections et Questions |
|---|---|
| | **Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>- Nombre élevé de femmes exerçant dans le secteur informel notamment dans l'alimentation de rue mais il y a le problème d'occupation anarchique et illégale du domaine public➔ nombreux déplacements de ces femmes<br>- Etude ECOLOC dans le but de réorganiser le secteur informel |
| G 4 | L'autorité municipale accorde t-elle des indemnités de congé de paternité et maternité ?<br><br>**Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>Non, les congés de paternité et de maternité ne s'accompagnent pas d'indemnités |
| G 5 | L'autorité municipale ou d'autres autorités publiques ont-elles des politiques écrites et publiées pour protéger les femmes contre toutes formes de violences?<br><br>**Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Famille du Houet – Service**<br>- Code la famille<br>- Assemblée Nationale<br>Mais manque de mesures d'accompagnement |
| G 6 | L'autorité municipale ou d'autres autorités publiques enregistrent-elles les violences faites aux femmes? (Exemple : viols, agressions, harcèlements, dans les lieux publics, y compris les transports)<br><br>***Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Famille du Houet – Service***<br>- Direction Provinciale de l'Action Sociale : Période d'Août à Octobre : 39 cas de mariage forcé - ~ 40 cas de femmes maltraitées<br>- Direction Régionale de la Promotion de la femme<br>- Le Haut Commissariat<br><br>**Direction Régionale de la Promotion de la Femme – Directeur Régional**<br>Direction Régionale de la Promotion de la Femme<br>Association des Femmes Juristes du Burkina –section de Bobo |
| G 7 | L'autorité municipale collecte t-elle des données sur le VIH / Sida et, ces données sont-elles désagrégées selon la question genre ?<br><br>***Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Famille du Houet – Service***<br>- Oui |
| G 8 | L'autorité municipale a t-elle une politique HIV / Sida publiée et, si oui, prend-elle en charge les questions des orphelins, veuves/veufs, personnels soignants, filles, enfants, grand-mères ?<br><br>**Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>- Oui avec la création de la Commission Communale de Lutte Contre le Sida (CCLCS)<br>- Sensibilisation, dons de fournitures scolaires aux enfants |
| | **LA RESPONSABILITE** |
| G 9 | Expliquer les démarches, s'il y en a, que votre organisation a prises pour éliminer la violence contre les femmes dans les sphères publique et privée.<br><br>***Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Famille du Houet – Service***<br>Information/Education/Communication<br>Visites à domicile<br><br>**Direction Régionale de la Promotion de la Femme**<br>Exposés-débats |
| G 10 | Quelles démarches, s'il y en a, votre organisation a t-elle prises pour assurer la sécurité et réduire la survenance d'agression sur les femmes, à la maison et en public – dans des domaines tels que l'éclairage public, la conception des espaces publics, l'éducation publique, le renforcement des capacités pour la police, le transport public etc. ?<br><br>***Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Famille du Houet – Service***<br>Médiation (Conseils)<br>Sensibilisation<br>Répression avec le soutien des forces de l'ordre |
| G 11 | Quelles sont les mesures, s'il y en a prises par votre organisation pour offrir des services (exemple, kits de traitement prophylactique post-exposition HIV/SIDA (PEP), soutien aux victimes et conseils médicaux, assistance juridique etc.) aux femmes victimes de violences conjugales et sexuelles. |

| No. | Principales Sections et Questions |
|---|---|
| | ***<u>Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Famille du Houet – Service</u>***<br>Prise en charge psychologique<br>Assistance médicale<br>Soutien en aliments<br>Assistance juridique<br><br>**Direction Régionale de la Promotion de la Femme**<br>Conseils<br>Assistance juridique |
| | **CADRE INSTITUTIONNEL** |
| | **Emancipation** |
| G 12 | L'autorité municipale a t-elle un service genre/bureau genre ou un agent responsable qui fait la promotion de l'émancipation des femmes ?<br>• Si non, comment l'émancipation des femmes est-elle promue dans la cité ? (exemple améliorer le revenu des femmes, l'accès au crédit, des installations de soins infantiles pour les femmes au travail, questions genre, prise en charge dans la préparation du budget, plus de femmes professionnelles dans la structure de l'organisation).<br><br>**Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>Oui, existence d'un service communal chargé de la promotion de la femme |
| G 13 | Quelles sont les institutions locales, publiques et privées qui font activement la promotion des affaires féminines dans la cité ?<br>• Quelles sont leurs activités ? (lobbying, réseautage et formation, analyse interne genre, planification et budgétisation).<br><br>**Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>Association des Femmes Juristes du Burkina – Section de Bobo : Formation, réseautage<br>FAARF : Promotion économique de la femme<br><br>**Direction Régionale de la Promotion de la Femme**<br>Collectif Dafra, Collectif Gaffré |
| G14 | Quelles sont les institutions locales, publiques, privées qui font activement la promotion des préoccupations liées au HIV/SIDA dans la cité ?<br><br>***<u>Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Famille du Houet – Service</u>***<br>Association pour la Promotion du Dépistage et de Conseil (APRODEC)<br>Centre de Solidarité Action Sociale (SAS)<br>Alliance Chrétienne pour la Coopération Economique et le Développement Social (ACCEDES)<br>Réseau des Associations de Lutte contre les IST/VIH/SIDA (RALIS)<br><br>**Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>REV'S+ (Responsabilité – Espoir – Vie – Solidarité Positive)<br>Commission communale de Lutte Contre le Sida |
| | **DEVELOPPEMENT DES CAPACITES ET FORMATION** |
| G 15 | Existe t-il des formations sur la sensibilité genre pour les officiels municipaux (exemple prise en charge de questions genre dans le budget, dans la planification urbaine (espaces transport) pour répondre aux besoins différents des femmes et des hommes ; sur la désagrégation de données ; sur la manière d'impliquer de manière effective avec la société civile, les organisations féminines en particulier).<br><br>**Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>Oui en 2001 au profit des élus locaux |
| G 16 | Existe t-il des programmes qui développent les capacités de votre organisation pour prendre en charge les préoccupations d'égalité genre et liées au HIV/SIDA dans la cité ? (exemple curriculum d'institution de formation, séminaires et ateliers, formation obligatoire et optionnelle).<br><br>**Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>- Commission Communale de Lutte Contre le Sida |
| G 17 | Décrire l'appui au renforcement des capacités, s'il y en a, sur les questions genre que la municipalité reçoit (exemple de la part du ministère chargé des affaires féminines et des questions genre, d'agences et de bailleurs bilatéraux et multilatéraux). |

| No. | Principales Sections et Questions |
|---|---|
| | **Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>Programme en cours avec la SNV sur le renforcement des capacités des élus locaux (3 ans). Une des conditions du partenariat est la prise en compte des questions d'égalité genre |
| G 18 | Votre organisation utilise t-elle des données désagrégées par rapport au genre pour planifier et fournir des services ? Si non, quelles sont les contraintes de l'utilisation de telles données ? (exemple : sur la prise en charge des questions genre dans le budget, la planification urbaine, (espaces, transport) pour répondre aux besoins différents des femmes et de hommes sur la désagrégation de données ; la manière d'impliquer de manière effective la société civile, les organisations féminines en particulier).<br><br>***Commune de Bobo - Maire*** |
| G 19 | Développer des projets prioritaires de développement de capacités visant à améliorer la performance de vos organisations dans la prise en charge des questions genre et des insuffisances dans les dispositions existantes (maximum 3) avec un potentiel de réplication à grande échelle. |
| | **PROJETS** |
| G 20 | Identifier et développer trois projets prioritaires de développement de capacités pour prendre en charge les questions genre à l'échelle de la ville. Utiliser le plan en Annexe 1. |

**Annexe 1**
**Profil de projet (ne pas dépasser 2 pages)**

| | |
|---|---|
| Intitulé du Projet | **- Santé et promotion de la femme (Sida et cancer féminin)**<br>**- Rôle et place de la femme dans l'économie**<br>**- Formation de jeunes filles en tissage (50 à Tuy et 30 au Kénédougou**) |
| Localisation (si développement de capacités mentionner institution). | Bobo |
| Durée estimée en mois | |
| Bénéficiaires ciblés | |
| Partenaire dans la mise en œuvre | |
| Coût estimé en $ US | |
| Situation | |
| Objectifs | |
| Principaux résultats du projet | |
| Principales activités du projet | |
| Décrire comment le projet sera mis en oeuvre | |
| Equipement à se procurer | |

## PARTIE 5

## ENVIRONNEMENT URBAIN

Cette section évalue la planification et la gestion environnementale urbaine qui est fondamentale pour le développement durable des cités qui contribue au développement économique et social sans impact négatif sur l'environnement. Au niveau ville, cette section a pour objectif :

- Explorer les questions relatives à l'environnement urbain et aux politiques pour développer une compréhension des forces, faiblesses, opportunités et risques dans ces domaines ;
- Identifier les besoins et opportunités de renforcement de capacités relatives à l'environnement urbain pour le développement de : politiques et réglementations locales de facilitation ; et des cadres institutionnels et financiers locaux plus efficaces ;
- Donner des réponses au niveau de la ville pour prendre en charge les questions et préoccupations d'environnement urbain à travers l'identification de projets et de domaines d'intervention prioritaires. Celles-ci comprennent l'identification de domaines géographiques et thématiques incluant des projets de développement de capacités et d'investissement en équipements (Voir Annexe 2).

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | **SITUATION (comprenant les indicateurs généraux)** |
| | **PRINCIPALES QUESTIONS/DOMAINES D'INVESTIGATION** |
| E1 | Existe t-il des réglementations ou politiques relatives à l'environnement urbain ?<br>Décrire comment elles sont en train d'être appliquées<br>Décrire leur efficacité<br><br>**VI. Commune de Bobo – Conseiller Technique du Maire**<br>- Oui<br>- Plan Stratégique d'Assainissement (PSA) : réalisation de réseau de collecte des déchets et eaux usées , d'une zone de lagunage et assainissement autonome de concert avec l'ONEA à travers la construction de latrines et de drains.<br>Projet d'assainissement des eaux pluviales (courant 2005) vers les trois bassins du Kou, de Démélé et du Houet<br>Schémas directeurs de gestion des déchets à travers l'assainissement autonome et collectif des déchets (privatisation de la pré collecte des déchets et la création du Centre d'Enfouissement Technique (CET)<br>- Filière déchets : 30 à 35 % d'enlèvement des ordures<br>Précarité du système d'évacuation des eaux usées et excrétas |
| E 2 | Quelles sont les principales questions environnementales auxquelles la ville fait face ? (mauvaise gestion des déchets solides et liquides, pollution de l'air par la circulation, cours d'eau polluée, etc.)<br>**VII.**<br>**VIII. Commune de Bobo – Conseiller Technique du Maire**<br>Nuisances dues aux déchets solides et industriels➔ Problèmes respiratoires mais statistiques non disponibles<br>Nuisances dues au non enlèvement des déchets solides<br>Pollution de l'air par la fumée d'usine<br><br>**Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales (ACDIL) – Coordonnateur**<br>Pollution des marigots qui sont les dépotoirs des ordures<br>Problèmes d'insalubrité cruciaux |
| E 3 | Qui (institutions ; groupes communautaires etc.) sont affectés par chacune de ces questions et comment ?<br><br>**Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales (ACDIL) – Coordonnateur**<br>- ACDIL – IRSAT – Service d'hygiène – Commission Ad hoc pour l'Assainissement de la ville de Bobo – GRADI (Groupe de Recherche Action pour le Développement Intégré)<br>- Réflexion sur la valorisation des déchets avec IRSAT |
| E4 | Décrire la manière dont votre organisation évalue l'acuité des problèmes d'environnement urbain en terme de :<br>*Impacts sur les populations pauvres et autres groupes vulnérables*<br>*Impacts sur les femmes*<br>Impacts sanitaires généraux<br><br>***Commune de Bobo – Conseiller Technique***<br>- Privatisation de la pré collecte des ordures : gestion assurée par les PME/PMI, les groupes d'intérêts économiques (GIE) ou Associations créant ainsi des emplois pour les populations pauvres<br>- Création d'emplois pour les femmes à travers le nettoyage des voiries (brigade verte) et la collecte des ordures |

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | ménagères<br>- Système de compostage des déchets solides<br>Curage annuel des réseaux d'assainissement (caniveaux)<br>Encadrement des femmes et jeunes s'intéressant à la collecte des ordures et à l'amélioration du cadre de vie<br><br>**Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales (ACDIL) – Coordonnateur**<br>ACDIL est une structure d'accompagnement des groupements (notamment groupements de femmes) de pré collecte des ordures dans les quartiers.<br>*- Impacts sur les populations pauvres et autres groupes vulnérables : renforcement des capacités des associations par des formations, des prêts pour l'équipement, toute chose qui contribue à améliorer leurs conditions de vie*<br>- Impacts sur les femmes :<br>▪ création d'emplois par l'octroi de crédits pour les équipements (charrettes, équipements de protection, pelles) ➔ revenus générés de cette activité permet aux femmes de prendre en charge leurs familles.<br>▪ Formation ➔émancipation des femmes<br>- Impacts sanitaires généraux : Sensibilisation sur l'hygiène, l'amélioration du cadre de vie |
| E 5 | Les questions environnementales sont-elles prises en compte dans les plans de développement et dans les interventions de la municipalité ?<br>Si oui :<br>• Décrire et expliquer comment<br><br>***Commune de Bobo – Secrétaire Général***<br>Oui, les services techniques municipaux (service de l'environnement et de l'aménagement paysager – service de la voirie et de l'assainissement) de concert avec le service d'hygiène travaillent sur les questions environnementales :<br>privatisation de la pré collecte des ordures ménagères et des projets sont en cours<br>obligation des ménages à disposer d'une poubelle et à s'abonner pour l'enlèvement des ordures |
| E 6 | Décrire le processus que votre organisation utilise pour identifier les questions environnementales prioritaires en mettant l'accent sur son caractère participatif ou non.<br><br>**Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales (ACDIL) – Coordonnateur**<br>- Animation dans les secteurs par l'organisation de concours pour choisir les meilleurs groupements/ associations de collecte des ordures selon le critère d'efficacité du groupement, sa capacité à générer des ressources, son organisation<br>- Appui accompagnement des groupements dans l'identification des projets prenant en compte les préoccupations environnementales |
| E 7 | Comment votre organisation mobilise t-elle des ressources (financières et non financières pour appuyer les projets environnementaux?<br><br>***Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales (ACDIL) – Coordonnateur***<br>Recherche de financements à travers la coopération multilatérale<br>Subvention annuelle attribuée par le budget communal<br>Ressources financières issues du jumelage entre la commune et Chalone en France<br>Consultations rémunérées (appui à l'identification et/ou évaluation des projets) |
| E 8 | Documenter une étude de cas au niveau national sur "les meilleures pratiques » en planification et gestion environnementale urbaine issu d'un des domaines suivant : (utiliser les directives d'études de cas des meilleures pratiques en Annexe 1).<br>• Gestion des ressources en eau<br>• Inondation et drainage<br>• Gestion des déchets solides et liquides<br>• Agriculture urbaine<br>• Activités du secteur informel<br>Gestion du transport/de la circulation et pollution de l'air.<br><br>***Commune de Bobo – Maire*** |
| | **CADRE INSTITUTIONNEL** |
| E 9 | Décrire le rôle que joue votre organisation dans le traitement des questions environnementales urbaines |

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | (réglementation, du secteur privé, facilitation d'activités entreprises à travers ses départements etc.).<br><br>***<u>Commune de Bobo – Conseiller Technique du Maire</u>***<br>Appui des associations à travers la délivrance de récépissé<br>Suivi des activités<br>Réglementation du secteur privé : ACDIL, GRADI, ONU-HABITAT<br><br>***<u>Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales (ACDIL) – Coordonnateur</u>***<br>Appui-conseils |
| E 10 | Expliquer la manière dont les diverses réponses aux questions environnementales sont coordonnées (professionnels, techniciens, consultations de villes/ locales, groupes de travail…). |
| E11 | Quels sont les principaux partenaires avec lesquels votre organisation travaille dans la réponse aux questions environnementales urbaines (communautés, secteurs public et privé) ?<br><br>***<u>Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales (ACDIL) – Coordonnateur</u>***<br>Commune<br>Directions de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie<br>Service d'hygiène<br>Projet de Renforcement des Capacités des Communes Urbaines (PRCCU)<br>Collectif des jeunes à travers l'identification des axes d'intervention |
| E12 | Expliquer la manière dont votre organisation collabore avec d'autres acteurs pour améliorer les questions environnementales urbaines.<br><br>***<u>Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales (ACDIL) – Coordonnateur</u>***<br>Collectif des jeunes à travers l'identification des axes d'intervention<br>Service d'hygiène : Identification de stratégies<br>Commune : appui financier<br>Directions de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie : appuis techniques |
| E13 | D'où proviennent les ressources mobilisées par votre organisation (exemple financières et techniques) pour soutenir les activités qui améliorent l'environnement urbain ?<br><br>***<u>Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales (ACDIL) – Coordonnateur</u>***<br>Consultations rémunérées<br>Budget communal<br>Jumelage<br>Coopération multilatérale |
| E 14 | Décrire les réglementations s'il y en a, employées par votre organisation et d'autres institutions locales pour réguler les activités qui affectent l'environnement urbain (ordonnances, directives, lois).<br><br>***<u>Commune de Bobo – Secrétaire Général</u>***<br>Code de l'environnement<br>Arrêtés pris par le maire dans le cadre de l'assainissement de la ville |
| E 15 | Quelles sont les contraintes auxquelles votre organisation fait face dans la mise en oeuvre de ces réglementations ? (exemple, coûts très élevé, résistance du secteur privé, incapacité à réglementer) ?<br><br>***<u>Commune de Bobo – Secrétaire Général</u>***<br>Résistance de la société civile au respect de ces réglementations<br><br>***<u>Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales (ACDIL) – Coordonnateur</u>***<br>Problème de culture technique cad que le technique doit tenir compte du politique dans l'élaboration des lois pour une application efficiente |
| E 16 | Quelles sont les contraintes auxquelles les acteurs font face pour se conformer à ces régulations ? (exemple, coûts, normes très élevées) ?<br><br>***<u>Commune de Bobo – Secrétaire Général</u>***<br>Aucune, car les prix sont convenables (500 à 750 FCFA/mois selon les quartiers pour le ramassage des ordures)<br>***<u>Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales (ACDIL) – Coordonnateur</u>***<br>Niveau de compréhension des acteurs notamment les femmes dans l'ensemble analphabètes mais un savoir faire social |

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| E17 | Quelles institutions, publiques et privées collectent et disséminent les informations sur l'environnement urbain ? Comment cette information est-elle disséminée et partagée avec les autres (exemple, supports imprimés électroniques, bulletins d'informations, publications) ?<br><br>***Commune de Bobo – Conseiller Technique du Maire***<br>- Institutions<br>Mairie<br>Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie (DRECV)<br>Direction Régionale des Infrastructures<br>Direction Régionale de l'Eau<br>- Canaux<br>Séminaire<br>Colloques<br>Ateliers de formation<br>Presse écrite et orale (médias)<br><br>***Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales (ACDIL) – Coordonnateur***<br>- Institutions<br>ONEA<br>Direction Régionale de l'Agriculture<br>Direction Régionale de l'Economie et du Développement<br>Chambre de Commerce<br>- Toutes ces institutions capitalisent les informations mais la dissémination n'est pas encore entamée |
| E 18 | Enumérer et décrire des cas (maximum 3) de partenariats publics/privés qui ont apporté des solutions aux questions environnementales. |
| | **DEVELOPPEMENT DE CAPACITES ET FORMATION** |
| E19 | Quelles sont les priorités et besoins de développement de capacités et de formation de votre organisation pour résoudre les questions d'environnement urbain ?<br>Pour les autorités municipales l'accent doit être mis sur :<br>• L'adéquation ou non du cadre de politique environnementale<br>• Capacité de planification et de gestion environnementale<br>• Assurer le respect des règlements<br>• Formulation et mise en oeuvre de réglementations<br>• Formation et infrastructure de soutien<br>• Pour les ONG l'accent devrait être mis sur le développement de programme et le soutien aux communautés ;<br>Pour toutes les organisations de quelle manière les priorités et besoins de développement de capacités et de formation ont été identifiés.<br><br>**Commune de Bobo – Conseiller Technique du Maire**<br>Les priorités<br>- Education/formation des populations sur l'amélioration du cadre de vie<br>- Protection et gestion de l'environnement par les services techniques municipaux<br><br>Les besoins de développement des capacités<br>- Capacité de planification et de gestion environnementale<br>- Assurer le respect des règlements<br>- Formation et infrastructure de soutien<br><br>**Commune de Bobo – Secrétaire Général**<br>Priorités<br>- Mise en place d'une Police d'hygiène<br>- Partenariat avec Canal 3 (chaîne de télévision) pour passer dans les ménages (à l'improviste) et filmer les concessions ➔ incitation de la population à améliorer son cadre de vie<br><br>Besoins de formation<br>- Formation sur l'éco- citoyenneté<br>- Formulation, mise en œuvre et le respect des réglementations<br>**Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales (ACDIL) – Coordonnateur**<br>- Formations : Formation en communication<br>Renforcement des cadres de concertation |

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| E 20 | Décrire les activités de développement de capacités et de formation qui ont une incidence sur l'environnement urbain<br>• expliquer comment les priorités sont évaluées pour ces activités de développement de capacités<br><br>**Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales (ACDIL) – Coordonnateur**<br>Activités de collecte des ordures : développement des associations, croissance de leur représentativité, capacité de sensibilisation des promotrices, passage d'association simple en groupes d'intérêts économiques<br>Développement de la culture (aménagement du cadre de vie) |
| E 21 | Décrire l'appui au développement des capacités que l'autorité municipale reçoit des :<br>Institutions nationales, du gouvernement central et ONG<br><br>***Commune de Bobo – Conseiller Technique du Maire***<br>- appui reçu du gouvernement central : appui technique par la mise à la disposition de la municipalité des compétences (techniciens) de l'Etat. La décentralisation ne s'est pas accompagnée de ressources financières<br>- appui reçu des ONG : Appui-conseils<br>- appui reçu des bailleurs et agence bilatéraux et multilatéraux : appui financier et technique mais l'Etat qui est l'aval au niveau des bailleurs doit alléger les procédures et permettre aux municipalités de bénéficier aisément des ressources financières |
| E 22 | Décrire les principaux besoins de formation politiques municipale en relation avec la planification la et gestion environnementale.<br><br>***Commune de Bobo – Conseiller Technique du Maire***<br>Capacité de planification et de gestion environnementale<br><br>***Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales (ACDIL) – Coordonnateur***<br>Formation en concept de base sur la gouvernance locale et la planification<br>Formation en concept de base en gestion de l'hygiène |
| E 23 | ***Développer des projets pilotes prioritaires de renforcement de capacités, relatifs à l'environnement urbain et réplicables. La réplication pourrait s'effectuer (maximum 3) en tirant les leçons des projets pilotes et des meilleures pratiques pour avoir un impact sur la législation, le cadre institutionnel, la décentralisation, le développement de procédure efficaces, de mécanismes financiers, etc. Utiliser le profil de projet en Annexe 1.***<br>Exemples de projets, développement et appui institutionnel, les mécanismes de financiers etc.<br><br>***Commune de Bobo - Maire*** |
| | **PROJETS D'INVESTISSEMENT** |
| E 24 | Argumenter sur des projets prioritaires d'environnement urbain qui ont besoin d'être réalisés. Utiliser le profil de projet en annexe 2.<br>Exemple de projets : amélioration des zones effectives de bidonvilles qui ont des besoins spécifiques d'investissements. |

**Annexe 1**

**Etude de Cas "Meilleures Pratiques"**

L'étude de cas devrait être limitée à cinq pages au maximum. Elle devrait:

1. Fournir des informations de base sur le type d'intervention environnementale

2. Décrire la manière dont les données ont été collectées

2. Décrire la manière dont les priorités ont été identifiées

3. Indiquer la manière dont les acteurs ont été impliqués

4. Décrire la manière dont les actions ont été planifiées et mises en oeuvre

5. Montrer les principaux résultats et conclusions de toute évaluation de ces impacts

***Annexe 2***

**Profil de Projet (ne pas dépasser 2 pages)**

| Titre du Projet | ***Développement local et accès aux services urbains de base*** |
|---|---|
| Localisation (si projet d'équipement, indiquer localisation physique, si développement de capacités, mentionner institution) | |
| Durée estimée en mois | |
| Bénéficiaires ciblés | |
| Partenaires dans la mise en oeuvre | |
| Coût estimé en US$ | |
| Situation | |
| Objectifs | |
| Principaux résultats du projet | |
| Principales activités du projet | |
| Décrire comment le projet sera mis en oeuvre | |
| Equipement à se procurer | |

# *GUIDE D'ENTREVUE ET QUESTIONS: BANFORA*

## PARTIE 1

## SITUATION DE LA VILLE

Cette section vise à fournir une situation spécifique pour chacune des 3 villes à étudier dans chaque pays. Cette situation sera rédigée par des consultants nationaux à l'aide des : (1) indicateurs clefs pour la ville en question, tirés de source internationale publiée (s'il en existe) ; (2) des indicateurs obtenus des publications locales sur la ville en question ; et (3) des informations qualitatives collectées au niveau de la ville.

| **Indicateurs quantitatifs et informations qualitatives** | **Source d'information** |
|---|---|
| **Indicateurs quantitatifs (exemple) :**<br>Indicateurs démographiques (croissance de la population de la ville et des ménages etc.)<br>• Indicateurs économiques de la ville si disponibles.<br>• Donner taux d'emploi par secteur (exemple : Industrie, agriculture, tourisme, emploi formel et informel)<br>• Indicateurs de développement social et de pauvreté pour la ville.<br>• Dimension physique de la ville, densité résidentielle etc.<br><br>**Informations qualitatives (exemple, élargir comme voulu) :**<br>• La ville a t-elle un plan de développement stratégique ?<br>• Description des activités principales de la ville (exemple : industrie, manufacture, commerce, agro-industrie, secteur de service, industrie de la construction).<br>• Description des relations économiques (exemple : fourniture de main d'œuvre, biens et services) existant entre les bidonvilles et les autres endroits de la ville (exemple : le zone industrielle, le quartier des affaires et les autres zones d'emploi).<br>• Description des principaux programmes de développement urbain dans la ville.<br>• Description du gouvernement municipal et des autres acteurs clefs du secteur urbain de la ville. | Indicateurs publiés et non publiés, spécialement provenant (1) de la Division Statistique des Nations Unies (2) ensemble de données de l'OMU.<br>Publications locales<br>Entrevues avec Institutions au niveau de la ville. |

**PARTIE 2**

**CONDITIONS DES LOGEMENTS ET BIDONVILLES**

Au niveau de la ville cette section vise à :

- Explorer les questions liées aux bidonvilles, à la propriété et aux politiques pour développer une compréhension des forces, faiblesses, opportunités et risques dans ces domaines ;
- Identifier les besoins et opportunités en renforcement de capacités liées aux questions des bidonvilles pour le développement de : politiques et réglementations locales de facilitation et des cadres institutionnels et de financement locaux plus efficaces.
- Fournir des réponses niveau ville pour répondre aux problèmes de l'amélioration des bidonvilles et la fourniture de logements et services de base pour les pauvres à travers l'identification de projets et domaines d'intervention prioritaires. Celles-ci comprennent l'identification de zones géographiques et thématiques incluant des projets de renforcement de capacités et d'investissements (voir Annexe 1).

| No. | Section et Question |
|---|---|
| | **SITUATION (comprenant les indicateurs généraux)**<br><br>***Les indicateurs disponibles dans les publications internationales seront compilés par ONU-HABITAT et envoyés aux chargés de programme Habitat et consultants nationaux.***<br><br>La plupart des objectifs OMD pertinents, cibles et indicateurs, qui pourraient être utilises comme points de référence dans la préparation des matériaux de base :<br>**OBJECTIF 7:**<br>***Cible 10***: Réduire de moitié d'ici 2015, la proportion de personnes sans accès durable à une eau de boisson potable.<br>***Indicateur 30:*** Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau améliorée.<br>***Cible 11: Avoir*** réalisé, d'ici 2020 une amélioration significative dans la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles.<br>***Indicateur 31:*** *Proportion* de la population urbaine ayant un accès à une meilleure analyse.<br><br>**IX. Chef de centre ONEA**<br>- Nombre de branchement : 2850<br>- Nombre de bornes fontaines (BF) : 85<br>- Taux de personnes ayant accès à l'eau potable environ 81% par rapport à la population qui peut être desservie par l'ONEA (66 000 habitants)<br><br>**« Enquête de satisfaction de la clientèle ONEA » 3ème enquête, Rapport définitif. Sahel Consult. Août 2004**<br>- Taux de desserte : 73,32%<br>- Nombre de BF : 85<br>- BF fonctionnelles : 81<br>- Nbre de branchements : 3048<br>- Nbre de branchements particuliers actifs : 2440<br>- Nbre d'abonnés actifs : 2537<br>- Taux d'abonnés inactifs : 16,76% |
| | **THEMES CLEFS/DOMAINES D'INVESTIGATION** |
| | **Logements et Bidonvilles : réglementations, législation et politique** |

| No. | Section et Question |
|---|---|
| B1 | Les réglementations et pratiques de la ville sont-elles en contradiction avec la législation et les politiques nationales en rapport aux droits fonciers pour les populations pauvres ?<br>Si oui. Comment ce conflit est-il résolu ? Donner des exemples<br><br>***<u>Chef d'équipe du bureau domanial/ Impôts</u>***<br>- Non. Il n'y a pas une politique foncière pour les populations pauvres.<br>- De façon générale, il arrive que les pratiques de la ville soient en contradiction avec la législation nationale. Les autorités municipales dépassent souvent leurs domaines de compétences par exemple en délivrant des autorisation d'occupation de terrain sur des espaces dont la gestion relève de l'administration publique. |
| B2 | Existe t-il un plan d'occupation des sols qui, à travers des directives de zonage, favorise l'accès au foncier pour les populations pauvres des villes, de manière égale à la fois pour les hommes et les femmes ?<br><br>**Directeur des services techniques municipaux**<br>Non. il y a le SDAU qui prévoit la destination des sols. Il ne stratifie pas les zones en tenant compte des populations pauvres<br><br>**Receveur des domaines/ Impôts**<br>- Seules les zones aménagées ont un plan d'occupation adopté par la CPAT. Les zones non aménagées obéissent au droit coutumier (les propriétaires de terres les occupent et installent ceux là qu'ils veulent)<br>- Le SDAU qui organise l'espace urbain seulement |
| B3 | Décrire comment les politiques d'utilisation des sols des autorités municipales encouragent ou découragent l'amélioration de bidonvilles ?<br><br>**Directeur des services techniques municipaux**<br>L'objectif est d'arriver à zéro bidonville<br><br>***<u>Secrétaire Général de la Mairie</u>***<br>Ni l'un ni l'autre |
| B4 | Décrire le rôle de l'autorité municipale dans le développement économique local des zones pauvres en villes (incitation aux entreprises pour s'implanter là-bas. Exemple : fourniture de terrains, services urbains, attribution de licences, permis, etc.)<br><br>***<u>Secrétaire Général de la Mairie</u>***<br>Pas de politique dans ce sens |
| B5 | L'autorité municipale fait-elle la promotion des droits fonciers égaux pour les femmes et les hommes?<br>• Si oui, comment y arrive t-elle ?<br><br>**Chef d'équipe du bureau domanial/ Impôts**<br>- La loi dit qu'il n'y a pas de ségrégation dans le domaine du foncier. |
| B6 | Décrire les contraintes auxquelles les populations pauvres font face pour sécuriser des droits fonciers(exemple : administratives, légales, prix élevé du terrain, normes complexes de planification)<br>Comment ces contraintes affectent-elles les femmes (c-à-d : existe t-il des contraintes additionnelles pour les femmes telles que les traditions, coutumes etc.) ?<br><br>**Chef d'équipe du bureau domanial/ Impôts**<br>- Taxe de jouissance (TJ) à payer avant 3 ans<br>- Pénalité de 100% après les 3 ans<br>- 5 ans pour la mise en valeur en matériaux définitifs (une maison d'au moins 18 m² soit 16 tôles, une clôture, une latrine externe, si le matériaux est en terre il faut l'enduire de ciment)<br>- La loi prévoit néanmoins une dispense à la TJ pour les pauvres sur présentation d'un certificat d'indulgence délivré par l'autorité municipale en rapport avec l'action sociale.<br><br>**Directeur des services techniques municipaux**<br>- TJ |
| B7 | Quels sont les principaux problèmes de gestion du foncier à l'intérieur des zones des bidonvilles (exemple : querelles de propriété sur les parcelles ; délimitation physique floue des limites des parcelles, absence de registres ou registres des propriétés foncières mal tenus; absence de cartes et de plans ; insécurité foncière)?<br>Expliquer comment ces problèmes de gestion foncière sont traités. |
| | **Sécurité Foncière :** |

| No. | Section et Question |
|---|---|
| B8 | Existe t-il une législation qui protège les résidents des bidonvilles contre l'éviction ?<br>• Si oui décrire si oui ou non cette législation est effectivement mise en œuvre.<br>A t-elle profité aux pauvres, hommes et femmes de manière égale ?<br><br>**Chef d'équipe du bureau domanial/ Impôts**<br>- Non, la loi interdit l'occupation des zones non aménagées sans autorisation préalable<br>- Pas de protection vue leur caractère illégal |
| B9 | Quels sont les facteurs qui déterminent la perception de la sécurité ou de l'insécurité foncière dans les bidonvilles de la ville ? (exemple : documents légaux, lois empêchant l'éviction*)*<br><br>**Chef d'équipe du bureau domanial/ Impôts**<br>- Pas de législations sur les bidonvilles |
| B10 | L'autorité municipale expulse t-elle les résidents des bidonvilles?<br>Si oui, décrire les circonstances dans lesquelles elle les expulse (exemple : délit de non-paiement du loyer, expropriation de biens pour usage public, relogement ou expulsion forcée). |
| B11 | ***Existe t-il une estimation du nombre de personnes expulsées des bidonvilles par l'autorité municipale ou une autre autorité publique ces deux dernières années ?***<br>Si oui en donner l'estimation |
| B12 | Donner une estimation des nombreuses personnes expulsées des bidonvilles par des propriétaires fonciers privés.<br>Indiquer la source de votre estimation. |
| B13 | L'autorité municipale ou une autre autorité envoie-t-elle notification à l'avance à ceux qu'elle expulse ?<br>Quelle est la forme de cette notification ? (exemple : verbale ou écrite)<br><br>**Chef d'équipe du bureau domanial/ Impôts**<br>- Communiqué |
| B14 | L'autorité municipale affecte-t-elle à ceux qu'elle expulse des zones alternatives de relogement ou des logements alternatifs suffisamment avant l'expulsion?<br><br>**Chef d'équipe du bureau domanial/ Impôts**<br>Non |
| B15 | Quels sont les recours et assistances légaux disponibles pour ceux qui ont été expulsés soit par les autorités municipales, soit d'autres autorités ou propriétaires fonciers privés ? (octroi de logements alternatifs, compensation financière)<br><br>**Chef d'équipe du bureau domanial/ Impôts**<br>Aucun |
| B16 | Décrire les principales étapes administratives et légales qui doivent être suivies pour obtenir des droits fonciers sécurisés dans les zones de bidonvilles.<br>Si possible, représenter ces étapes sur un graphique, indiquant la durée approximative d'accomplissement de chaque étape.<br><br>**Chef d'équipe du bureau domanial/ Impôts**<br>En dehors des zones aménagées cela n'est pas possible pour habitation.<br>Si pour activité autre qu'habitation<br>- Achat de 4 imprimés de permis d'exploiter à la recette des domaines. Joindre 2 copies de la CIB (personne physique) ou statut (personne morale), un devis estimatif et descriptif de l'activité à mener (4 exemplaires), le plan à l'échelle orienté au nord (4 exemplaires), croquis d'implantation (4 exemplaires) ou PV de palabre pour activité agricole, une attestation de situation fiscale et une autorisation pour certaines activités. Le dossier ainsi constitué est déposé à la recette des domaines qui procède à toutes les vérification et l'engage dans un état de navette après avoir donner son avis.<br>- L'Urbanisme donne son avis<br>- Le Cadastre donne son avis<br>- Le Maire ou le Préfet prend la décision<br>- La décision est renvoyée à la recette des domaines qui prépare l'arrêté d'attribution et le retourne au Maire ou Préfet pour signature<br>- Après signature du Maire ou Préfet la recette des domaines notifie à l'intéressé et une fois les droits payés dans un délai de 3 mois l'arrêté est enregistré, publié et lui est transmis |

| No. | Section et Question |
|---|---|
| B17 | Décrire les arrangements informels relativement à la tenure foncière, communément trouvés dans les bidonvilles de la cité (autorisations verbales ou écrites d'occuper le terrain ou de construire)<br>Quels documents légaux, s'il y en a, les habitants des bidonvilles possèdent-ils ? |
| | Offre de logements et de services adéquats |
| B18 | Décrire comment votre organisation satisfait aux besoins des personnes handicapées et démunies de la ville. (type de logements spéciaux, transports, etc. |
| B19 | Y a t-il eu une étude récente sur le logement ?<br>Si oui :<br>• Donner une estimation de la proportion de résidents urbains qui vivent dans des bidonvilles.<br>• Donner une estimation des sans abris de la ville à la fois hommes et femmes.<br>Donner une estimation de la proportion de personnes qui vivent dans des sites précaires (terrains inondables, terrains escarpés, pentes, zones hautement polluées, trop proche des lignes électriques à haute tension de la ville). |
| B20 | Existe t-il des enquêtes récentes sur l'accès aux services urbains dans les bidonvilles (exemple : eau & assainissement) ?<br>Si oui :<br>• L'accès à l'eau potable et à l'assainissement s'est-il amélioré ou détérioré ces 5 dernières années ?<br>De quelle manière ce changement dans l'accès aux services urbains dans les bidonvilles a t-il affecté les hommes et les femmes ?<br><br>**X. Chef de centre ONEA**<br>Non, mais il existe une étude récente sur la satisfaction de la clientèle (« Enquête de satisfaction de la clientèle ONEA » 3ème enquête, Rapport définitif. Sahel Consult. Août 2004 |
| B21 | L'autorité municipale a t-elle évalué les priorités de développement urbain dans les bidonvilles ? (exemple : services urbains et activités génératrices de revenus etc.)<br>Quel processus a été utilisé pour identifier de telles priorités (exemple : méthodes participatives) ?<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Oui, dans le cadre du PDC en élaboration à travers la consultation des acteurs de l'espace communal |
| B22 | Donner des exemples d'activités d'amélioration des bidonvilles passées, en cours ou prévues qui ont été soutenues par votre organisation ?<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>(Dans les villages de l'espace communal)<br>- Activités passées : Réalisation de forages, de 2 écoles, de CSPS<br>- En cours : Lotissement<br>- Prévues : Réalisation de forages (PRCCU) |
| | ***LA MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LES PAUVRES*** |
| B23 | De quelle source votre organisation mobilise t-elle des ressources pour l'amélioration des bidonvilles ?<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>- Coopération avec le Conseil Général de la Vienne<br>- Contribution de la population (Lotissement)<br>- FICOM |
| B24 | Votre organisation offre t-elle une assistance (financière et technique) aux ménages dirigés par les femmes et à d'autres groupes vulnérables pour améliorer leurs habitations ? |
| B25 | Décrire les contraintes auxquelles les pauvres font face pour accéder au crédit (exemple : absence de garantie)<br><br>**Présidente de l'Association Munyu des Femmes de la Comoé**<br>Les contraintes auxquelles font face les femmes :<br>- Manque de formation<br>- Manque de garantie<br>- Problème de gestion (les femmes doivent souvent honorer des ordonnance et nourrir la famille) |
| B26 | Décrire la manière dont les réglementations municipales promeuvent ou empêchent des activités génératrices de revenus dans les zones de bidonvilles?<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Pas de réglementation spécifique |

| No. | Section et Question |
|---|---|
| B27 | Les institutions de crédit local promeuvent-elles un accès égal au crédit pour les femmes et les hommes des bidonvilles et, sinon quelles en sont les raisons ?<br>Quelle est l'utilisation de ce crédit ? (construction, amélioration des logements, accès à des services, activités économiques). |
| B28 | Existe t-il des statistiques désagrégées par genre sur l'accès au crédit ? |
| | **CADRE INSTITUTIONNEL** |
| B29 | Décrire le rôle de votre organisation en matière d'offres de services dans les bidonvilles (eau, assainissement, électricité, gestion des déchets solides).<br><br>**Directeur des services techniques municipaux**<br>Les habitants des bidonvilles déposent leurs ordures dans les bacs de la municipalité<br><br>**XI. Chef de centre ONEA**<br>- réalisation de bornes fontaines non encore fonctionnelles dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. |
| B30 | Décrire comment votre organisation collabore avec d'autres partenaires/acteurs dans l'amélioration des bidonvilles (exemple agence de gouvernement central, ONG, OCB, agence donatrice, secteur privé, organisation des médias). |
| B31 | Décrire avec des exemples tout partenariat public/privé/communauté qui fait la promotion de l'amélioration de la condition des bidonvilles (exemple : fourniture d'eau, gestion des déchets solides.)<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie*** |
| B32 | De quelle manière les informations sur les questions des établissements sont-elles collectées et disséminées dans la perspective d'informer et d'amener des changements de politique ?<br>***Secrétaire Général de la Mairie*** |
| B33 | Décrire comment les activités d'amélioration des bidonvilles sont coordonnées.<br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Pour la réalisation des équipements, lorsque le financement est acquis, les travaux sont confiés au privé tandis que le suivi est assuré par la DSTM. Pour ce qui est de la voirie la mairie dispose du matériel pour les travaux non complexe. |
| | **DEVELOPPEMENT DES CAPACITES ET FORMATION** |
| B34 | Quelles sont les priorités en matière de développement de capacités et de formation de votre organisation?<br>• Pour les autorités municipales, l'accent est mis sur la formulation et la mise en œuvre de réglementation, l'amélioration des conditions des bidonvilles, la formation, et les infrastructures de soutien.<br>• Pour les ONG l'accent devrait être mis sur le développement de programmes d'amélioration des bidonvilles et la mise en oeuvre et le soutien aux communautés.<br>Pour toutes les organisations, comment les priorités et les besoins en termes de renforcement des capacités et de formation sont identifiés ?<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Voir le Plan de renforcement de capacités de la commune (non encore adopté par le CM) |
| B35 | Décrire les activités de développement des capacités et de formation en cours dans votre organisation et si elles répondent ou non à des priorités.<br>Qui offre les formations (services de formation des ministères (privée ou publique) ?<br>Institutions indépendantes de formation et d'éducation permanente.<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie*** |
| B36 | Décrire le soutien dans le développement des capacités reçu des agences bilatérales et multilatérales dans l'amélioration des bidonvilles.<br>• Comment ce soutien est-il coordonné ?<br>• Ce soutien est-il conforme à vos besoins prioritaires ?<br>S'il n'est pas conforme à vos besoins, expliquer pourquoi ?<br>***Secrétaire Général de la Mairie*** |

| No. | Section et Question |
|---|---|
| B37 | Identifier les principales insuffisances de capacités dans la municipalité en mettant l'accent sur l'adéquation ou non de :<br>• La capacité à formuler et à mettre en oeuvre des programmes d'amélioration des bidonvilles, de formation et les infrastructures de soutien.<br>Pour les besoins de formation, veuillez indiquer les besoins par groupes cibles spécifiques – en essayant de répondre à la question qui à besoin d'apprendre quoi ? (exemple : décideurs politiques, professionnels, techniciens).<br>***Secrétaire Général de la Mairie*** |
| B38 | S'il existe trois choses que votre organisation pourrait faire pour améliorer la situation dans les bidonvilles, quelles seraient-elles ?<br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>- Approvisionnement en eau potable<br>- Développement du petit commerce<br>- Alphabétisation des populations |
| B39 | Argumenter sur des projets prioritaires de développement des capacités destinés à améliorer la performance municipale à traiter les bidonvilles (3 maximum) avec un potentiel de réplication à grande échelle. Utiliser le profil projet dans l'Annexe 1<br>Exemples de projets : réglementation, développement, appui institutionnel et soutien, mécanisme de financement etc. |
| | **PROJETS D'INVESTISSEMENT** |
| B40 | Argumenter sur des projets prioritaires d'amélioration des bidonvilles (maximum 3). Utiliser le profil de projet dans l'Annexe 1.<br>Exemple de projet : amélioration de bidonvilles ayant un besoin d'investissement spécifique (maximum 3). |

**PARTIE 3**

**GOUVERNANCE URBAINE**

Cette section évalue la gouvernance urbaine au niveau de la ville, définie comme la somme de diverses manières par lesquelles les individus et les institutions, privées et publiques, planifient et gèrent les affaires communes de la cité. Au niveau ville, cette section vise à :

- Explorer les questions liées à la gouvernance et aux politiques urbaines pour développer une compréhension des forces, faiblesses, opportunités et risques dans ces domaines ;
- Identifier les besoins et opportunités de renforcement des capacités liés aux questions de gouvernance urbaine pour le développement de : politiques et réglementations locales de facilitation ; et de cadres locaux institutionnels et de financement plus efficaces.
- Fournir des réponses au niveau de la ville pour l'amélioration de la bonne gouvernance pour une fourniture plus efficace des services de bases pour les pauvres à travers l'identification de projets prioritaires d'amélioration de la gouvernance. Cela inclut l'identification de domaines thématiques de renforcement de capacités (Voir Annexe 4).

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | **SITUATION (incluant les indicateurs généraux)**<br>Indicateurs publiés généralement non disponibles à l'OMU (sauf pour Addis Abeba, Ethiopie).<br>Les consultants nationaux extrairont des indicateurs, s'il y en a des publications locales qui traitent des questions/domaines clefs d'investigation indiqués ci-dessous. |
| | **QUESTIONS CLEFS/DOMAINES D'INVESTIGATION** |
| | **LA MOBILISATION DES RESSOURCES** |
| GU 1 | Quelle est la comparaison entre le budget réel et le budget estimatif pendant les trois dernières années ? Utiliser la table à l'Annexe 1 pour fournir ces données. |
| GU 2 | Quelles sont les principales sources locales de revenu municipal ? (exemple : taxe foncière, droits d'utilisation, permis de construire, frais et licence entreprises)<br>**Chef du service des collectivités locales/ Trésor** |

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | - Recettes fiscales : CSI et patente<br>- Recettes non fiscales : occupation du domaine public, taxe de jouissance, droit de place et de marché, timbres communaux, location des propriétés communales, droit de stationnement, location de terrain et boutique.<br>- Subvention taxe unique sur les produits pétroliers (TUP) |
| GU 3 | Noter l'efficacité de la municipalité dans la collecte des revenus en termes de :<br>❑ Très efficace<br>❑ Modérément efficace<br>❑ Pas efficace<br><br>**Chef du service des collectivités locales/ Trésor**<br>- Modérément efficace parce que le politique fait ses prévisions en tenant compte de sa vision et non de la réalité. Les propositions des techniciens ne sont généralement prises en compte. |
| GU 4 | Compléter le tableau à l'Annexe 2 pour évaluer l'efficacité de la municipalité dans la collecte de revenus. |
| | **Questions liées à la performance et à la responsabilité** |
| GU 5 | Votre organisation possède t-elle un document publié articulant une vision pour la gestion de la cité ?<br>Si oui : résumez les en principales caractéristiques montrant si oui ou non il a été préparé suivant une approche de planification participative. |
| GU 6 | La municipalité possède t-elle une déclaration ou une charte publiée qui reconnaît le droit du citoyen à l'accès aux services de base? |
| GU 7 | Le maire est-il élu à travers un processus démocratique ou non ?<br>Si non décrire comment il/elle est nommé/choisi et par qui. |
| GU 8 | La majorité de conseillers municipaux sont-ils élus à travers un processus démocratique ou non ?<br>Si non, décrire comment ils sont nommés/choisis et par qui. |
| GU 9 | La municipalité publie fait-elle la publicité de ses appels d'offres et publie t-elle la liste de ceux qui ont gagné les contrats?<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>- Les appels d'offres sont publiés dans les journaux.<br>- Les résultat ne sont pas publiés par faute de moyen dans la mesure où jusque là c'est la mairie qui prend en charge les frais de publication. C'est par téléphone que les attributaires sont informés. |
| GU10 | La municipalité publie t-elle, sur une base régulière des budgets qui sont accessibles à ses citoyens ?<br>Si non, quelles sont les contraintes qui empêchent la publication et l'accès ?<br><br>**Chef comptable de la mairie**<br>- Oui dans la mesure où la cession budgétaire est ouverte à tout citoyen<br><br>**Chef du service des collectivités locales/ Trésor**<br>- Non. Mais tout le monde peut avoir accès au document du budget de la commune. Seulement les gens ne s'y intéressent pas.<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>- La population est informée par la radio de la tenue de la cession budgétaire qui est ouverte au publique.<br>- Pour avoir accès au document du budget, il faut l'autorisation préalable de l'autorité municipale. |
| GU 11 | Existe t-il un audit indépendant régulier des comptes de votre organisation dont les conclusions sont largement disséminées ?<br>Si non, quelles sont les contraintes qui rendent cela difficile ?<br><br>**Chef comptable de la mairie**<br>- Non<br>- Inspection faite par le Ministère des finances, mais résultats non disséminées. Les remarques sont faites sur place. |
| GU 12 | Existe t-il un organe (exemple un Médiateur) établit au sein de la municipalité pour répondre aux plaintes et allégations de corruption ?<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>- La commission des litiges dans le cadre des appels d'offres. Sinon rien. |

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | **EMANCIPATION SOCIALE** |
| GU 13 | Quel est le pourcentage des femmes conseillères dans la municipalité ? Sont-elles élues ou ont-elles un quota ?<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>6 conseillères élues sur 36 conseillers (32 élus et 4 délégués de villages qui ont le droit de parole mais pas de vote) |
| GU 14 | Le service de fourniture d'eau (municipalité/compagnie des eaux etc.) fixe t-il des prix/tarifs réduits pour les populations pauvres des villes ?<br><br>***Chef de centre ONEA***<br>- Non. Le prix de l'eau est national et par tranche de consommation.<br>- Depuis 1998 nous faisons un branchement promo forfaitaire de 100 000 FCFA. |
| GU 15 | Quelle fut la proportion relative d'hommes et de femmes qui avaient vote lors de la dernière élection municipale ? |
| GU 16 | Le gouvernement municipal ou d'autres autorités publiques (exemple les forces de police) ont-elles une politique de prévention de la criminalité ?<br>Si oui, en résumer les principales caractéristiques. |
| | **CADRE INSTITUTIONNEL** |
| GU 17 | Existe t-il des mécanismes spécifiques utilises par la municipalité telles que des actions volontaires pour assurer la représentation des femmes dans le gouvernement municipal ?<br>Si oui, quelles sont-elles ? |
| GU 18 | Existe t-il des mécanismes employés par la municipalité et d'autres organisations, telles que la capacitation par la formation, pour promouvoir la participation des femmes dans la prise de décisions dans les affaires municipales ?<br>Si oui, quels sont-ils ?<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>- Oui. Dans toutes les commissions et comités de la ville il y'a au moins une femme même si souvent elles n'ont pas le profil demandé.<br>- Forum sur l'emploi organisé au profit des femmes et des jeunes. |
| GU 19 | La municipalité implique t-elle la société civile dans la planification participative et la budgétisation ?<br><br>**Chef comptable de la mairie**<br>- Non de façon directe, les services techniques se renseignent auprès de la société civile pour faire des propositions.<br>- Le Maire prend en compte les préoccupations de la société civile dans l'élaboration de l'avant projet de budget en collaboration avec la commission finance.<br><br>**Chef du service des collectivités locales/ Trésor**<br>- Inconnu<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Oui. Par le dialogue social initié par le Maire. Il s'agit de rencontres d'échanges avec les différents groupes socioprofessionnels afin de faire ressortir les préoccupation et besoin des populations pour la prise de décisions et la budgétisation. |
| GU 20 | Décrire comment les préoccupations genres (spécialement celles des organisations locales de femmes) sont traitées dans la planification et la budgétisation.<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>- Nous avons reçu une formation sur la budgétisation suivant le genre. Mais c'est un concept nouveau difficile à appliquer parce que la nomenclature des budgets ne le permet pas. Néanmoins il y a des appuis ponctuels aux associations de femmes. |
| GU 21 | Des groupes féminins de la municipalité participent-ils dans les décisions sur l'offre de services urbains (exemple : eau et assainissement, transport, équipements sociaux) ?<br>Si oui, comment? |

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | ***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Oui. A travers les commissions et comités, mise en place pour la prise de décision. |
| GU 22 | Joindre l'organigramme de votre organisation montrant ses principaux départements. |
| GU 23 | Donner des informations sur le recrutement de personnel de la municipalité, montrant à la fois les hommes et les femmes. Utiliser le tableau en Annexe 3. |
| | |
| | **DEVELOPPEMENT DES CAPACITES ET FORMATION** |
| GU 24 | S'il existe trois choses que votre organisation pourrait faire pour améliorer la gouvernance locale, quelles seraient-elles ?<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>- Développement de la communication<br>- Formation des agents et des conseillers municipaux |
| **GU 25**<br>**GU 19** | **Le gouvernement municipal implique t-il la société civile dans la planification participative et la budgétisation ?** |
| GU 26 | La direction de votre organisation a t-elle été sensibilisée sur l'importance d'impliquer la société civile dans la planification participative et la budgétisation ?<br>• Si oui, décrire comment ceci a été réalisé ?<br><br>**Chef comptable de la mairie**<br>- Non. Mais nous avons déjà échangé avec les acteurs de la société civile sur la question de savoir comment et quand les impliquer dans l'élaboration du budget.<br><br>**Chef du service des collectivités locales/ Trésor**<br>- Non<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>- Non |
| GU 27 | Les directions de vos organisations ont-elles été sensibilisées sur l'importance de mesurer les progrès réalisés dans l'amélioration de la gouvernance urbaine ?<br><br>**Chef comptable de la mairie**<br>- Oui, lors d'ateliers ou de rencontres de suivi budgétaire<br><br>**Chef du service des collectivités locales/ Trésor**<br>- Oui. Nous mesurons les performances en comparant les réalisations aux prévisions et ce d'une année à l'autre en ce qui concerne l'exécution budgétaire.<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Oui, par l'organisation de réunions de cabinet, des directeurs et chefs de services, et de l'ensemble du personnel de la mairie. |
| GU 28 | Veuillez identifier et décrire les insuffisances de capacités les plus importantes qui doivent être comblées pour améliorer la performance de votre organisation dans les domaines suivants (pour les besoins de formation veuillez les indiquer selon des groupes cibles spécifiques en essayant de répondre à la question qui a besoin d'apprendre quoi).<br>• Collecte de revenus et gestion financière ?<br><br>• Impliquer et engager les communautés et leurs organisations acteurs dans la planification et la prise de décisions ?<br><br>• Promouvoir des partenariats avec les ONG/OCB et le secteur privé ?<br>• Promouvoir la transparence des budgets locaux, appels d'offres et des achats.<br><br>**Chef du service des collectivités locales/ Trésor**<br>- Formation continue en recouvrement |
| | **PROJETS** |
| GU 29 | Identifier et développer trois projets prioritaires de développement de capacités en utilisant le profil de projet en Annexe 4 |

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | ***Trésorier principale/ Trésor***<br>- Formation des agents communaux sur la production des comptes administratifs |

**Annexe 1**

**Comparaison entre Budget Réel et Budget Estimatif[2]**

(N.B. : Donner les montants en $ US convertis au taux de change moyen de l'année en question)

| Année budgétaire | Budget de fonctionnement | | Budget investissement | |
|---|---|---|---|---|
| | Budget Réel US$ | Budget Estimatif (US$) | Budget Réel US$ | Budget Estimatif US$ |
| 2003 | 544 407 093 FCFA | 446 333 747 FCFA | 191 821 780 FCFA | 362 428 195 FCFA |
| 2002 | 332 094 494 FCFA | 343 346 342 FCFA | 39 232 519 FCFA | 157 000 000 FCFA |
| 2001 | 334 487 121 FCFA | 309 228 280 FCFA | 62 271 853 FCFA | 158 610 363 FCFA |

Source : Comptes administratifs de la Maire.
NB : Le budget réel de fonctionnement comprend celui de l'investissement

**Annexe 2**

**Comparaison entre revenus réels collectés et revenus projetés[3]**

(N.B. : Donner les montants en $ US convertis au taux de change moyen de l'année en question)

| Sources des revenus (se référer au budget municipal : les chapitres de revenus montrés dans ce tableau sont des exemples) | 2003 or 2002/2003* | | 2002 or 2001/2002* | | 2001 or 2000/2001* | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Revenus réels collectés | Revenus projetés | Revenus réels collectés | Revenus projetés | Revenus réels collectés | Revenus projetés |
| Taxe Foncières | | | | | | |
| Paiement utilisateurs | | | | | | |
| Permis de construire | | | | | | |
| Licences et autres droits d'entreprises | | | | | | |
| Autres : | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| Etc. | | | | | | |

* Effacer les éléments non appropriés.

[2] Le budget réel se réfère au montant qui est en pratique reflété dans le budget de l'année budgétaire en question. Il n'est pas nécessairement égal au montant dépensé durant l'année considérée. Le budget estimé se réfère au montant qui aurait du être projeté une année auparavant, souvent reflété dans le budget à venir ou budget prévu/estimé. Par exemple, le budget réel publié pour 2001 serait comparé au budget projeté pour 2003 tel que reflété dans le budget 2002.
[3] Chiffres à extraire des budgets municipaux et passés en revue avec le trésorier général ou le directeur financier.

## *Annexe 3*

| Département | Nombre total d'officiels | Nombre d'hommes | Nombre de femmes | Remarque |
|---|---|---|---|---|
| **Bureau du Maire** | | | | |
| | | | | |
| **Bureau du Secrétaire Général** | | | | |
| Cadres Supérieurs (Direction/Technique/Professionnel) | | | | |
| | | | | |
| Agents de Maîtrise | | | | |
| | | | | |
| Personnels opérationnels et de soutien | | | | |
| | | | | |
| **Département 1 (donner titre)** | | | | |
| Cadres Supérieurs (Direction/Technique/Professionnel) | | | | |
| | | | | |
| Agents de Maîtrise | | | | |
| | | | | |
| Personnels opérationnels et de soutien | | | | |
| | | | | |
| **Département 2 (donner titre) etc.** | | | | |
| (Lister tous les départements par leurs noms et catégoriser le personnel comme sus-montré) | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Total | | | | |

**Annexe 4**

**Profil de projet (ne pas dépasser 2 pages)**

| | |
|---|---|
| Intitulé du Projet | |
| Localisation (si développement de capacités mentionner l'institution). | |
| Durée estimée en mois | |
| Bénéficiaires ciblés | |
| Partenaire de mise en œuvre | |
| Coût estimé en $ US | |
| Situation | |
| Objectifs | |
| Principaux résultats du projet | |
| Principales activités du projet | |
| Décrire comment le projet sera mis en oeuvre | |
| Equipement à se procurer | |

**PARTIE 4**

**GENRE**

Cette section explore la question genre au niveau de la ville pour développer une meilleure compréhension de cette question et identifie les écarts qui doivent être comblés à travers le développement de capacités et d'autres soutiens. Au niveau de la ville, cette section a pour objectif de :

- Explorer les questions liées au genre et aux politiques pour développer une compréhension des forces, faiblesses, opportunités et risques dans ces domaines;
- Identifier des besoins et opportunités de renforcement de capacités liées aux questions genre pour le développement de: politiques et réglementations locales de facilitation; et des cadres institutionnels et financiers plus efficaces ;
- Fournir des réponses au niveau de la ville pour intégrer et traiter de la question genre. Celles-ci incluent l'identification de domaines thématiques sur le genre (voir Annexe1).

| No. | Principales Sections et Questions |
|---|---|
| | **SITUATION (comprenant les indicateurs généraux)**<br><br>**Indicateurs dans les domaines suivants:**<br>Femmes et pauvreté<br>Femmes et éducation<br>Femmes et santé<br>Les violences contre les femmes<br>Femmes et économie<br>Femmes et gouvernance<br>Femmes et cadre de vie |
| | **Questions/Domaines d'investigation clefs** |
| | **Politiques en genre** |
| G 1 | Le gouvernement local/ la municipalité de votre ville a t-il une politique genre/femme ?<br>Si oui:<br>• Expliquer en les domaines prioritaires (Education, …)<br>• Décrire son programme d'activités ces cinq dernières années<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Non |
| G 2 | Quels sont les facteurs qui bloquent l'avancement des femmes dans la ville?<br><br>**Directeur des services techniques municipaux**<br>- Les études<br>- Pesanteurs culturelles : non envoie des femmes à l'école<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Faible niveau d'instruction<br><br>**Présidente de l'Association Munyu des Femmes de la Comoé**<br>- Analphabétisme<br>- pauvreté |
| G 3 | Expliquer les politiques urbaines / Arrêtés municipaux / Lois et réglementations existantes (exemple : règlement de zonage autorisé pour le travail ou non autorisé) qui limitent les activités professionnelles des femmes, en particulier dans le secteur informel et dans les voisinages des habitations .<br>• Quelles ont été les actions prises pour lever ces contraintes?<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Ça n'a jamais existé |
| G 4 | L'autorité municipale accorde t-elle des indemnités de congé de paternité et maternité ?<br><br>**Chef comptable de la mairie** |

| No. | Principales Sections et Questions |
|---|---|
| | - Non<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Non. la loi 47/96/ADP du 21 novembre 1996 portant statut général des agents des collectivités territoriales ne le prévoit pas. |
| G 5 | L'Autorité municipale ou d'autres autorités publiques ont-elles des politiques écrites et publiées pour protéger les femmes contre toutes formes de violences?<br><br>**Directeur provincial de l'action sociale**<br>- Non<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>- Non |
| G 6 | L'Autorité municipale ou d'autres autorités publiques enregistrent-elles les violences faites aux femmes? (Exemple : viols, agressions, harcèlements, dans les lieux publics, y compris les transports)<br><br>**Directeur provincial de l'action sociale**<br>- Violence sur l'emploi,<br>- Echanges violents dans les couples<br>- Sévices corporels<br>- Violence verbale<br>- Cas de grossesse indésirée<br>- Cas de demande de divorce sans raison |
| G 7 | L'Autorité municipale collecte t-elle des données sur le VIH / Sida et, ces données sont-elles désagrégées selon la question genre ?<br><br>***Non*** |
| G 8 | L'Autorité municipale a t-elle une politique HIV / Sida publiée et, si oui, prend-elle en charge les questions des orphelins, veuves/veufs, personnels soignants, filles, enfants, grand-mères ?<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>- Non |
| | **LA RESPONSABILITE** |
| G 9 | Expliquer les démarches, s'il y en a, que votre organisation a prises pour éliminer la violence contre les femmes dans les sphères publique et privée.<br><br>**Directeur provincial de l'action sociale**<br>- Sensibilisation sous forme de causeries |
| G 10 | Quelles démarches, s'il y en a, votre organisation a t-elle prises pour assurer la sécurité et réduire la survenance d'agression sur les femmes, à la maison et en public – dans des domaines tels que l'éclairage public, la conception des espaces publics, l'éducation publique, le renforcement des capacités pour la police, le transport public etc. ?<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Pas de politique dans ce sens |
| G 11 | Quelles sont les mesures, s'il y en a prises par votre organisation pour offrir des services (exemple, kits de traitement prophylactique post-exposition HIV/SIDA (PEP), soutien aux victimes et conseils médicaux, assistance juridique etc.) aux femmes victimes de violences conjugales et sexuelles.<br><br>**Directeur provincial de l'action sociale**<br>- Réalisation d'enquêtes sociales pour avoir savoir les besoins individuels, maîtriser l'environnement de la victime.<br>- Si rejet de la famille travailler à l'intégrer<br>- Prise en charge psychologique, médicale par l'orientation vers les structures sanitaires appropriées<br>- Encourager les personnes à faire un dépistage précoce qui donne lieu à une prise en charge pas forcement sous ARV.<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie*** |

| No. | Principales Sections et Questions |
|---|---|
| | Le soutien financier et matériel des associations de lutte contre le VIH/SIDA |
| | **CADRE INSTITUTIONNEL** |
| | **Emancipation** |
| G 12 | L'autorité municipale a t-elle un service genre/bureau genre ou un agent responsable qui fait la promotion de l'émancipation des femmes ?<br>• Si non, comment l'émancipation des femmes est-elle promue dans la cité ? (exemple améliorer le revenu des femmes, l'accès au crédit, des installations de soins infantiles pour les femmes au travail, questions genre, prise en charge dans la préparation du budget, plus de femmes professionnelles dans la structure de l'organisation).<br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Non, |
| G 13 | Quelles sont les institutions locales, publiques et privées qui font activement la promotion des affaires féminines dans la cité ?<br>• Quelles sont leurs activités ? (lobbying, réseautage et formation, analyse interne genre, planification et budgétisation).<br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>o La direction provinciale de la promotion de la femme<br>o L'association Munyu des Femmes de la Comoé<br><br>**Présidente de l'Association Munyu des Femmes de la Comoé (AFC)**<br>L'AFC, créée le 06/03/1992, reconnu officiellement le 08/09/1992 avec un bureau de 13 personnes qui se réuni une fois par mois. Elle a des démembrements dans les provinces de la Léraba et du Kénédougou. Elle est conseillers par des hommes.<br><br>Domaines d'intervention<br>o Education :<br>▪ Section ménagère (3 ans)<br>▪ Alphabétisation<br>▪ Sensibilisation pour la scolarisation des filles à travers des émissions radio<br>▪ 80 associations de mères éducatrices dans 16 localités qui font la promotion de la femme<br>o Santé :<br>▪ Sensibilisation sur le VIH/SIDA, l'excision, la vaccination, l'allaitement maternel<br>o Economie :<br>▪ Appui aux femmes pour le choix d'AGR et accès au crédit<br>▪ Gestion d'un restaurant<br>o Développement rural :<br>▪ Champs collectifs<br>▪ Jardinage<br>▪ Petit élevage<br>o Environnement :<br>▪ Lutte contre la désertification par la plantation d'arbre<br>▪ Projet de création d'une pépinière<br>o Communication :<br>▪ Gestion d'une radio communautaire dirigée par un comité de développement<br><br>Sources de financement :<br>o Cotisation des membres<br>o Appui : UNICEF, Oxfam-Québec, Oxfam- Grande Bretagne |
| G14 | Quelles sont les institutions locales, publiques, privées qui font activement la promotion des préoccupations liées au HIV/SIDA dans la cité ? |

| No. | Principales Sections et Questions |
|---|---|
| | **Directeur provincial de l'action sociale**<br>o AVO/SIDA : structure dynamique dans la prise en charge des personnes infectées et affectées du VIH/SIDA.<br>o L'action sociale<br>o La santé<br>Aujourd'hui la tendance est de mettre de plus en plus de moyen à la disposition des organisations associatives, les structures administratives jouant le rôle de conseillères.<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>o Le comité communal de lutte contre le Sida qui est rattaché au comité provincial.<br>o AVO/SIDA<br><br>Président de AVO/SIDA (Association Aide et Assistance aux Victimes et Orphelins du Sida/ Banfora)<br><br>Objectifs et missions :<br>o Prise en charge globale des malade, des personnes infectées ou affectées du VIH/SIDA<br>o Conseil et Dépistage<br>o Soins à l'hôpital et à domicile<br>o Don de vivre aux personnes infectées et affectées<br>o Scolarisation des orphelins du Sida<br><br>Sources de financement<br>o Cotisation des membres<br>o Partenaires locaux : Mairie, services administratifs (HC, préfecture), services techniques (DRS, District Sanitaire de Banfora, Action Social)<br>o Partenaires de Bobo :<br>o partenaires techniques : Centre CADI, REV'S+ (Responsabilité, Espoir, Vie et Solidarité Positive)<br>o partenaires financiers : Prémisse Bébé (Appui en sensibilisation, dépistage, formation des membres des associations, lutte contre la transmission mère-enfant), CINOMADE (Cinéma Nomade : appui à la sensibilisation, la projection de films vidéo et cinéma interactif grand écran)<br><br>o Partenaires financiers et techniques de Ouaga : SP/CNLS ; PA/PMLS ; PNUD ; CIC/DOC<br>o Partenaires internationaux : AIDES, ESCULAP/ Marseille<br><br>Prise en charge moyenne par an :<br>- Orphelins scolarisés : plus de 250 enfants<br>- Personnes affectées (époux, épouses) : plus de 200 personnes<br>- Prise en charge d'orphelin non scolarisés : près de 400 enfants<br><br>Statistiques :<br>- Taux de prévalence Région des Cascades : 8%<br>- En 2002 sur 143 dépistages volontaires 49% de personnes étaient séropositifs. Le constat est que ce sont les femmes qui se présentent plus pour le dépistage volontaire. |
| | **DEVELOPPEMENT DES CAPACITES ET FORMATION** |
| G 15 | Existe t-il des formations sur la sensibilité genre pour les officiels municipaux (exemple prise en charge de questions genre dans le budget, dans la planification urbaine (espaces transport) pour répondre aux besoins différents des femmes et des hommes ; sur la désagrégation de données ; sur la manière d'impliquer de manière effective avec la société civile, les organisations féminines en particulier).<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Oui. Le SG et le chef comptable ont reçu une formation |
| G 16 | Existe t-il des programmes qui développent les capacités de votre organisation pour prendre en charge les préoccupations d'égalité genre et liées au HIV/SIDA dans la cité ? (exemple curriculum d'institution de formation, séminaires et ateliers, formation obligatoire et optionnelle).<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>PA/PMLS (formation et financement) |
| G 17 | Décrire l'appui au renforcement des capacités, s'il y en a, sur les questions genre que la municipalité reçoit |

| No. | Principales Sections et Questions |
|---|---|
| | (exemple de la part du ministère chargé des affaires féminines et des questions genre, d'agences et de bailleurs bilatéraux et multilatéraux).<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Ambassade des Pays Bas. Sur la budgétisation liée au genre |
| G 18 | Votre organisation utilise t-elle des données désagrégées par rapport au genre pour planifier et fournir des services ? Si non, quelles sont les contraintes de l'utilisation de telles données ? (exemple : sur la prise en charge des questions genre dans le budget, la planification urbaine, (espaces, transport) pour répondre aux besoins différents des femmes et de hommes sur la désagrégation de données ; la manière d'impliquer de manière effective la société civile, les organisations féminines en particulier). |
| G 19 | Développer des projets prioritaires de développement de capacités visant à améliorer la performance de vos organisations dans la prise en charge des questions genre et des insuffisances dans les dispositions existantes (maximum 3) avec un potentiel de réplication à grande échelle.<br><br>Président de AVO/SIDA (Association Aide et Assistance aux Victimes et Orphelins du Sida/ Banfora)<br>- Matériels audio-visuel, informatique, didactique, roulant<br>- Médicaments contre les maladies et infections opportunistes chez les personnes vivant avec le VIH/SIDA |
| | **PROJETS** |
| G 20 | Identifier et développer trois projets prioritaires de développement de capacités pour prendre en charge les questions genre à l'échelle de la ville. Utiliser le plan en Annexe 1.<br><br>Président de AVO/SIDA (Association Aide et Assistance aux Victimes et Orphelins du Sida/ Banfora)<br>- PA 2005 (microprojets communautaires). Coût : 16 266 999 FCFA<br>- Projet de formation des femmes séropositives en teinture dans le cadre des AGR d'un coût de 1 318 380 FCFA |

**Annexe 1**
**Profil de projet (ne pas dépasser 2 pages)**

| | |
|---|---|
| Intitulé du Projet | |
| Localisation (si développement de capacités mentionner institution). | |
| Durée estimée en mois | |
| Bénéficiaires ciblés | |
| Partenaire dans la mise en œuvre | |
| Coût estimé en $ US | |
| Situation | |
| Objectifs | |
| Principaux résultats du projet | |
| Principales activités du projet | |
| Décrire comment le projet sera mis en oeuvre | |
| Equipement à se procurer | |

**PARTIE 5**

**ENVIRONNEMENT URBAIN**

Cette section évalue la planification et la gestion environnementale urbaine qui est fondamentale pour le développement durable des cités qui contribue au développement économique et social sans impact négatif sur l'environnement. Au niveau ville, cette section a pour objectif :

- Explorer les questions relatives à l'environnement urbain et aux politiques pour développer une compréhension des forces, faiblesses, opportunités et risques dans ces domaines ;
- Identifier les besoins et opportunités de renforcement de capacités relatives à l'environnement urbain pour le développement de : politiques et réglementations locales de facilitation ; et des cadres institutionnels et financiers locaux plus efficaces ;
- Donner des réponses au niveau de la ville pour prendre en charge les questions et préoccupations d'environnement urbain à travers l'identification de projets et de domaines d'intervention prioritaires. Celles-ci comprennent l'identification de domaines géographiques et thématiques incluant des projets de développement de capacités et d'investissement en équipements (Voir Annexe 2).

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | **SITUATION (comprenant les indicateurs généraux)** |
| | **PRINCIPALES QUESTIONS/DOMAINES D'INVESTIGATION** |
| E1 | Existe t-il des réglementations ou politiques relatives à l'environnement urbain ?<br>Si oui :<br>• Décrire comment elles sont en train d'être appliquées<br>• Décrire leur efficacité<br><br>**Directeur des services techniques municipaux**<br>- Plan communal d'environnement en élaboration<br><br>***Chef du service d'hygiène et assainissement***<br>o Code d'hygiène en élaboration<br>o Base de travail : connaissances acquises à l'école de formation<br><br>***Directeur provincial de l'environnement et du cadre de vie***<br>Le concept environnement urbain est nouveau et n'est pas encore décentralisé |
| E 2 | Quelles sont les principales questions environnementales auxquelles la ville fait face ? (mauvaise gestion des déchets solides et liquides, pollution de l'air par la circulation, cours d'eau polluée, etc.)<br><br>**Directeur des services techniques municipaux**<br>o Gestion des déchets solides<br><br>***Chef du service d'hygiène et assainissement***<br>o Alimentation de rue<br>o Insalubrité<br>o Prolifération de bars et restaurants ne respectant les normes minimales d'hygiène<br>o Puisards qui coulent sur la voie publique<br>o Manque d'équipements et d'infrastructures d'assainissement<br>o Mauvais équipements des logements collectifs (hygiène et assainissement)<br>o L'herbe qui envahie la ville et favorise la prolifération des insectes<br>o Vidange des latrines sur la voie publique<br><br>***Directeur provincial de l'environnement et du cadre de vie***<br>o Salubrité<br>o Collecte faible des ordures<br>o Décharges non contrôlées<br>o Eaux usées |
| E 3 | Qui (institutions ; groupes communautaires etc.) sont affectés par chacune de ces questions et comment ?<br><br>***Chef du service d'hygiène et assainissement*** |

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | Les enfants sont les plus touchés.<br>Voir statistiques au bilan du plan d'action 2003 du district (copie en annexe) |
| E4 | Décrire la manière dont votre organisation évalue l'acuité des problèmes d'environnement urbain en terme de :<br>• Impacts sur les populations pauvres et autres groupes vulnérables<br>• Impacts sur les femmes<br>• Impacts sanitaires généraux<br><br>***Chef du service d'hygiène et assainissement***<br>A travers les nouvelles consultation étant entendu que le taux de fréquentation des centres sanitaires du district de Banfora est de 17%<br><br>***Directeur provincial de l'environnement et du cadre de vie***<br>Pas d'étude d'impact |
| E 5 | Les questions environnementales sont-elles prises en compte dans les plans de développement et dans les interventions de la municipalité ?<br>Si oui :<br>• Décrire et expliquer comment<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Actions ponctuelles : sortie de terrain avec les services techniques pour constat après formulation de plainte<br>Mise en place d'un commission ad hoc pour l'environnement<br>Appui au reboisement<br><br>***Chef du service d'hygiène et assainissement***<br>L'intervention de la mairie :<br>o Acquisition de dépotoirs<br>o Ramassage des ordures<br>o Mise en place d'un comité d'hygiène et d'assainissement<br>o Sortie de terrain |
| E 6 | Décrire le processus que votre organisation utilise pour identifier les questions environnementales prioritaires en mettant l'accent sur son caractère participatif ou non.<br><br>***Chef du service d'hygiène et assainissement***<br>o Emissions radios<br>o Mise en place de comités sectoriels dont l'amalgame de la politique limite leur action.<br>o Inspection des denrées alimentaires |
| E 7 | Comment votre organisation mobilise t-elle des ressources (financières et non financières pour appuyer les projets environnementaux? |
| E 8 | Documenter une étude de cas au niveau national sur "les meilleures pratiques » en planification et gestion environnementale urbaine issu d'un des domaines suivant : (utiliser les directives d'études de cas des meilleures pratiques en Annexe 1).<br>• Gestion des ressources en eau<br>• Inondation et drainage<br>• Gestion des déchets solides et liquides<br>• Agriculture urbaine<br>• Activités du secteur informel<br>Gestion du transport/de la circulation et pollution de l'air.<br><br>***Chef du service d'hygiène et assainissement***<br>Inspection des denrées alimentaires qui a permis d'améliorer le niveau d'hygiène des bars et restaurants |
| | **CADRE INSTITUTIONNEL** |
| E 9 | Décrire le rôle que joue votre organisation dans le traitement des questions environnementales urbaines (réglementation, du secteur privé, facilitation d'activités entreprises à travers ses départements etc.).<br><br>**Directeur des services techniques municipaux**<br>o Conseils techniques au Maire sur les questions d'environnement<br>o Maître d'œuvre du CM pour la réalisation des équipements et infrastructure<br>o Collecte des ordures, |

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | o Aménagement de la voirie<br><br>***<u>Chef du service d'hygiène et assainissement</u>***<br>o Avis techniques sur les activités d'hygiène et d'assainissement de la mairie<br>o Proposition d'activités<br>o Intervention de terrain<br><br>***<u>Directeur provincial de l'environnement et du cadre de vie</u>***<br>o Recherche sur les espaces verts et faire des propositions d'aménagement à la mairie (sur 57 espaces verts identifiés, 5 ou 4 sont aménagés)<br>o Aménagement d'espaces verts<br>o Plantation d'embellissement le long des voies<br>o Propriété et salubrité |
| E 10 | Expliquer la manière dont les diverses réponses aux questions environnementales sont coordonnées (professionnels, techniciens, consultations de villes/ locales, groupes de travail…).<br><br>**Directeur des services techniques municipaux**<br>o Les acteurs privés sont soumis à un cahier de charge dans l'exécution de certaines tâches,<br>o La DSTM exécute aussi des tâches et est également chargée de veiller au respect des cahiers de charge par le privé.<br><br>***<u>Chef du service d'hygiène et assainissement</u>***<br>o Rencontre périodique avec l'autorité communal pour faire le point des activités afin qu'elle prenne les décisions |
| E11 | Quels sont les principaux partenaires avec lesquels votre organisation travaille dans la réponse aux questions environnementales urbaines (communautés, secteurs public et privé) ?<br><br>**Directeur des services techniques municipaux**<br>o Les associations de collecte d'ordures<br>o L'environnement et le cadre de vie<br>o Le service d'hygiène du district sanitaire<br><br>***<u>Chef du service d'hygiène et assainissement</u>***<br>o Mairie<br>o Service de l'élevage pour cas de morsure de chien |
| E12 | Expliquer la manière dont votre organisation collabore avec d'autres acteurs pour améliorer les questions environnementales urbaines.<br><br>***<u>Chef du service d'hygiène et assainissement</u>***<br>Insuffisance de collaboration avec les autres acteurs.<br>Organisation de saisies avec la mairie<br><br>***<u>Directeur provincial de l'environnement et du cadre de vie</u>***<br>o Appui en plants et mise à disposition d'agents au profit d'associations et confessions religieuses pour les campagnes de reboisement (don de 600 plants en 2004)<br>o Mise à disposition de la Mairie d'un agent<br><br>***<u>Directeur provincial de l'environnement et du cadre de vie</u>***<br>o Education environnementale dans les écoles<br>o Avis technique et conseil à la Mairie |
| E13 | D'où proviennent les ressources mobilisées par votre organisation (exemple financières et techniques) pour soutenir les activités qui améliorent l'environnement urbain ?<br><br>***<u>Chef du service d'hygiène et assainissement</u>***<br>o Recettes de activités du district sanitaire<br><br>***<u>Directeur provincial de l'environnement et du cadre de vie</u>***<br>Fonds propres : recettes de la vente des plants et d'autres activités génératrice de revenus (production de 45 000 plants en 2004) |

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| E 14 | Décrire les réglementations s'il y en a, employées par votre organisation et d'autres institutions locales pour réguler les activités qui affectent l'environnement urbain (ordonnances, directives, lois).<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>o Arrêté 1996-07 du 17 avril portant réglementation de la vie dans la commune<br>o Arrêtés ministériels<br><br>***Chef du service d'hygiène et assainissement***<br>o Protocole d'inspection des denrées alimentaires |
| E 15 | Quelles sont les contraintes auxquelles votre organisation fait face dans la mise en oeuvre de ces réglementations ? (exemple, coûts très élevé, résistance du secteur privé, incapacité à réglementer) ?<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Pas de difficultés particulières grâce à la force communicationnelle et à l'appui des forces de l'ordre.<br><br>***Chef du service d'hygiène et assainissement***<br>o Manque de textes clairs<br>o Les gens n'appliquent pas souvent les conseils qu'on leur donne<br><br>***Directeur provincial de l'environnement et du cadre de vie***<br>o Financières<br>o Matériels<br>o Logistiques<br>o Textes flous |
| E 16 | Quelles sont les contraintes auxquelles les acteurs font face pour se conformer à ces régulations ? (exemple, coûts, normes très élevées) ?<br><br>***Chef du service d'hygiène et assainissement***<br>o Pauvreté<br>o Manque d'équipements et d'infrastructures<br>o Ignorance. Les populations ne lient pas la survenance de certaines maladies au manque d'hygiène<br><br>***Directeur provincial de l'environnement et du cadre de vie***<br>Problème de mentalité |
| E17 | Quelles institutions, publiques et privées collectent et disséminent les informations sur l'environnement urbain ? Comment cette information est-elle disséminée et partagée avec les autres (exemple, supports imprimés électroniques, bulletins d'informations, publications) ?<br><br>**Directeur des services techniques municipaux**<br>- Aucune à notre connaissance<br><br>***Chef du service d'hygiène et assainissement***<br>Nous produisons des données sur l'hygiène et l'assainissement que nous publions dans le rapport d'activités du district de Banfora |
| | |
| E 18 | Enumérer et décrire des cas (maximum 3) de partenariats publics/privés qui ont apporté des solutions aux questions environnementales.<br><br>**Directeur des services techniques municipaux**<br>- Nous travaillons avec des associations qui sont chargées de pré collecter les ordures des ménages vers les bacs de la Mairie disséminés dans la ville et la DSTM s'occupe de la collecte et de la mise en décharge.<br><br>***Chef du service d'hygiène et assainissement***<br>o Il y a 2 ans nous avons collaboré avec le projet GEPRAF : projection de film sur l'hygiène et l'assainissement<br>o Sensibilisation en hygiène avec des associations de femmes de Niangoloko<br>o Avec le projet PHUB phase 4 de l'ONEA : sensibilisation dans les quartiers et formation de personnes relais dans les secteurs |

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | **DEVELOPPEMENT DE CAPACITES ET FORMATION** |
| E19 | Quels sont les priorités et besoins de développement de capacités et de formation de votre organisation pour résoudre les questions d'environnement urbain ?<br><br>Pour les autorités municipales l'accent doit être mis sur :<br>• L'adéquation ou non du cadre de politique environnementale<br>• Capacité de planification et de gestion environnementale<br>• Assurer le respect des règlements<br>• Formulation et mise en oeuvre de réglementations<br>• Formation et infrastructure de soutien<br><br>• Pour les ONG l'accent devrait être mis sur le développement de programme et le soutien aux communautés ;<br><br>Pour toutes les organisations de quelle manière les priorités et besoins de développement de capacités et de formation ont été identifiés.<br><br>**Directeur des services techniques municipaux**<br>- Formation sur la planification de l'habitat<br>- Equipement pour mesurer le niveau de pollution de l'air par les industries<br><br>***Chef du service d'hygiène et assainissement***<br>o Acquisition de matériel audio-visuel<br>o Soutien financier<br>o Acquisition de moyen logistique<br>o Documentation<br>o Formation continue en hygiène et assainissement dans la mesure où les outils et techniques évoluent rapidement.<br><br>***Directeur provincial de l'environnement et du cadre de vie***<br>- Formation sur le concept de l'environnement urbain et les études d'impact environnemental |
| E 20 | Décrire les activités de développement de capacités et de formation qui ont une incidence sur l'environnement urbain<br>• expliquer comment les priorités sont évaluées pour ces activités de développement de capacités<br><br>***Chef du service d'hygiène et assainissement***<br>- La sensibilisation de proximité<br>- Formation des comités sectoriels d'hygiène<br>- Inspection, suivi de sensibilisation<br>Ces priorités sont évaluées grâce :<br>- Aux inspections<br>- Aux plaintes et remarques enregistrées |
| E 21 | Décrire l'appui au développement des capacités que l'autorité municipale reçoit des :<br>• Institutions nationales, du gouvernement central et ONG<br>• Bailleurs et agence bilatéraux et multilatéraux qui interviennent dans la planification et la gestion environnementale<br><br>**Directeur des services techniques municipaux**<br>o AGEDECOL : financement de formations,<br>o UNITA et EIER sur la gestion des déchets urbains<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Stagiaires de l'EIER |
| E 22 | Décrire les principaux besoins de formation politiques municipale en relation avec la planification la et gestion environnementale.<br><br>***Secrétaire Général de la Mairie***<br>Voir Plan de renforcement des capacités de la commune (non encore adopté par le CM) |
| E 23 | Développer des projets pilotes prioritaires de renforcement de capacités relatifs à |

| No. | PRINCIPALES SECTIONS ET QUESTIONS |
|---|---|
| | l'environnement urbain et réplicables. La réplication pourrait s'effectuer (maximum 3) en tirant les leçons des projets pilotes et des meilleures pratiques pour avoir un impact sur la législation, le cadre institutionnel, la décentralisation, le développement de procédure efficaces, de mécanismes financiers, etc. Utiliser le profil de projet en Annexe 1.<br>Exemples de projets, développement et appui institutionnel, les mécanismes de financiers etc.<br><br>Directeur des services techniques municipaux<br>Projet campagne de sensibilisation sur la gestion des ordures ménagères (rapport provisoire)<br><br><u>Chef du service d'hygiène et assainissement</u><br>o Plan d'action d'un coût 2 464 930 FCFA (voir copie en annexe<br>o Définition de textes clairs en matière d'hygiène et d'assainissement |
| | **PROJETS D'INVESTISSEMENT** |
| E 24 | Argumenter sur des projets prioritaires d'environnement urbain qui ont besoin d'être réalisés. Utiliser le profil de projet en annexe 2.<br>Exemple de projets : amélioration des zones effectives de bidonvilles qui ont des besoins spécifiques d'investissements.<br><br>***<u>Directeur provincial de l'environnement et du cadre de vie</u>***<br>o Aménagement d'espaces verts<br>o Plantation d'arbres aux abords des routes dans la commune |

**Annexe 1**

**Etude de Cas "Meilleures Pratiques"**

L'étude de cas devrait être limitée à cinq pages au maximum. Elle devrait:

1. Fournir des informations de base sur le type d'intervention environnementale

2. Décrire la manière dont les données ont été collectées

2. Décrire la manière dont les priorités ont été identifiées

3. Indiquer la manière dont les acteurs ont été impliqués

4. Décrire la manière dont les actions ont été planifiées et mises en oeuvre

5. Montrer les principaux résultats et conclusions de toute évaluation de ces impacts

## *Annexe 2*

**Profil de Projet (ne pas dépasser 2 pages)**

| | |
|---|---|
| Titre du Projet | |
| Localisation (si projet d'équipement, indiquer localisation physique, si développement de capacités, mentionner institution) | |
| Durée estimée en mois | |
| Bénéficiaires ciblés | |
| Partenaires dans la mise en oeuvre | |
| Coût estimé en US$ | |
| Situation | |
| Objectifs | |
| Principaux résultats du projet | |
| Principales activités du projet | |
| Décrire comment le projet sera mis en oeuvre | |
| Equipement à se procurer | |

## *Annexe 6 Liste des sigles et abréviations*

AEP : Adduction en eau potable

AFD : Agence Française de Développement

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CSI : Contribution du Secteur Informel

DSTM : Direction des services techniques municipaux

IAGU : Institut Africain de Gestion Urbaine

IDA : Association de développement international

INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie

MITH : Ministère des Infrastructures, du Transport et de l'Habitat

ONATEL : Office National des Télécommunications

ONEA : Office National de l'Eau et de l'Assainissement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PIB : Produit Intérieur Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

SEPO : Succès Echecs Potentialités Obstacles

CND : Commission Nationale de la Décentralisation

PPTE : Pays Pauvre Très Endetté

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

SONABEL : Société Nationale d'Electricité du Burkina

EBCVM : Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages

TOD : Textes d'Orientation de la Décentralisation

## *Annexe 6 Bibliographie*


| | |
|---|---|
| **Institut National de la Statistique et de la Démographie** | - Profil de pauvreté urbaine et accès aux services sociaux de base**,** 2003<br>- La pauvreté au Burkina Faso, 2003<br>- Genre et Pauvreté au Burkina Faso, 2003<br>- Analyse des résultats de l'Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages (EBCVM), 2003 |
| **Ministère de la Promotion de la femme** | Plan d'action 2003-2007 pour la promotion de la femme, juillet 2003 |
| **Ministère de la santé** | Politique nationale en matière d'hygiène publique ; novembre 2003 |
| **Gouvernement du Burkina Faso** | Bilan commun de pays ; octobre 2004 |
| **Ministère des travaux publics, de l'habitat et de l'urbanisme**<br>**Deuxième conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains** | Rapport du Burkina Faso, 1994 |

## *Annexe 7 Photographies*

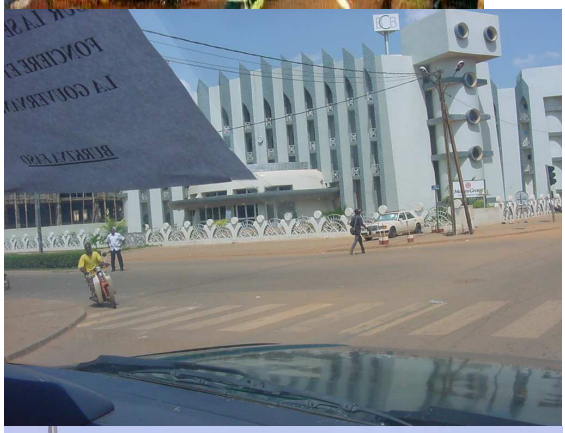

***Ouagadougou***

***Grande artère***

***La circulation***

***Mosquée***

***Construction moderne***

***Ouaga 2000***

*Habitat spontané*

*Les femmes*

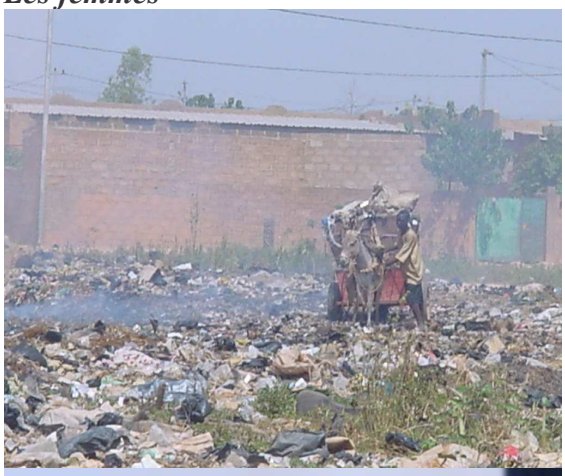

*La problématique de l'assainissement*

*Ateliers de validation et de planification*